

# Violences qui migrent avec les femmes

Etude qualitative exploratoire sur les violences faites aux  
femmes et aux filles migrantes en Tunisie

Marta Luceño Moreno







---

Ministry of Foreign Affairs  
and International Cooperation of Italy

- Cette étude est appuyée financièrement par la coopération italienne
- Les opinions exprimées dans cette étude sont celles de l'autrice et n'engagent pas les parties prenantes impliquées dans ce travail

## Remerciements de l'auteurice

Je voudrais en premier lieu remercier toutes les femmes qui ont participé à cette enquête en dévoilant parfois des expériences de vie très difficiles. Je les remercie pour leur courage, pour leur résilience et leur envie de vivre et de partager leurs récits pour faire avancer les recherches dans ce domaine.

Cette étude n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide des associations et des personnes individuelles ayant prêté main forte pendant la réalisation de l'enquête. Je tiens à remercier l'association ATSR de Médenine et son équipe pour leur accueil et leur aide dans le contact avec les femmes. Rafika Jemil pour ses apports à l'enquête et la facilitation des focus groups avec des femmes arabophones. Mes remerciements à l'ATL de Sfax qui a ouvert les portes de son association pour effectuer notre focus group auprès des femmes vivant dans cette ville. Également, je voudrais remercier Ali Bouselmi et l'association Mawjoudin d'avoir facilité les contacts avec les personnes LBT de la communauté migrante. Enfin et surtout, merci à Thierry Kouekam, à Agathe Kani et à Anna de nous avoir ouvert les portes de leurs maisons et de participer à la cooptation des migrantes à Tunis. Je voudrais également remercier Inès Marzouk pour la relecture orthographique de cette étude.





**Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat, de quitter tout pays, y compris le sien, et d'y revenir, ou de chercher asile et d'en bénéficier en d'autres pays s'il est victime de persécution.**

Déclaration Universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948

## **Résumé exécutif**

Cette étude a pour objectif d'identifier les violences faites aux femmes migrantes en Tunisie. Il s'agit d'établir une typographie de ces violences ainsi qu'une cartographie qui permettrait de comprendre les différents environnements où les femmes sont confrontées à ces violences. Ainsi, ce qui ressort de ce rapport est d'abord la prépondérance des violences dans la vie quotidienne des migrantes dès leur départ du pays d'origine.

L'étude adopte une approche féministe de la violence basée sur le genre en contexte migratoire en mettant en avant le concept de continuum de violence. Ce concept suppose que les violences subies par les femmes sont multiples, confondues et continues ce qui rend difficile leur identification.

Cette étude s'appuie principalement sur une enquête de terrain effectuée dans trois villes tunisiennes à savoir Tunis, Sfax et Médenine. Le choix des villes s'explique en raison d'une forte présence de populations migrantes. L'enquête est constituée à la fois de focus groups mais aussi d'entretiens individuels afin de compléter les groupes de paroles lorsque les femmes souhaitaient s'exprimer en privé. Les focus groups ont été réalisés à l'aide d'associations locales. Les femmes ont été choisies pour représenter au mieux les communautés migrantes présentes en Tunisie : les migrantes subsahariennes, les migrantes de la région MENA et les migrantes européennes. Les deux premiers groupes sont présents en Tunisie dans l'objectif de fuir leur pays soit en s'installant définitivement soit en attendant de pouvoir rejoindre l'Europe. Les migrantes européennes sont souvent présentes pour des raisons de travail et ne connaissent donc pas nécessairement les mêmes expériences que les deux autres communautés. Bien que le statut et le contexte d'installation des migrantes en Tunisie diffèrent, il apparaît que les violences de genre sont présentes et généralisées.

Il est tout d'abord important de distinguer les violences subies par les femmes migrantes de la région subsaharienne ou du MENA et celles subies par les femmes migrantes européennes. Les violences sexuelles dans l'espace public ainsi que les violences conjugales ou encore les violences institutionnelles se généralisent aux deux groupes – ainsi qu'aux Tunisiennes-. Les migrantes subsahariennes ou du MENA subissent cependant une violence démultipliée dans divers domaines, notamment en raison de leur situation d'extrême vulnérabilité liée à leur statut irrégulier.

Concernant les migrantes subsahariennes et du MENA les violences peuvent parfois constituer un motif pour quitter leur pays d'origine et entamer leur migration. Dans d'autres cas les femmes migrantes se retrouvent coincées dès leur arrivée en Tunisie dans des cercles d'exploitation voire de traite des personnes. Les femmes migrantes pensant avoir payé un passeur pour rejoindre l'Europe se retrouvent « sous contrat » ou objet de contrat comme employées de maison auprès des familles tunisiennes, où elles sont très souvent exploitées, maltraitées et retenues de force. Dans le cadre de ces contrats, les femmes subissent non seulement une violence économique, mais aussi physique, psychologique et politique par la confiscation de leur passeport et l'interdiction de quitter leurs domiciles. A ces violences s'ajoutent parfois également des violences sexuelles.

En plus des violences subies dans le cadre du travail, les femmes migrantes sont aussi victimes de discrimination raciale lors de la recherche de logement. Le racisme s'étend souvent à l'espace public et s'exerce par des insultes ou par une grande méfiance de la

part du voisinage. Enfin les femmes migrantes sont également victimes de violences institutionnelles que cela soit de la part d'autorités publiques, de personnels hospitaliers ou de représentants des institutions publiques lors de démarches administratives. Les violences faites aux femmes migrantes continuent également pendant la période préalable à la traversée pour l'Europe où elles sont entassées dans des conditions indignes et exposées à des violences physiques, psychologiques et sexuelles, dont les viols ou tentatives de viol et des attouchements sexuelles.

En raison de leur situation irrégulière les femmes migrantes de région subsaharienne ou du MENA décident rarement de porter plaintes lorsqu'elles sont victimes de violence. Cela les rend encore plus vulnérables et les expose à une violence continue. La crainte de porter plainte montre également une méconnaissance de la loi, notamment la loi 2017-58 qui protège normalement toutes les femmes des violences. Concernant les migrantes européennes, elles sont principalement victimes de violences sexuelles dans l'espace public ou privé, tout comme les femmes migrantes subsahariennes et subissent également des violences institutionnelles de la part de représentants des différentes autorités publiques.

Toutefois, et en s'appuyant sur différents réseaux (communautaires, associatives, sociales ou organisations internationales) les femmes migrantes ont réussi à développer leur propre méthode de protection.

Il est primordial de noter que la Tunisie demeure un lieu de transit pour les femmes migrantes subsahariennes, même pour celles qui ont pourtant essayé de s'y installer, car le cycle de violences auquel elles sont soumises leur pousse à retenter la traversée de la méditerranée pour échapper les multiples violences. Ce cycle des violences subies par les migrantes est si fort au point qui les amène à tout prix de rejoindre l'Europe, quitte à y perdre toutes leurs ressources ou pire leur vie. Le retour au pays d'origine est considéré comme une ultime option et un recours peu alléchant et chargé de regrets pour les femmes subsahariennes.

Ainsi, les violences faites aux femmes migrantes en Tunisie se présentent sous multiples formes : physiques, sexuelles, psychologiques ou morales et économiques. Ces violences sont pour les femmes migrantes subsahariennes omniprésentes du départ de leur pays à leur tentative de rejoindre l'Europe par la mer. Elles s'exercent sur le lieu de travail, au moment de la recherche de logement, dans la rue, mais aussi au sein de la communauté ou du couple. Leur situation d'irrégularité dans laquelle se trouvent les migrantes renforce le continuum de violence, car par crainte d'expulsion elles subissent les violences sans pouvoir se défendre légalement. Cela les encourage cependant à développer leurs propres moyens de défense pour se protéger de ces violences.



# Table des matières

## 01 Introduction

Le continuum des violences : Approche féministe de la violence basée sur le genre en contexte migratoire.....	2
Approcher les différentes violences en contexte de migration.....	4
Orientation méthodologique de l'enquête de terrain.....	7
Revue de la littérature.....	9
Violences générées.....	11
La féminisation de la traite en Tunisie.....	14
Des violences plus silencieuses, plus silenciées.....	17

---

## 20 Le transit : Fuir les violences de son pays d'origine

Fuir pour se sauver.....	20
La Libye, récits d'un enfer sur terre.....	22

---

## 25 L'installation : Asile, traite et exploitation

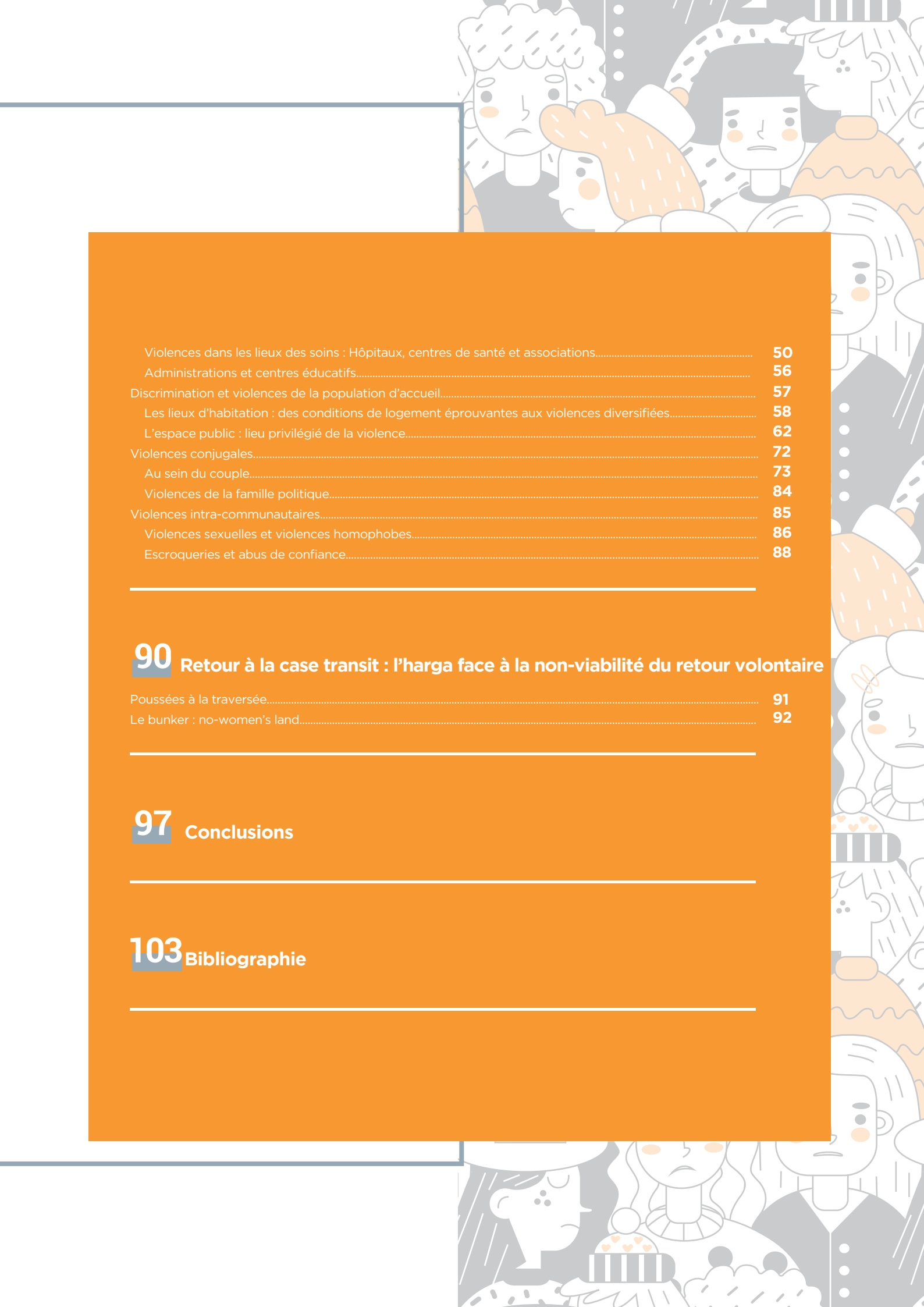
Le système de protection des demandeuses d'asile et des réfugiées en Tunisie.....	25
Le travail des migrantes, entre traite et exploitation.....	28
L'imbrication des violences dans les cas de traite.....	28
L'emploi informel des migrantes : nouvelles figures de l'exploitation.....	33
Ressources de protection des migrantes.....	42

---

## 45 Vivre en Tunisie en tant que migrante

Violences institutionnelles.....	45
Police.....	46





Violences dans les lieux des soins : Hôpitaux, centres de santé et associations.....	50
Administrations et centres éducatifs.....	56
Discrimination et violences de la population d'accueil.....	57
Les lieux d'habitation : des conditions de logement éprouvantes aux violences diversifiées.....	58
L'espace public : lieu privilégié de la violence.....	62
Violences conjugales.....	72
Au sein du couple.....	73
Violences de la famille politique.....	84
Violences intra-communautaires.....	85
Violences sexuelles et violences homophobes.....	86
Esroqueries et abus de confiance.....	88

---

## **90** Retour à la case transit : l'harga face à la non-viabilité du retour volontaire

Poussées à la traversée.....	91
Le bunker : no-women's land.....	92

---

## **97** Conclusions

---

## **103** Bibliographie

---

## Introduction

En 2020, des nombreux cas de femmes migrantes victimes de violence ont été détectés dans divers centres de prise en charge, plus de 220 femmes migrantes ont été accueillies ou écoutées. Les diverses associations constatent l'omniprésence de violence chez les femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile ayant été prises en charge. A travers les services de prise en charge, des formes de violence multiples et généralement méconnues, sous-signalées et parfois normalisées ont été recensées. Les violences faites aux femmes migrantes sont difficilement condamnées et prises en charge par l'Etat en raison du statut irrégulier des femmes, de leur accès limité aux services en raison de la peur d'être dénoncées ou encore d'être expulsées du pays. Aux contraintes liées au statut irrégulier s'ajoutent les difficultés d'accès aux services de prise en charge par la police judiciaire ou encore par l'instance nationale de lutte contre la traite des personnes ayant été mises en place pour lutter contre la traite par exemple. Cela est notamment dû à la méconnaissance de la langue, de leurs droits et de la loi tunisienne, facteurs déterminants de la stagnation dans le cycle de l'abus et de la violence. Il demeure essentiel de connaître les différentes spécificités culturelles, sociales et religieuses pouvant jouer un rôle décisif dans la prise en charge des femmes victimes de violence, dans leur autonomisation et libération du cercle des violences.

L'observatoire national de lutte contre les violences faites aux femmes et l'UNFPA souhaitent mieux comprendre les violences faites aux femmes migrantes, leurs spécificités culturelles et communautaires pouvant déterminer les formes de violences et leurs manifestations dans le parcours de femmes migrantes, et pouvant conditionner la prise en charge effective de cette population. Ce travail de recherche exploratoire vise à affiner la prise en charge des femmes migrantes en s'éloignant des assomptions et stéréotypes et en respectant l'approche centrée sur la victime et le principe de « ne pas nuire ».

L'objet de cette étude consiste dans l'établissement d'un recensement des violences faites aux femmes migrantes en Tunisie, en schématisant les déterminants et en caractérisant les spécificités à prendre en considération lors de la prise en charge des victimes.



# Le continuum des violences : Approche féministe de la violence basée sur le genre en contexte migratoire

La question de violence de genre dans le contexte migratoire est abordée dans le champs des études migratoires depuis deux décennies dans des contextes bien différents comme l'Amérique ou l'Afrique. Ces recherches attirent l'attention sur la situation de vulnérabilité des femmes dans le processus de migration, qu'il s'agisse du processus de recrutement, des déplacements ou encore du passage frontalier. Selon Gaytan Cuesta, la migration internationale demeure fortement structurée par les construits genrés qui ont un impact direct sur la trajectoire des femmes en la facilitant ou la limitant<sup>1</sup>.

Dans cette étude, nous avons choisi d'adopter une approche féministe des violences faites aux femmes et filles migrantes en les inscrivant dans ce un contexte global qui montre comment les inégalités sociales influencent directement la production et la transformation des violences basées sur le genre au cours du transit migratoire des femmes : la phase pré-départ, le trajet et l'insertion dans le pays d'accueil<sup>2</sup>. Rappelons que dans le cas de la Tunisie, les femmes peuvent se trouver dans trois phases de la migration :

- En phase de pré-départ pour celles ayant prévu une possible installation en Tunisie, mais vu les contraintes, elles décident de continuer le voyage à travers la méditerranée ;
- Celles en phase de trajet qui considèrent la Tunisie comme une étape du voyage ;
- Celles qui tentent de s'y installer.

Nous considérons la Tunisie comme un maillon de la contrainte à la migration que les femmes subissent, qui tend à être cyclique, c'est-à-dire que les conditions précaires d'installation en Tunisie peuvent participer à la réactivation du cycle migratoire.

L'étude tentera donc de contextualiser les violences vécues par ces femmes dans leur historicité et analysera les rapports sociaux de genre, de classe et de race pour faire ressortir le « continuum des violences genrées » dans les trajectoires migratoires de la plupart de ces femmes. Comme le fait remarquer Isabelle Auclair, « les trajectoires migratoires des femmes, en plus d'être en expansion, sont caractérisées par des systèmes et des structures sociales spécifiques favorisant ou limitant leur mobilité. Ces axes d'inégalités sociales, en plus de caractériser le parcours migratoire, influencent la production et la reproduction de violences diverses. Pour comprendre ces formes de subordination et les violences sous-jacentes, il est important de s'attarder aux discriminations, inégalités et stéréotypes, genrés, qui incitent souvent à la naturalisation de la violence et à l'assujettissement des femmes dans leur société d'origine, dans leur expérience du passage des frontières, ainsi qu'une fois arrivées en sol étranger »<sup>3</sup>. Nous allons donc nous appuyer sur le concept de continuum des violences proposée par

---

<sup>1</sup> Gaytan Cuesta, Andrea, Mujeres cruzando fronteras, la Feminización de las Migraciones y la Incorporación de la Teoría del Género a las Teorías Migratorias, 2010, p.115

<sup>2</sup> Isabelle Auclair, Le continuum des violences genrées dans les trajectoires migratoires des Colombiennes en situation de refuge en Équateur, thèse de l'Université du Laval, 2016.

<sup>3</sup> Auclair, Isabelle, Le continuum des violences genrées dans les trajectoires migratoires des Colombiennes en situation de refuge en Équateur, thèse de l'Université du Laval, 2016.



la féministe Liz Kelly<sup>4</sup> dans les années 80 afin de mettre en valeur les différentes manifestations de la violence envers les femmes au sein du système migratoire hétéropatriarcal, qui prennent racine dans des contextes et structures sociales qui mènent à l'exacerbation de la violence<sup>5</sup> (Menjívar, 2008). Ceci permet de comprendre les multiples dimensions des violences qu'elles soient basées sur le genre, l'orientation sexuelle ou l'identité et/ou expression de genre ou « d'autres violences non fondées sur les différences de genre mais ayant des effets genrés différentiels et qui affectent souvent les femmes davantage que les hommes »<sup>6</sup> ou encore des violences liées à l'ethnie, l'âge ou l'origine des femmes.

Ces violences s'articulent entre elles et se mêlent aux violences structurelles et systématiques, en lien avec la domination économique et sociale, pendant tout le parcours migratoire des femmes. Les violences faites aux femmes migrantes « s'exercent dans les contextes privés (famille, couple) ou publics (travail, école, espaces collectifs). De nature verbale, psychologique, physique ou sexuelle, les violences se manifestent au travers de paroles, de comportements, d'actes, de gestes. Elles peuvent être institutionnelles ou interpersonnelles »<sup>7</sup>.

Dans cette étude, nous essayerons de retracer les manifestations diverses et genrées de la violence à travers la parole des femmes en restituant parallèlement les systèmes de domination et les structures inégalitaires dans lesquelles émergent ces violences. Nous aborderons également comment la migration participe à l'exacerbation des violences physiques et directes en raison de la présence de ces systèmes et structures. Notre approche questionne également les interactions entre le genre, la classe, la race<sup>8</sup>, l'origine, l'orientation sexuelle, l'identité et/ou l'expression de genre et l'âge pour représenter les facteurs de vulnérabilité qui peuvent influencer la reproduction et la multiplication des violences. Cette analyse intersectionnelle tente de rendre visible les imbrications des différents systèmes de domination qui se superposent dans les récits de vie de certaines femmes.

---

<sup>4</sup> Kelly, Liz, *The Continuum of Sexual Violence, Women, Violence and Social Control*, 1987 pp 46-60.

<sup>5</sup> Menjibar, Cecilia, *Educational Hopes, Documented Dreams: Guatemalan and Salvadoran Immigrants' Legality and Educational Prospects*, *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science* V. 620:1 pp.177-193

<sup>6</sup> Isabelle Auclair, *Le continuum des violences genrées dans les trajectoires migratoires des Colombiennes en situation de refuge en Équateur*, thèse de l'Université du Laval, 2016, p.27.

<sup>7</sup> Jaspard Maryse, et al., *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*. Paris, 2003, p. 11

<sup>8</sup> La notion de race est un instrument de domination imposé comme critère « fondamental de classification universelle de la population mondiale » (Quijano, 2013 : 67), qui permet de classer les populations selon leur appartenance à un groupe ethnique ou à un groupe racisé et constitue la base du racisme.



## Approcher les différentes violences en contexte de migration

En partant de cette contextualisation sur le continuum des violences, il demeure nécessaire de d'exposer les formes de violence ainsi que les systèmes de domination et d'inégalité qui exacerbent les situations de vulnérabilité des femmes migrantes. La typologie des violences choisie est la suivante :

- **Les violences sexuelles** : tentatives de viol, viol y compris les viols conjugaux et viol sur mineurs, atteinte à la pudeur, harcèlement sexuel dans l'espace public, exhibition sexuelle, etc.

- **Les violences physiques**, couvrant tous les aspects de la vie des femmes, allant de la vie de couple au contexte de l'emploi, dans les milieux hospitaliers, dans la rue, dans leurs habitations, les centres d'hébergement ou encore dans les lieux de migration clandestine (bunkers). Ces violences peuvent se manifester non seulement par des coups et blessures mais aussi par tout acte portant atteinte à l'intégrité physique des femmes comme les voix de fait la torture les brûlures ou morsures.

- **La violence psychologique et morale**, est perçue dans une approche très large qui prend en considération les différentes casuistiques des profils des femmes migrantes et les différentes caractéristiques différenciatrices sur lesquelles les violences morales s'appuient : l'identité culturelle (race, religion, ethnie, origine) ; la condition de la personne (âge, sexe, éducation, pauvreté, l'origine sociale, etc.) ou aux idées, actes ou activités d'une personne ou d'un groupe de personnes. Ces violences peuvent être structurelles, en provenance des institutions via des lois, des règlements qui discriminent ces personnes. Elles peuvent aussi être sociales, liées à la considération de la société sur un groupe donné ou encore interpersonnelles lorsqu'elles ont lieu au sein des relations personnelles des victimes (relation de couple, amicale, voisinage, etc.) Cette violence peut couvrir un large spectre de situations allant de la non-prise en charge des traumatismes à la stigmatisation en tant que migrant, l'abus, le racisme, le harcèlement dans la rue, les insultes, l'isolement. Nous incluons également les violences qui ont lieu au sein du couple via l'humiliation, le rabaissement, le contrôle, l'abandon, la contrainte, la maltraitance les menaces etc.

- **La violence économique** : nous avons opté pour un large éventail de situations d'exploitation économique qui peuvent avoir lieu au sein du couple (des hommes qui contrôlent les revenus, qui profitent de ces revenus, qui exploitent les femmes sans leur accorder une partie des gains, le vol, etc. Au sein du travail, les violences économiques impliquent le refus d'octroyer leur salaire, le décalage entre le travail fourni et le salaire perçu et la mise en situation de traite qui découle à l'exploitation économique par l'employeur, l'escroquerie, la confiscation de l'argent de la part de l'employeur ou de la part de « l'intermédiaire », etc. Ces violences sont aussi présentes dans les espaces de transit, notamment la migration clandestine pour traverser des frontières ou pour traverser la méditerranée où les femmes se voient confisquer ou voler leur argent ou elles se font escroquer, etc.



- **La Violences institutionnelles** : finalement nous tenons en compte les violences exercées par Les autorités et les institutions du pays d'accueil, notamment les violences policières, la corruption, le refus d'octroyer la carte de séjour, la confiscation de documents, les violences au sein des institutions d'accueil de réfugiées, la confiscation de l'argent et d'objets personnels dans les douanes, la criminalisation de la communauté LBT, les arrestations, les expulsions, l'enfermement, le refus d'enregistrer la plainte, l'absence de traducteur, la discrimination à l'emploi, etc. N'oublions pas de mentionner également les violences auxquelles les femmes sont confrontées dans les milieux médicaux, notamment les violences médicales en générale, et les violences gynécologiques et obstétricales plus précisément.

- **La violence structurelle** : Selon Johan Galtung<sup>9</sup>, est considérée violence structurelle « toute forme de contrainte pesant sur le potentiel des individus du fait des structures politiques et économiques ». Il s'agit d'une forme de violence produite par des institutions étatiques, des systèmes d'accords internationaux ou des pratiques sociales qui empêchent les personnes de satisfaire leurs besoins vitaux. Cette violence s'exprime aussi dans les comportements racistes, homophobes, élitistes, sexistes, nationalistes, etc. La violence structurelle contribue effectivement à la reproduction et l'amplification des violences sous citées mais elle active également le processus de migration en raison des violences sociales qui prennent « place dans le quotidien de relations sociales ou d'interactions menacées par l'exploitation, l'injustice ou l'anomie de la société globale »<sup>10</sup> au sein de leur lieu d'origine. Ces migrations « s'inscrivent en parallèle de la construction politique des États où la violence politique et des formes autoritaires de pouvoir ont joué sur l'affaiblissement systématique de la capacité des populations à vivre dans leurs communautés d'origine en toute sécurité et justice (Vogt, 2013 ; Faret, 2015) »<sup>11</sup>. Ces violences structurelles se reproduisent de façon différenciée dans les lieux de transits, notamment à travers la violence de la répression des migrations, et le lieu d'installation des migrantes, via les lois restrictives en termes d'accueil de migrantes, les conditions de vie, le racisme, etc.

---

<sup>9</sup> Galtung, Johan « Cultural violence », Journal of Peace Research, vol. 27, n°3, 1990, p 291 - 305

<sup>10</sup> Jacky Bouju et Mirjam DeBruijn, « Violences structurelles et violences systémiques. La violence ordinaire des rapports sociaux en Afrique », Bulletin de l'APAD [En ligne], 27-28 | 2008, mis en ligne le 20 juin 2008, consulté le 24 novembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/apad/3673> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.3673>

<sup>11</sup> Faret Laurent, « Migrations de la violence, violence en migration. Les vulnérabilités des populations centraméricaines en mobilité vers le Nord », Revue européenne des migrations internationales, 2020/1 (Vol. 36), p. 31-52. DOI:10.4000/remi.14393. URL : <https://www.cairn.info/revue-europeenne-des-migrations-internationales-2020-1-page-31.htm>

<sup>12</sup> Bustamante, Jorge A., Extreme Vulnerability of Migrants: The Cases of the United States and Mexico. Migraciones internacionales, 6(1), 2011, p. 98



Enfin il est important de parler et décrire la situation mettre de vulnérabilité propre à la condition de « migrante ». Selon Bustamante « les migrants sont intrinsèquement vulnérables en tant que sujets de droits de l'homme dès le moment où ils quittent leur lieu d'origine pour entamer leur migration [...] dans la mesure où la notion de vulnérabilité des migrants est liée à leurs relations sociales et politiques avec les membres de la société de leur localisation actuelle comme avec l'État national correspondant »<sup>12</sup>. Souvent, les migrantes cumulent différentes situations de vulnérabilité dont les causes se superposent en raison du genre et d'identité et/ou expression de genre, l'âge, l'ethnie, la race, la religion, la maternité (grossesse, allaitement ou concernant l'impossibilité de garde des enfants).

---

<sup>12</sup> Bustamante, Jorge A., Extreme Vulnerability of Migrants: The Cases of the United States and Mexico. *Migraciones internacionales*, 6(1), 2011, p. 98



## Orientation méthodologique de l'enquête de terrain

En partant de cette approche féministe et globale des violences et des vulnérabilités, cette étude s'appuie sur une enquête qualitative menée auprès des femmes migrantes de diverses nationalités installées à Médenine, Sfax et Tunis. Notre démarche a été double. Nous avons effectué une récolte de données basée sur des groupes de parole. Nous avons ensuite complété avec des récits de violence en entretien individuel auprès des femmes qui n'ont pas eu l'opportunité de participer à des focus groups, ou encore qui préféraient nous rencontrer individuellement en raison de la nature des violences vécues, notamment les violences conjugales et sexuelles.

Au total, six focus groups ont été menés au cours de l'enquête de terrain, deux à Médenine ayant été facilités par l'antenne de l'ATSR, un focus group à Sfax et deux à Tunis facilités par des intermédiaires pairs. Finalement un focus group spécifique regroupant des femmes migrantes LBT a été réalisé au Kram avec la facilitation de Mawjoudin. Une cinquantaine de femmes ont pris la parole pendant les focus groups. En parallèle, cinq femmes ayant participé aux focus groups ont réalisé des entretiens individuels, puis une dizaine de femmes, majoritairement européennes, ont participé à une récolte de récits de violences vécues.

### Les difficultés rencontrées

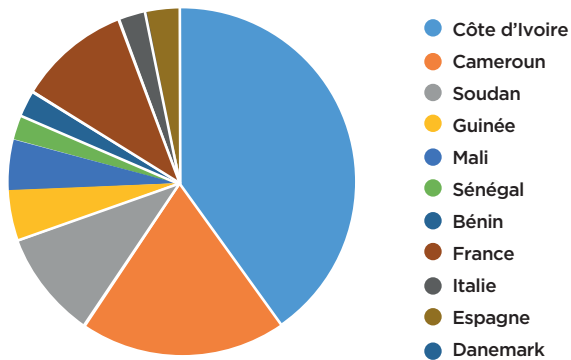
Les focus groups n'étant pas adaptés à la nature et l'objet de l'enquête car il est difficile pour certaines femmes de parler en public afin de dévoiler des violences subies, nous avons procédé à l'inclusion d'un volet d'entretiens libres individuels permettant de saisir les récits de violence tels que les femmes l'ont vécu, avec des interventions très réduites de l'enquêtrice pour demander des précisions. Cette technique a été utilisée avec des femmes qui ont souhaité s'exprimer en privé sur certains sujets lors des focus groups, ou lorsqu'elles ont été contactées pour ceux-ci ou finalement pour compiler des récits de violence vécues par des femmes européennes, travailleuses ou en long séjour à Tunis.

En ce qui concerne le profilage des enquêtées, nous sommes parties du principe d'obtenir un échantillon de femmes issues des communautés migrantes majoritairement représentées en Tunisie, notamment les migrantes subsahariennes, les migrantes de pays de la région MENA, avec un focus sur les femmes libyennes et les femmes syriennes et, finalement, les femmes européennes. Néanmoins, nous avons rencontré des difficultés dans le recrutement des intervenants. Nous n'avons pas pu effectuer des focus groups auprès des femmes originaires de la région MENA, en raison de la limitation du temps imparti pour la réalisation de l'étude et, aussi pour des raisons liées aux caractéristiques propres à ces populations, notamment le nombre réduit de femmes d'origine syrienne par rapport aux autres communautés ; l'absence de rapprochement de ces populations aux associations, pour ce qui est des femmes syriennes et libyennes, ceci ayant été rapporté par l'association partenaire à Médenine et celles que nous avons contactées à Tunis.



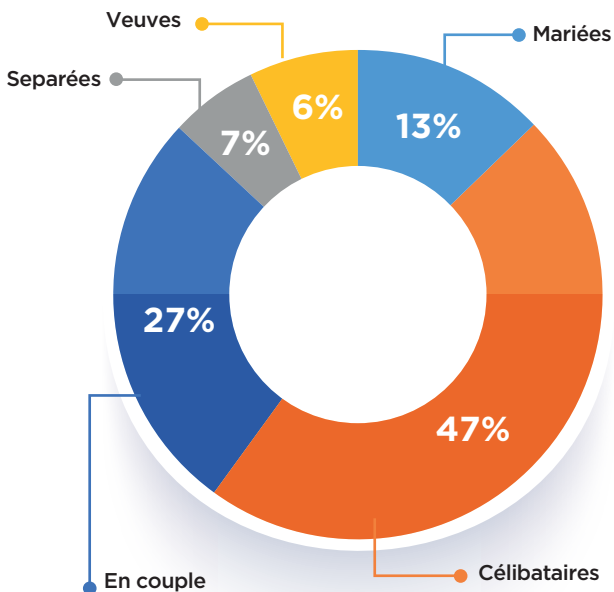


## Nationalités



notamment de donner la parole à des femmes ayant vécu des violences spécifiques liées aux tentatives de « harga » via la Méditerranée. Enfin à Tunis, une population installée depuis un certain temps, ce qui nous permet d'approcher les violences au sein du couple et/ou au sein de la communauté elle-même.

## Situation maritale



En ce qui concerne les données sociodémographiques, la majorité des femmes rencontrées sont célibataires (47%), dont sept mères célibataires, suivies de celle en couple (27%), mariées légalement (13%) et séparées ou veuves (6% et 7% respectivement). En ce qui concerne l'âge, 80% des femmes ont entre 26 et 35 ans, 17% de femmes ont 36 ans et plus et finalement 3% entre 13 et 25 ans. 43% des femmes ont des enfants, certaines sur place, d'autres au pays d'origine et trois femmes étaient enceinte au moment du focus group. 54% des femmes travaillent au quotidien, 17% travaillent de temps en temps, et 29% ne travaillent pas, elles sont pour la majorité prises en charge par l'OIM ou

le HCR. En ce qui concerne les formes de migration, un quart des femmes sont venues via un réseau de traite, un autre quart sont arrivées en Tunisie en transit, plus d'un quart ont fui leurs pays d'origine comme la Libye, finalement un petit pourcentage s'est installé en Tunisie pour faire des études ou pour le travail.

En définitif, l'objectif n'est pas tant la représentativité des communautés migrantes présentes en Tunisie, mais davantage le brassage des différentes formes de violences auxquelles les femmes sont confrontées en fonction de la phase du parcours migratoire dans laquelle elles se trouvent, du lieu d'habitation et des divers facteurs de vulnérabilité.

## Revue de la littérature

Depuis quelques années, nous assistons à la profusion d'études sur les populations migrantes en Tunisie rendant compte de ce nouveau fait social porteur« et victime de stigmates à la fois pour ce qu'elle signifie pour la Tunisie (une nouvelle altérité ethnique, religieuse et culturelle), mais aussi pour ce qu'elle représente pour les pays européens, à travers le regard qu'ils portent sur la Tunisie (une « pression migratoire » qu'il faudrait à tout prix contenir dans un pays tiers) »<sup>13</sup>. En même temps, l'émergence de ces études porte un nouveau questionnement sociétal autour de la situation des migrants dans le pays en raison de cette stigmatisation double. Généralement, ces études sont conduites au sein des associations travaillant directement avec des migrant.e.s et ils abordent une large panoplie de thématiques allant des conditions de vie<sup>14</sup>, aux conditions de travail<sup>15</sup>, aux itinéraires migratoires, à l'accès à la santé<sup>16</sup>, à l'accès aux droits économiques et sociaux, aux expériences de migration, à la politique migratoire<sup>17</sup> ou encore aux conditions de rétention, de retour et d'expulsion du pays<sup>18</sup>. Ces rapports, études et articles scientifiques dépeignent une situation des migrant.e.s ponctuée de privation d'accès aux droits fondamentaux et libertés et de violences, en raison de l'origine nationale majoritairement subsaharienne. Selon Mustapha Nasraoui, « 78 % des immigrés irréguliers actuellement en Tunisie sont d'origine subsaharienne »<sup>19</sup>. Les migrants se retrouvent dans une situation irrégulière à cause de certaines restrictions législatives concernant le séjour et le travail des étrangers. En effet, « L'accès des étrangers au marché du travail tunisien est extrêmement difficile. Deux dispositifs juridiques drastiques bloquent leur emploi : d'abord, la loi n° 1968-0007 du 8 mars 1968, relative à la condition des étrangers en Tunisie. En plus des documents d'accès et de séjour exigés, cette loi stipule, dans son article 23, que tout étranger qui ne sollicite pas dans un délai légal un visa de séjour et une carte de séjour ou leur renouvellement à l'expiration de leur validité est passible d'un an de prison et d'une amende cumulative. Comme la durée du séjour touristique ne doit pas dépasser trois mois et que les autorités prolongent rarement ces visas au-delà de la durée réglementaire, de nombreux immigrés se trouvent, pour des raisons diverses, en situation irrégulière (visa overstayers). Le titre de séjour ne suffit pas pour exercer une activité

<sup>13</sup> Cassarini Camille, « L'immigration subsaharienne en Tunisie : de la reconnaissance d'un fait social à la création d'un enjeu gestionnaire », Migrations Société, 2020/1 (N° 179), p. 43-57. DOI :

10.3917/migra.179.0043. URL : <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2020-1-page-43.htm>

<sup>14</sup> Tunisie Terre d'Asile, "Portraits de migrants : les composantes migratoires du paysage tunisien," 2016, <https://www.france-terre-asile.org/images/stories/newsletters/Portraits%20de%20migrants.pdf>.

Faten Msaki, « From sub-Saharan African states to Tunisia: A quantitative study on the situation of migrants in Tunisia: general aspects, pathways and aspirations, FTDES, 2020

<sup>15</sup> Tasmina Akrimi, Entre sécurisation et racialisation : L'expérience subsaharienne en Tunisie, FTDES, 2020

<sup>16</sup> Projet de migration mixte des jeunes, moteurs de migration et besoins en services de santé sexuelle et reproductive, 2018 Migration et santé. Déterminants sociaux et santé des migrant.e.s,

ONFP et OIM, 2016, « Évaluation de base des vulnérabilités socioéconomiques et sanitaires des migrants pour un accès effectif aux services de santé en Tunisie ».

<sup>17</sup> Pour une politique migratoire tunisienne inclusive et protectrice du droit, FTDES, 2018.

<sup>18</sup> Migrant placed in the Wardia Centre : Detained then deported or "forcibly" returned, FTDES, 2019

<sup>19</sup> Mustapha Nasraoui, « Les travailleurs migrants subsahariens en Tunisie face aux restrictions législatives sur l'emploi des étrangers », Revue européenne des migrations internationales, vol. 33 - n°4 | 2017, 159-178



professionnelle, il faut aussi une autorisation qui prend en considération l'existence ou non de compétences tunisiennes dans les spécialités concernées. La plus grande difficulté réside toutefois dans l'absence de plafonnement des amendes de ceux qui dépassent le séjour autorisé. Devant l'impossibilité de payer les pénalités cumulées d'une semaine à l'autre, de nombreux immigrés se trouvent presque séquestrés sur le territoire tunisien. Ils n'ont d'autres moyens que d'accepter les travaux les plus précaires et les plus pénibles pour pouvoir vivre et payer les amendes s'ils envisagent de quitter un jour le pays »<sup>20</sup> .

Cette situation d'irrégularité d'une bonne partie de la population étrangère les conditionne à des emplois précaires et en situation d'illégalité, avec des salaires inférieurs au SMIG (89% des migrant.e.s). Les femmes migrantes sont exposées aux discriminations, à l'exploitation économique, voire la traite, et se retrouvent sans couverture sociale. Cette situation irrégulière affecte également leur accès à la santé en raison des « barrières financières et le manque de ressources, l'ignorance des droits et des services, les barrières linguistiques et les barrières culturelles »<sup>21</sup> et prive leurs enfants de toute scolarisation en plus, notamment à cause des « problèmes de la langue »<sup>22</sup> selon le rapport de la FTDES. Enfin ces femmes rencontrent également des difficultés d'accès à un logement digne. Selon l'étude menée par Beity : « les migrant.e.s sont contraint.e.s de vivre dans des logements insalubres, avec des locations abusives –par rapport à l'état du logement-, des problèmes liés au règlement des factures (qui ne sont pas individualisés), etc. Le mal-logement des migrantes est lié à deux facteurs majeurs : le premier est l'imbrication-stratification des discriminations de sexe, de genre et de race subies par les interviewées ; le deuxième, concerne leur situation irrégulière, due à la précarité économique »<sup>23</sup> ; et à la justice : « les immigrés de l'Afrique subsaharienne possèdent un ensemble de caractéristiques susceptibles de déclencher des actes discriminatoires et sont donc particulièrement exposés à l'inégalité de traitement [...] Le manque d'information juridique, le manque de confiance dans les autorités et les effets de la crise économique sur l'aide judiciaire contribuent considérablement à la persistance des obstacles à l'accès à la justice. »<sup>24</sup>

Certaines de ces enquêtes font ressortir les nombreuses violences auxquelles les personnes migrantes sont confrontées pendant leur séjour en Tunisie et/ou dans le transit vers la Tunisie. Qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, les migrant.e.s rencontrent des violences au sein de leurs lieux de travail, auprès des institutions, dans la rue, dans les transports en commun ou encore subissent des violences policières.

---

<sup>20</sup> Ibid. Nasraoui.

<sup>21</sup> Jaouadi, Imen, Evaluation de base des vulnérabilités socioéconomiques et sanitaires des migrants pour un accès effectif aux services de santé en Tunisie, OIM, 2016, p.74.

<sup>22</sup> « L'expérience Tunisienne en matière d'accueil de migrants et de réfugiés est modeste et demeure en deçà des attentes », La Presse, 30 novembre 2019. URL : <https://lapresse.tn/37888/ftds-lexperience-tunisienne-en-matiere-daccueil-de-migrants-et-de-refugies-est-modeste-et-demeure-en-deca-des-attentes/>

<sup>23</sup> Khouaja, Ahmed, « Le Logement : Miroir et vecteur de discriminations à l'égard des femmes », Beity, 2020 p. 125.

<sup>24</sup> Ben Sedrine, Said, Défis à relever pour un accueil décent de la migration subsaharienne en Tunisie, Fondation Friedrich Ebert, 2018, p. 40.



La recherche effectuée par l'équipe de Faten Msaki<sup>25</sup> pour le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, basée sur un échantillon de 962 migrants subsahariens, constate la présence d'un sentiment de racisme auprès de 61% des enquêtés de la part des tunisiens contre seulement 13% qui affirment ne pas le sentir. Malgré l'existence de la loi contre le racisme en Tunisie, la plupart des migrants ne font pas appel à la police en raison de leur statut administratif irrégulier : « comme la plupart des Africains subsahariens vivant dans les quartiers populaires sont sans papiers, ils ne peuvent pas faire appel à la police. Et donc la nouvelle loi criminalisant le racisme leur reste hors de portée. »<sup>26</sup>

## Violences genrées

Les femmes migrantes, demandeuses d'asile et réfugiées sont davantage exposées à ces violences, et d'autres types de violences sexistes au sein de la société d'accueil, de leur communauté et de leur vie intime, en raison de leur double situation de vulnérabilité- en tant que migrantes et en tant que femmes - à cause des inégalités sexistes structurelles dans le processus de migration et dans le contexte social des pays par lesquels elles transitent. Comme le constatent d'autres recherches dans la région, « l'un des éléments clés de l'analyse de tous les types de violence exercés à l'égard des femmes migrantes et réfugiées est le rôle des politiques d'immigration et de droit d'asile, tant au niveau national que supranational (UE ou Euromed). Il arrive que ces politiques créent directement les conditions qui favorisent la violence, telles les politiques de détention des migrants, par exemple, qui entraînent la violence de la police ou la violence institutionnelle à l'égard des femmes. Ces politiques peuvent aussi contribuer plus indirectement à toute une série de conditions par la faute desquelles les femmes sont plus largement exposées à la violence domestique, à la violence sur le lieu de travail, à la violence raciste ou xénophobe, et en même temps moins bien armées pour faire état de ces violences auprès des autorités compétentes, ou pour avoir accès à des moyens de protection et de recours »<sup>27</sup>. Peu d'études abordent spécifiquement les violences vécues par les femmes migrantes, que ce soit celles issues de la région subsaharienne et celles en provenance de la région MENA. Trois rapports incluent ces dernières (UNFPA, FTDES, Terre d'Asile), ils ne se focalisent pas sur les violences de genre mais plutôt sur les besoins en santé sexuelle et reproductive de deux communautés. Le rapport produit par l'UNFPA, souligne notamment les difficultés d'accès aux droits économiques et sociaux des femmes de la région MENA (FTDES) et aux parcours de vie des femmes de deux origines par l'étude de Terre d'asile.

---

<sup>25</sup> Faten Msaki, « From sub-Saharan African states to Tunisia: A quantitative study on the situation of migrants in Tunisia: general aspects, pathways and aspirations, Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, 2020

<sup>26</sup> Stéphanie Pouessel, "Tunisie : la loi contre les discriminations raciales ne profite pas à ceux qui en ont besoin," Middle East Eye édition française, 2019, <http://www.middleeasteye.net/fr/reportages/tunisie-la-loi-contre-les-discriminations-raciales-ne-profite-pas-ceux-qui-en-ont-besoin>.

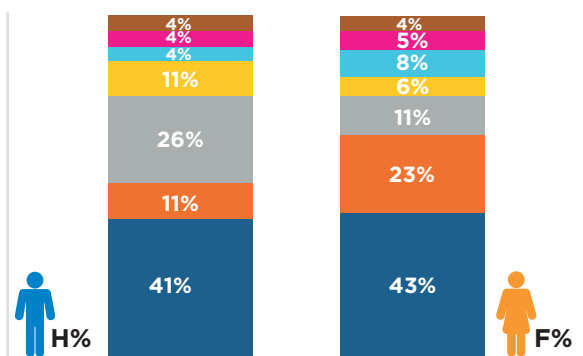
<sup>27</sup> Jane Freedman Bahija Jamal, Violence à l'égard des femmes migrantes et réfugiées dans la région euro-méditerranéenne. Études de cas : France, Italie, Egypte & Maroc, Réseau Euro-Méditerranéen des droits de l'Homme, Copenhague, 2008, p.15.



Néanmoins, ces études rapportent plusieurs formes de violences auxquels ces femmes sont confrontées au même titre que des autres études portant sur les conditions de vie des migrant.e.s en Tunisie, notamment celui de Médecins du Monde sur les déterminants sociaux et la santé des migrantes ou encore celui de la FTDES, « Entre sécurisation et racialisation : L'expérience subsaharienne en Tunisie ».

L'enquête qualitative et quantitative sur les conditions de vie, de migration, exposition aux violences et problématique d'accès aux soins de Médecins du Monde, note que « la proportion des femmes qui déclarent des violences subies en Tunisie est plus importante que celle des hommes »<sup>28</sup>.

### Répartition des types de violences selon genre



- Prison
- Coups et blessures domestique
- Violence sexuelle
- Police/armée
- Violences psychologiques
- Torture
- Viol
- Coups et blessures autres (non domestique)
- Confiscation d'argent ou de documents

Les femmes enquêtées dans cette étude rapportent une majorité de violences psychologiques (43%) ; institutionnelles (23% pour la rétention de documentation et 11% pour des violences en provenance de la police ou l'armée) ; violences physiques (6%), violences sexuelles (8%) dont le viol (5%) et des violences conjugales (4%). Néanmoins, les auteur.e.s rappellent que « bien que la catégorie des violences sexuelles soit assez peu représentée dans les réponses, elle est malgré tout la seconde catégorie des violences rapportées en Tunisie et selon les migrant.e.s interrogé.e.s lors

des focus groups, il semblerait qu'elles sont fréquentes et que les femmes sont systématiquement violées ou forcées d'utiliser leur corps comme monnaie d'échange »<sup>29</sup>. Cette recherche indique non seulement les violences subies sur le territoire tunisien mais également celles subies dans le pays d'origine et pendant le transit jusqu'à la Tunisie.

L'étude de Terre d'asile sur le parcours des femmes fait le point sur les violences vécues par la population étudiée, et constate que les femmes subsahariennes « ont mentionné être victimes d'abus et d'agressions, des violences qui touchent aussi les hommes subsahariens en Tunisie. Ces violences sont donc à la fois racistes et misogynes, puisqu'elles sont basées sur la couleur de peau, mais aussi sur des stéréotypes culturels assignés aux femmes noires. Par ailleurs, les femmes subsahariennes migrent en majorité seules, et sortent également seules pour aller travailler. Elles sont donc davantage exposées aux agressions dans l'espace public et plus vulnérables à ces derniers, car isolées. Par opposition, les femmes issues du Moyen Orient ou du Maghreb migrent pour la plupart en famille ou pour rejoindre un membre de leur famille. Elles travaillent moins ou à domicile, et sortent moins seules dans l'espace public »<sup>30</sup>.

<sup>28</sup> Médecins du Monde, « Migration et Santé, déterminants sociaux et santé des migrants », 2017-2018, p. 9

<sup>29</sup> MDM, Migration et santé déterminants sociaux et santé des migrant.e.s, 2017-2018, p.17.

<sup>30</sup> Terre d'Asile, « Parcours de vie de femmes migrantes en Tunisie. Entre inégalités, discriminations et ambitions », Juin 2020, p. 17.



Les femmes subsahariennes interrogées rapportent un sentiment d'insécurité (43%) qui n'est pas ressenti par les migrantes issues de la région MENA, car « 78% des migrantes subsahariennes déclarent avoir été victimes d'une agression ou d'une arnaque durant leur séjour à Tunis, alors que les migrantes originaires de la région MENA se sentent moins visées par ces types d'actions. Les migrantes rencontrées sont également particulièrement vulnérables au harcèlement et aux agressions sexuelles. 53% des migrantes interrogées, parmi lesquelles uniquement des femmes subsahariennes, nous ont parlé d'épisodes de violence sexuelle allant du harcèlement à la tentative de viol »<sup>31</sup>.

L'étude rappelle également qu'en raison de leur séjour irrégulier, elles n'ont accès qu'à des emplois qui « les rend[ent] aussi plus vulnérables aux abus potentiels de leurs employeurs – injures, attouchements sexuels, retenue sur salaire, etc. – ces derniers sachant que leurs employées craindront de se tourner vers les autorités pour les dénoncer. Par ailleurs, elles ne jouissent pas non plus d'une protection sociale ou médicale, réservée aux travailleurs déclarés : en cas de problème de santé, elles doivent prendre en charge les frais médicaux, y compris pour un accident du travail »<sup>32</sup>. D'ailleurs « 79% des femmes ont subi cette exploitation économique au travail. Les femmes en particulier étaient plus exposées dans le cadre de leur travail : parmi les femmes interviewées ayant été victimes d'exploitation économique, 79 % l'ont été sur leur lieu de travail et dans 64% des cas par leur employeur. »

L'étude « Moteurs de migration et besoins en services de santé sexuelle et reproductive » de son côté s'intéresse à la perception et aux attitudes des migrant.e.s envers la violence de genre : « À propos de la violence sexuelle, parmi les 306 répondants, seuls 4.9% (n=15) n'étaient pas d'accord avec l'idée qu'un garçon doit parfois forcer une fille à avoir des rapports sexuels s'il l'aime. La majorité soit 87.9% (n=269) ont déclaré qu'ils n'étaient pas sûrs ou ne savaient pas parmi lesquels, il y avait 153 femmes soit 91.1% des répondants de sexe féminin et 116 hommes soit 84.1% des répondants de sexe masculin. Concernant la violence physique, seulement 6.5% des répondants (n=20) n'étaient pas d'accord avec l'idée qu'il est justifié qu'un garçon frappe parfois sa petite amie tandis que 82.7% (n=253) dont 86.3% des répondantes femmes (n=145) et 78.3% des répondants hommes (n=108) ne savaient pas ou n'étaient pas sûrs avec une différence statistiquement significative entre hommes et femmes »<sup>33</sup>.

---

<sup>31</sup> Ibid. Terre d'asile, p.17

<sup>32</sup> Ibid. Terre d'asile, p.17

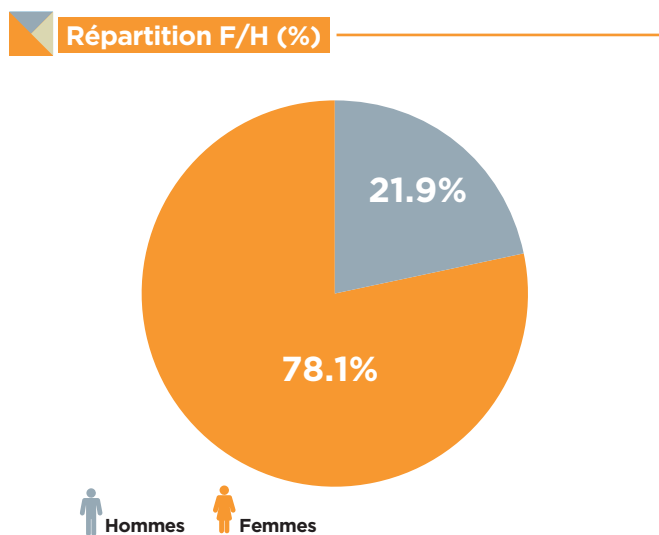
<sup>33</sup> UNFPA, « « Moteurs de migration et besoins en services de santé sexuelle et reproductive », 2017, p. 43



## La féminisation de la traite en Tunisie

En parallèle à ces études, l'état tunisien, des chercheur.e.s et diverses associations se sont penchés sur la traite, en tant que violence largement féminisée en Tunisie<sup>34</sup>. Rappelons que la traite est « définie comme le recrutement, le transport, le transfert et/ou l'hébergement d'une personne par le biais de la menace, la force, l'enlèvement, la fraude, la tromperie, l'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, dans le but de l'exploiter (travail forcé et autres formes d'esclavage modernes, exploitation sexuelle, prélèvement d'organes) »<sup>35</sup>. En 2013, une première étude sur la question de la traite de l'OIM et de l'Etat Tunisien, détectait déjà des cas de femmes d'origine subsaharienne victimes de traite, d'exploitation et de violences<sup>36</sup>. Ces premières constatations ont été par la suite formalisées à partir de 2019 avec la publication de plusieurs études : l'article scientifique de Naima Fekih « La traite des jeunes femmes migrantes subsahariennes en Tunisie : entre droits garantissant la dignité humaine et réalité tragique »<sup>37</sup> qui aborde directement le problème de la traite des femmes d'origine subsaharienne; « Le processus de recrutement des travailleurs en Tunisie » qui apporte des éclaircissements sur trois milieux d'exploitation et de traite des migrants étrangers, notamment le bâtiment, l'agriculture et le travail domestique. Enfin le rapport de Terre d'Asile met en lumière le travail de la société civile dans la lutte contre la traite en Tunisie.

Ces études donnent un aperçu de la question de la traite à plusieurs niveaux. Terre d'Asile fait le constat d'une féminisation de la traite : « n'est pas un phénomène qui touche uniquement les femmes, mais ces dernières, avec les enfants, sont surreprésentées dans le nombre total des victimes. Parmi les 403 potentielles victimes de traite reçues par Terre d'Asile Tunisie entre 2017 et 2019, 78% étaient des femmes originaires de la Côte d'Ivoire (Terre d'Asile Tunisie, 2020). »<sup>38</sup>



La surreprésentation des femmes ivoiriennes est un constat commun également qui « s'explique par la proportion importante de ces dernières parmi le total des migrantes reçues par l'association, mais aussi par l'existence de réseaux organisés de traite des personnes entre la Tunisie et la Côte d'Ivoire » qui profite des facilités de visa entre les deux pays pour exploiter des femmes migrantes pour le travail domestique. « Néanmoins, cette surreprésentation d'Ivoiriennes et d'Ivoiriens ne doit pas faire oublier

<sup>34</sup> Terre d'Asile, « Regard sur la traite transnationale des êtres humains en Tunisie », 2020, p. 19.

<sup>35</sup> Ibid. Terre d'asile p.18.

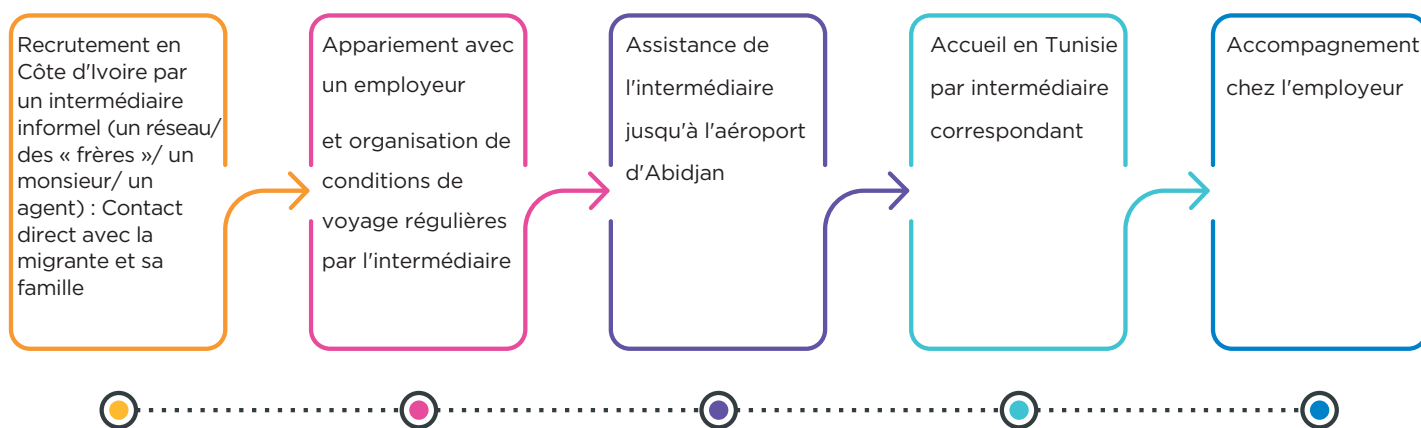
<sup>36</sup> OIM Tunisie, « Etude exploratoire de la traite des personnes en Tunisie », 2013, p. 65.

<sup>37</sup> VOL. 6, NÚM. 2. JULIO-DICIEMBRE (2019)

<sup>38</sup> Ibid. Terre d'asile p.18-19

l'existence potentielle d'autres réseaux moins connus qui sévissent certainement loin du regard des intervenants de lutte contre la traite »<sup>39</sup>. L'étude « Le processus de recrutement des travailleuses en Tunisie » a produit ce schéma explicatif qui permet de mieux comprendre le modus operandi du réseau établi en Tunisie pour la traite de femmes, dans sa majorité des femmes ivoiriennes.

**Figures 2** Processus de recrutement des travailleuses domestiques ivoiriennes, depuis leur pays d'origine



Selon une étude réalisée en Côte d'Ivoire auprès des femmes en retour au pays d'origine, « ce phénomène est appelé « la mise sous contrat » et s'appliquerait principalement aux femmes en partance pour la Tunisie et le Maroc. Dès le départ de la Côte d'Ivoire et sans nécessairement le savoir, la migrante entre dans un réseau de traite des personnes. Elle sait qu'elle part pour travailler mais ne connaît pas toutes les conditions liées à son emploi, heures et conditions de travail, confiscation de passeport, absence de salaire pendant une période donnée pour payer une dette, dont elle n'avait le plus souvent pas connaissance au départ de la Côte d'Ivoire, à l'intermédiaire alors qu'elle a le plus souvent elle-même financé son voyage. »

Les conditions d'exploitation ont été largement rapportées notamment par l'étude de Terre d'Asile : « toutes ces victimes potentielles de traite ont été exploitées en tant que travailleuses domestiques dans des maisons situées dans différentes régions de Tunisie [...] elles ne sont, pour la plupart, pas au courant de ce qui les attend : la confiscation de leur passeport, un travail épuisant du matin au soir durant plusieurs mois pour rembourser les frais avancés par l'employeur ou l'intermédiaire, l'interdiction de sortir, et parfois des violences physiques, sexuelles en plus des violences psychologiques. Lorsqu'elles restent travailler au sein de la famille après le « remboursement » de l'argent donné par l'employeur à l'intermédiaire, et touchent enfin un salaire, ce dernier s'élève à 400 dinars environ, une somme correspondant au salaire mensuel minimum en Tunisie mais qui est sans commune mesure avec le nombre d'heures travaillées, soit plus de quinze heures par jour.»<sup>40</sup>

<sup>39</sup> Ibid. Terre d'asile p.20

<sup>40</sup> Ibid. Terre d'asile p.18-19



Ces conditions d'exploitation intenable sont maintenues grâce à l'emprise des trafiquants sur les femmes et, en grand partie en raison de la situation de vulnérabilité liée à leur séjour irrégulier, comme le rappelle Naima Fekih dans son article : « dès l'entrée en Tunisie les recruteurs ou les trafiquants contraignent les jeunes femmes migrantes à travers la tromperie, les fausses promesses, la force ou en abusant de leur vulnérabilité à accepter la servitude avec ses différentes facettes. »<sup>41</sup>

Malgré la présence d'un cadre légal<sup>42</sup> permettant de dénoncer et poursuivre la traite en Tunisie, « l'étude menée par ASF montre que les victimes étrangères de traite, du fait de leur vulnérabilité, évitent de porter plainte ou d'aller jusqu'au terme du processus judiciaire. Outre le fait qu'elles peinent à dénoncer les auteurs des faits, probablement du fait de leur culture ou du manque de confiance envers le système judiciaire, il leur est systématiquement proposé de retourner volontairement dans leur pays »<sup>43</sup>. Selon l'étude de l'association ASF, « cette situation d'illégalité crée de la vulnérabilité ce qui empêche les victimes étrangères présumées de traite de porter plainte ou d'aller jusqu'au terme du processus judiciaire. Un avocat spécialisé dans les affaires de traite des personnes explique que sa mission consistait avant tout à soutenir les victimes lors de l'interrogatoire car les enquêtes préliminaires ne se poursuivaient pas »<sup>44</sup>

En parallèle, les associations et les personnes qui essaient d'intervenir pour faire libérer les femmes de cette situation d'exploitation sont confrontées à des nombreuses contraintes selon Mustapha Nasraoui : « Tout effort déployé pour les aider à se libérer de la séquestration est vigoureusement combattu (C'est le cas d'un prêtre gabonais officiant dans la ville de Sfax qui a essayé d'intervenir pour libérer une travailleuse domestique d'un homme d'affaires de cette ville. Il a été menacé par des intermédiaires subsahariens se trouvant en Tunisie, probablement pour des transactions de même nature.). À l'exception des employées de maison, le retrait des documents d'identité n'est pas systématique, mais pratiqué souvent avec des employés subsahariens dans d'autres secteurs, particulièrement dans les fermes. »<sup>45</sup>

---

<sup>41</sup> Naima Fekih, « La traite de jeunes femmes migrantes subsahariennes en tunisie: entre droits garantissant la dignité humaine et réalité tragique », Collectivus, Revista de Ciencias Sociales, 6(2), 141-157. P.150

<sup>42</sup> La loi organique n°2016-61 du 3 août 2016 relative à la prévention et à la lutte contre la traite des personnes (art.3) « la présente loi s'applique aux infractions relatives à la traite des personnes, commises sur le territoire national, ainsi qu'auxdites infractions commises hors du territoire national dans la limite des règles de compétence des tribunaux tunisiens prévues par la présente loi. ». Le consentement de la victime ne constitue en aucun cas une circonstance atténuante pour le trafiquant (article 5) ; celui-ci est puni de dix ans d'emprisonnement et d'une amende de cinquante mille dinars article 8). » L'instance National de lutte contre la traite des personnes a été mise en place et tout programme de renforcement des acteurs nationaux ainsi que dans certains pays d'origine comme Côte d'Ivoire.

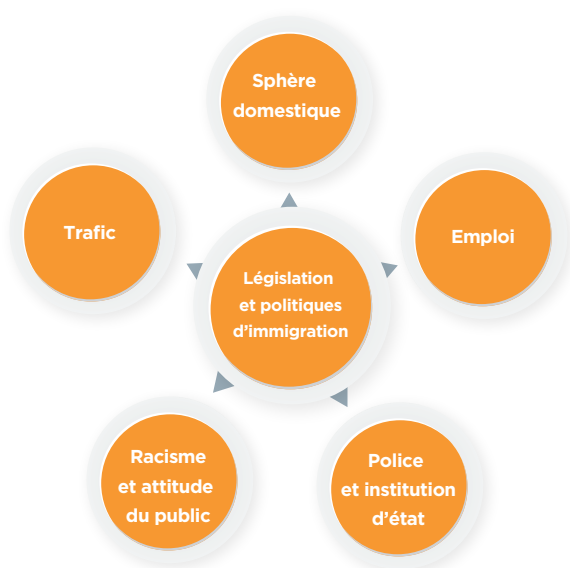
<sup>43</sup> ASF, POLICY BRIEF, La traite des êtres humains en Tunisie : la lutte contre l'impunité est primordiale pour prévenir le crime, Janvier 2020

<sup>44</sup> Ibid. ASF. p. 37

<sup>45</sup> Nasraoui, Mustapha « Les travailleurs migrants subsahariens en Tunisie face aux restrictions législatives sur l'emploi des étrangers », Revue européenne des migrations internationales [En ligne], vol. 33 - n°4 | 2017, mis en ligne le 01 décembre 2019, consulté le 15 novembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/remi/9244> ;DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.9244>



## Des violences plus silencieuses, plus silenciées.



Un nombre considérable d'études se penchent sur les formes de violence en provenance des différentes sphères de violence à savoir la législation et les politiques de migration qui les rendent vulnérables ; le trafic ; le racisme et l'attitude de la société d'accueil ; la police et les institutions ; ou encore le milieu de l'emploi. Néanmoins on constate que la violence au sein de la sphère domestique est largement sous-étudiée en Tunisie. Certaines études font rapidement référence à la présence de la violence au sein des couples, sans se concentrer sur la manifestation de ce genre de violences ni sur les divers facteurs qui peuvent entrer en jeu dans la prise en charge des

femmes victimes de violence. Ces violences peuvent pourtant impacter toutes les migrantes, y compris celles en provenance des pays du « Nord global », qui sont également absentes de toutes les études sur les violences et migration en Tunisie. Pourtant, les associations de prise en charge ont déjà dû venir en aide à ces femmes, y compris dans des actions de sauvetage de femmes d'origine européenne- vivant des violences de genre – qui essaient de quitter le pays pour assurer leur sécurité.

Pour conclure, la revue de la littérature montre certaines limites dans les études des violences de genre faites aux migrantes en Tunisie, notamment en ce qui concerne les possibles croisement des situations de vulnérabilité liées à l'orientation sexuelle et l'identité et l'expression de genre. Les rapports des Points anti-discriminations de 2019 et 2020 rendent compte de certains cas de violences exercées à des migrantes de la communauté LGBT, notamment deux cas de personnes migrantes qui subissent des violences en raison de leur couleur de peau et de leur orientation sexuelle, sans spécifier s'il s'agit de femmes, d'hommes ou autre<sup>46</sup> et celui de 2020, mentionne 8 cas chez des hommes et une femme<sup>47</sup>. Néanmoins, le rapport de 2020 a mis en place une approche intersectionnelle qui permet de comprendre les différentes violences qui se superposent chez les femmes migrantes.

Selon le rapport, « 26 répondantes, 25 femmes et un homme, estiment avoir été victimes de discrimination basée sur le genre. 23 sur les 25 femmes ont subi un harcèlement sexuel. 7 répondant.e.s rapportent avoir subi une discrimination basée sur la langue : principalement dans les transports publics, au travail, par les professeur.e.s ou les camarades de classes.

<sup>46</sup> Ibid. Nasraoui, p. 11

<sup>47</sup> Ibid. Nasraoui, p. 19

Les répondant.e.s ont estimé avoir été discriminé.e.s sur la base de leur race (comprendre ici leur couleur de peau) et leurs nationalités dans 172 cas, sur la base de leur race seulement dans 108 cas, et sur la base de leurs nationalités seulement dans 5 cas.

Dans 40 cas, ces discriminations se sont accompagnées de discrimination sur la base de :

Valeur	Fréquence	Pourcentage
Identité de genre	26	9.12
Langue	7	2.46
Orientation sexuelle	5	1.75
Ethnie	1	0.35
Handicap	1	0.35

26 répondantes, 25 femmes et un homme, estiment avoir été victimes de discrimination basée sur le genre, 23 sur les 25 femmes ont subi un harcèlement sexuel.

5 répondants, tous des hommes, estiment avoir été victimes de discrimination basée sur leur orientation sexuelle : principalement par l'administration et l'employeur.se. Une seule femme estime avoir été discriminée sur la base de son appartenance ethnique, par l'administration. Une seule femme estime avoir été discriminée sur la base de son handicap, par le/la propriétaire de la maison qu'elle loue. Par ailleurs, 45 répondant.e.s estiment avoir été victimes de traite des personnes, le responsable principal étant l'employeur.se (20 cas sur 45)<sup>48</sup>.

<sup>48</sup> Ibid. Nasraoui, p. 38



## Cartographier les violences faites aux femmes migrantes

La conduite de cette enquête a été fortement marquée par la dureté des parcours de vie et des récits de violence que nous avons récolté auprès de plus d'une cinquantaine de femmes migrantes en Tunisie originaires des continents africain et européen. Loin de pouvoir établir une analyse exhaustive des violences vécues par les femmes migrantes en Tunisie au vu du manque de représentation des femmes issues de la région MENA par exemple, les prochaines pages tenteront d'établir une cartographie des violences que vivent une partie des femmes migrantes en Tunisie. Afin d'effectuer une cartographie reprenant les différents types de violences vécus par les femmes, nous les avons classifiées en fonction de la provenance de la violence.

Nous avons identifié plusieurs sources de violence : des violences dans le pays d'origine et pendant le transit vers la Tunisie ; des violences institutionnelles provenant des agents de quelque institution publique tunisienne et/ou internationale (police, hôpital, prisons, centres de rétention, centre d'accueil, écoles, etc.) ; des violences en provenance des citoyens tunisiens dans le cadre des loisirs, des transports communs, des relations du voisinage et/ou avec le bailleur ; les violences dans le cadre de l'emploi, y compris dans les situations de traite très communes dans la communauté subsaharienne ; les violences au sein du couple ; les violences intra-communautaires et finalement les violences pendant la continuation du transit : les tentatives de traversée de la Méditerranée (Harga), le retour volontaire et l'expulsion. Toutefois, il faut garder à l'esprit les violences structurales sous-jacentes intimement liées à la législation et aux politiques de migration actives en Tunisie qui ont tendance à aggraver les violences généralement du fait de la situation de vulnérabilité que l'irrégularité confère.



## **Le transit : Fuir les violences de son pays d'origine**

Certaines femmes ont fait le choix de parler de leur situation préalable avant de venir en Tunisie, même si cela ne faisait pas l'objet de nos questionnements. Beaucoup d'entre elles ont migré en raison de la situation économique dans leurs pays, alors que certaines par contre se trouvaient dans une situation confortable avec leur propre petit commerce dans leur pays d'origine : « On m'a dit que par la Tunisie on pouvait facilement traverser en Europe, j'ai vendu mon café et je suis venu. » (Sandra, Ivoirienne, Médenine). Toutefois, les unes comme les autres, elles ont décidé de tout quitter suivant des promesses d'une vie meilleure et de salaires confortables comme raconte Clarisse, arrivée depuis seulement quelques mois : « lorsqu'on est en Côte d'Ivoire on nous fait croire qu'ici tout va bien alors que le travail que je faisais là-bas était très différent de celui que je fais ici. » (Clarisse, Ivoirienne, Tunis). D'autres viennent tentées par des promesses d'un passage facile vers l'Europe, selon Henriette : « Je suis arrivé ici pour traverser, je suis arrivée par le biais d'un Tunisien qui me disait qu'ici il y'a un grand bateau avec un capitaine qui faisait voyager les gens comme ça » (Henriette, Ivoirienne, Sfax). Des autres suivent le transit de leurs compagnons, soit vers l'Europe comme Télé qui est venue par voie aérienne dans le but de traverser la Méditerranée, malgré une vie plutôt confortable en Guinée Equatoriale où elle avait migré.

C'est également le cas d'Eve, qui a suivi son compagnon depuis le Maroc : « je voulais qu'il vienne au Maroc parce que c'était plus facile pour s'en sortir mais il a choisi de venir en Tunisie vu qu'il avait un frère ici, et avec des belles paroles il m'a convaincue de le rejoindre ici... Or là-bas je vivais et m'en sortais bien avec le commerce » (Eve, Ivoirienne, Tunis)

### **Fuir pour se sauver**

Les problèmes familiaux, et les violences qu'en découlent, demeurent une des causes de départ des femmes migrantes les plus répandues. Iman, d'origine Malienne, a fui son pays de peur d'être empoisonnée par sa famille politique, laissant derrière elle ses papiers et ses enfants : « Je ne peux pas retourner dans mon pays, j'ai dû fuir à cause d'un problème avec ma famille » (Iman, Mali, Médenine). Oli et Pascal, d'origine camerounaise, ont également quitté leur pays à cause de la persécution qu'ils subissaient de la part de leur famille à cause de leur identité de genre, puisque tous les deux se définissent comme hommes-trans. Corine, elle, arrivée en Tunisie au mois d'octobre 2021, raconte dans son entretien la persécution que ses parents ont mis au point afin de « dévoiler son orientation sexuelle » :

« Un dimanche mes parents inquiets de ne pas me voir avec des hommes avaient monté un coup pour me surveiller, et je n'en savais rien ! Ils ont envoyé quelqu'un me suivre quand j'allais à l'association et il est parti tout raconter à mes parents. A mon retour, j'ai subis une bastonnade, ils ont alerté tout le quartier, les voisins, parce que chez nous quand il y'a un problème c'est tout le monde qui sort de sa maison pour voir ce qui se passe, j'étais devenue la risée du quartier, les gens m'insultaient dans la rue et quand j'allais à la boutique du quartier on refusait de me servir. Je n'avais plus droit à rien, encore moins à la maison, on me donnait plus de la nourriture, vu que j'étais la honte de ma famille et mon papa comme il est Chrétien pratiquant il le tolérait encore moins. J'ai



donc décidé d'aller à l'association où j'ai expliqué ma situation, je ne m'y sentais plus en sécurité. C'est ainsi que le président de l'association ainsi que d'autres membres ont décidés de cotiser et m'aider à venir en Tunisie. Il a fait mes papiers et je suis partie » (Corine, Camerounaise, Tunis)

Oli, est arrivé en Tunisie en 2020, il est aujourd'hui réfugié en raison de son identité de genre, il a quitté le Cameroun où il a été stigmatisé et violenté : « J'ai vécu beaucoup de violences dans mon pays avant d'arrivé ici que ce soit morale, avec la police, avec ma famille, avec mes parents, mes oncles et comme j'avais une copine eux aussi me violentaient et aussi la police donc j'étais obligé de partir pour me sauver. » (Oli, Camerounais, Tunis) Pascal, également a déposé sa demande d'asile« par rapport à la persécution des personne LGBTdans mon pays, vu que c'est condamné de peine de mort chez nous au Cameroun. » (Pascal, Camerounais, Tunis)

Hanane, Mahassen et Awadhiyah ont fui le Soudan avec leurs enfants afin de fuir diverses violences familiales. Awadhiyah a été victime de violences morales et physiques de la part de la famille de son mari en raison de « son incapacité d'avoir des enfants » (Awadhiyah, Soudan, Médenine).

Hanane, elle, a perdu son mari lors d'une manifestation à Khartoum. Elle n'a plus eu de nouvelles de lui jusqu'à nos jours. Malgré la disparition de son mari, elle a décidé de rester dans sa maison, proche de celle de la famille de son mari. Un jour elle a surpris la famille en train de décider de circoncire ses deux filles conformément aux traditions et coutumes de la région. Elle a tout d'abord refusée en essayant de les convaincre que leur père aussi n'aurait jamais accepté que ses filles soient excisées, mais ils ont insisté donc elle a pris la fuite en Egypte avec sa fille Shafak âgé de 16 ans, et Shrouk de 13 ans, en 2003. Elles se sont établies dans un quartier populaire plutôt dangereux, « Masaken Othman », et elle a travaillé tout au long de cette période comme infirmière. Toutefois, « pendant l'année 2015 le frère de son mari a découvert leur localisation et il les a suivis pour les ramener au Soudan et s'assurer que les filles de son frère soient excisées. » (Hanane, soudanaise, Médenine). Mahassen, elle, a fui la guerre de Darfour en 2003, elle a résidé avec sa famille dans un camp de réfugiés à la frontière soudano-tchadienne. Au camp, Mahassen et sa famille ont fait face à plusieurs difficultés (famine, menaces, manque d'eau, viol des filles...). Après deux ans les ONGs sont intervenues pour les aider à trouver de l'eau, de la nourriture et du carburant. Ensuite elle a pu contacter un trafiquant pour les aider à rentrer au Soudan à partir de la région frontalière "Jnaina". Plus tard Mahassen a fini ses études et est devenue ingénieure agricole puis elle s'est mariée et a voyagé en Egypte. Après deux ans, elle a pu contacter un autre trafiquant pour les aider à voyager à partir de la Libye vers l'Europe. Mais dès leur arrivé au Sahara Libyen les policiers ont tiré sur elles : « nous avons tout perdu, nos papiers, notre argent, tout ! puis on a été emprisonnés dans la prison de Tripoli. » (Mahassen, Soudanaise, Médenine)

Le transit des femmes vers la Tunisie peut durer plusieurs années, comme pour Mahassen, ou à peine quelques heures pour celles qui transitent en avion, notamment les étudiantes, les migrantes qui veulent traverser via la harka ou encore celles qui sont engagées, sans le savoir, dans un cas de traite.



## La Libye, récits d'un enfer sur terre

À Médenine, nous avons rencontré plusieurs femmes qui ont passé entre quelques mois et quelques années dans le pays voisin. Beaucoup d'entre elles ont fait le choix de ne pas aborder les violences qu'elles ont vécu en Libye, notamment Awa une Ivoirienne de 26 ans, qui préfère aborder ce sujet dans un entretien individuel et sans enregistrement. Elle n'effleure que les conséquences : « les violences vécues en Libye et dans mon pays d'origine me reviennent tout le temps dans la tête, j'ai trop de pensées, car je suis là, à ne rien faire toute la journée, en attendant de reprendre une vie normale qui me permet d'oublier certaines choses » (Awa, Ivoirienne, Médenine).

Awadhiyah, fait allusion à « toute sortes d'insultes et violences extrêmes » (Awadhiyah, Soudan, Médenine) qu'elle a vécu au sein des prisons libyennes où elle a été emprisonnée à trois reprises. Hanane, elle a subi le même sort lorsqu'elle a été capturée après une tentative d'« opération d'immigration clandestine vers un pays européen » pendant laquelle on lui a volé tout son argent et elle a été emprisonnée dans la ville de Sabratha pendant 6 mois : « J'ai été violée à trois reprises, avec des rapports annaux également, je m'en sens coupable encore aujourd'hui » (Hanane, Soudanaise, Médenine).

Sa fille de 16 ans a vécu le même enfer, elle a été violée en Libye alors qu'elle était à la maison, depuis sa fille a des problèmes graves de santé physique, notamment avec des mictions involontaires, et psychologiques que l'empêchent de dormir.

D'autres femmes prennent la parole avec rage pour expliquer leurs vécus, en donnant beaucoup plus de détails sur le sort qui a été réservé à certaines de leurs camarades au sein des prisons libyennes :

« On te met en prison, on te viole et tu ne peux pas te plaindre ! que tu aies un enfant ou pas, enceinte ou pas, tu es violée !! C'est le cas d'une camarade avec qui je suis passée par la Libye.. Elle était enceinte, elle s'est faite violer au point de perdre la vie devant moi. Son pénis est resté bloqué dans elle enceinte de 8 mois ! Le bébé et elle sont tous les deux passés !! Certaines qui refusent se prennent une balle dans la tête. Une autre est rentrée en Côte d'Ivoire avec l'anus qui sortait à force de se faire violer... donc dans tout ça, je me dis que si j'ai l'occasion de quitter ces pays Arabes même par la nage moi je le ferais quitte à laisser ma vie. » (Aicha, Guinée, Médenine)

D'autres femmes rejoignent la Tunisie par voie terrestre via l'Algérie, comme Iman, réfugiée malienne qui a été arrêtée par la police algérienne en raison de son passage illégal par leur territoire :

« Ils m'ont dit que j'allais passer un mois en prison pour le crime que j'avais commis, je leur ai expliqué que j'étais une femme divorcée qui cherchait à fuir sa famille et qui essaie de demander l'asile. Ils m'ont amenée devant le juge, je leur ai expliqué que je ne suis pas une prostituée, ni une voleuse, je suis juste une voyageuse (traveler), j'ai pas de document, j'ai pas de passeport, j'avais juste la carte consulaire malienne. Normalement, lorsque la police te trouve, ils doivent t'envoyer vers les institutions d'asile (OIM et HCR) pas nous envoyer en prison. J'ai eu la chance j'ai écrit à cette femme juge en lui



expliquant ma situation et ils m'ont libérée et amenée à l'OIM et j'ai pu demander l'asile » (Iman, Malienne, Médenine)

Les femmes qui empruntent ces deux voies pour arriver en Tunisie, non seulement doivent faire face aux violences en provenance des agents frontaliers ou des prisons, elles sont également confrontées à la dureté du passage par le désert et aux différentes violences sexuelles, économiques et physiques, comme l'exposait déjà largement l'étude de Smain Laacher « Les violences faites aux femmes pendant leur voyage clandestin : Algérie, France, Espagne, Maroc » en 2010. Nous avons plutôt orienté notre travail vers les violences subies en Tunisie, néanmoins la présence de ces violences du voyage clandestin vers la Tunisie constituent un facteur préalable de vulnérabilité des femmes qui arrivent par voie terrestre en Tunisie. Les violences dans le pays d'origine, le transit par plusieurs pays et l'enchaînement des violences qui s'en suivent, opèrent comme un amorcement du continuum des violences qui s'établit chez les migrantes au fur et mesure.

Sa fille de 16 ans a vécu le même enfer, elle a été violée en Libye alors qu'elle était à la maison, depuis sa fille a des problèmes graves de santé physique, notamment avec des mictions involontaires, et psychologiques que l'empêchent de dormir.

D'autres femmes prennent la parole avec rage pour expliquer leurs vécus, en donnant beaucoup plus de détails sur le sort qui a été réservé à certaines de leurs camarades au sein des prisons libyennes :

« On te met en prison, on te viole et tu ne peux pas te plaindre ! que tu aies un enfant ou pas, enceinte ou pas, tu es violée !! C'est le cas d'une camarade avec qui je suis passée par la Libye.. Elle était enceinte, elle s'est faite violer au point de perdre la vie devant moi. Son pénis est resté bloqué dans elle enceinte de 8 mois ! Le bébé et elle sont tous les deux passés !! Certaines qui refusent se prennent une balle dans la tête. Une autre est rentrée en Côte d'Ivoire avec l'anus qui sortait à force de se faire violer... donc dans tout ça, je me dis que si j'ai l'occasion de quitter ces pays Arabes même par la nage moi je le ferais quitte à laisser ma vie. » (Aicha, Guinée, Médenine)

D'autres femmes rejoignent la Tunisie par voie terrestre via l'Algérie, comme Iman, réfugiée malienne qui a été arrêtée par la police algérienne en raison de son passage illégal par leur territoire :

« Ils m'ont dit que j'allais passer un mois en prison pour le crime que j'avais commis, je leur ai expliqué que j'étais une femme divorcée qui cherchait à fuir sa famille et qui essaie de demander l'asile. Ils m'ont amenée devant le juge, je leur ai expliqué que je ne suis pas une prostituée, ni une voleuse, je suis juste une voyageuse (traveler), j'ai pas de document, j'ai pas de passeport, j'avais juste la carte consulaire malienne. Normalement, lorsque la police te trouve, ils doivent t'envoyer vers les institutions d'asile (OIM et HCR) pas nous envoyer en prison. J'ai eu la chance j'ai écrit à cette femme juge en lui expliquant ma situation et ils m'ont libérée et amenée à l'OIM et j'ai pu demander l'asile » (Iman, Malienne, Médenine)





Les femmes qui empruntent ces deux voies pour arriver en Tunisie, non seulement doivent faire face aux violences en provenance des agents frontaliers ou des prisons, elles sont également confrontées à la dureté du passage par le désert et aux différentes violences sexuelles, économiques et physiques, comme l'exposait déjà largement l'étude de Smain Laacher « Les violences faites aux femmes pendant leur voyage clandestin : Algérie, France, Espagne, Maroc »<sup>49</sup> en 2010. Nous avons plutôt orienté notre travail vers les violences subies en Tunisie, néanmoins la présence de ces violences du voyage clandestin vers la Tunisie constituent un facteur préalable de vulnérabilité des femmes qui arrivent par voie terrestre en Tunisie. Les violences dans le pays d'origine, le transit par plusieurs pays et l'enchaînement des violences qui s'en suivent, opèrent comme un amorcement du continuum des violences qui s'établit chez les migrantes au fur et mesure.

---

<sup>49</sup> Smain Laacher « Les violences faites aux femmes pendant leur voyage clandestin : Algérie, France, Espagne, Maroc », UNHCR, 2010.



## **L'installation : asile, traite et exploitation**

Une fois arrivées en Tunisie, que cela soit par voie terrestre, maritime ou aérienne, les femmes migrantes subsahariennes s'installent en Tunisie pour une durée qui peut varier entre quelques semaines, pour celles qui se lancent à la traversée de la Méditerranée, et plus d'une dizaine d'années pour celles qui font leurs études ou qui se trouvent brouillées par le système de contrôle migratoire qui les poussent à l'irrégularité. En ce qui concerne les migrantes privilégiées, d'origine européenne, elles peuvent également s'établir en Tunisie pour des courtes périodes – ne dépassant pas les trois mois du visa touristique – toutefois elles ont la possibilité (économique notamment) de quitter le pays et de revenir par la suite, ou encore de payer les indemnités. D'autres s'installent pour des plus longs séjours, arrivant parfois à s'installer définitivement dans le pays pour leur travail, leur retraite ou avec leur compagnon tunisien.

Dans tous les cas, toutes les femmes migrantes doivent faire face à des difficultés, plus ou moins insidieuses, pour accéder au séjour régulier. Plusieurs voies sont possibles pour régulariser son statut. Par l'obtention d'une carte de séjour, bien que celle-ci n'octroie pas l'accès au travail rémunéré, c'est-à-dire un visa de travail. Ce dernier est fortement régulé par la loi tunisienne qui priorise le marché d'emploi tunisien. Dans le cadre de notre étude, nous avons constaté la présence de migrantes avec le statut d'étudiante, de travailleuses pour le compte d'une entreprise étrangère –les Européennes – des demandeuses d'asile, des réfugiées et des migrantes travaillant de façon irrégulière. Ces trois catégories ne sont pas exclusives, la plupart de demandeuses d'asile et des réfugiées travaillent sans contrat de travail pour souvenir à leurs besoins, pour certaines la demande d'asile est une forme de protection face aux abus au quotidien.

Dans le cadre de cette étude, et au-delà des violences racistes omniprésentes dans le quotidien des migrantes noires, nous avons constaté que la majorité des violences vécues par les femmes migrantes ont lieu dans le cadre de l'emploi et au sein des institutions étatiques, en raison de leur statut irrégulier, de réfugiée ou demandeuse d'asile ou de leur statut de victime de traite.

## **Le système de protection des demandeuses d'asile et des réfugiées en Tunisie**

En Tunisie, les migrantes demandeuses d'asile et les réfugiées se confrontent à l'absence d'un cadre juridique de protection, bien que l'article 26 de la Constitution reconnaisse le droit à l'asile politique. Leur carte de réfugiée ou de demandeuse d'asile ne leur donne pas accès aux droits sociaux ou à l'emploi, mais rend uniquement impossible le refoulement et l'expulsion du pays.



Dans le vide juridique existant, des institutions non nationales effectuent la gestion des dossiers à la place de l'État et « fournissent des services aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Mais ces services sont en deçà des attentes »<sup>50</sup> remarquait Romdhane Ben Amor, de la FTDES. Les migrantes ayant participé à notre enquête ont également pointé les défaillances de la gestion, en particulier au sujet du traitement des dossiers et des délais, et des services proposés aux migrantes, surtout dans le cas des centres d'accueil.

Les femmes résidentes dans ces centres témoignent d'un manque de moyens au niveau de la prise en charge médicale. Aicha, femme guinéenne résidante au centre pour demandeuses d'asile, s'est exprimée à ce sujet : « Je suis diabétique, mon cas n'est pas pris en charge c'est quand ils veulent qu'ils m'achètent le médicament pas quand j'en ai besoin et ça il faut que j'aie bavardé et menacé pendant des mois. » (Aicha, Guinée, Médénine). Aminata, Ivoirienne qui vit dans le même centre revendique également le manque d'outils du médecin : « Actuellement on a besoin de couette parce que le froid a commencé, tous les enfants sont malades à cause de ça et on ne peut même pas les amener chez le médecin on a un généraliste qui vient s'asseoir sans aucun outil même pas de thermomètre pour prendre la température tout ce qu'il fait c'est demander où tu as mal et il prend des notes sans donner des médicaments et quand il en envoie c'est après des mois avec on va vivre comment ? » (Aminata, Ivoirienne, Médénine). Aicha renchérit et accuse le centre de malversation des consommables : « Ces gens nous refusent de couches et des couettes, du savon, du gel de douche pour nos enfants et vont avec des camions à 3h du matin les vendre au marché alors que nous on souffre, c'est vraiment inhumain de leur part. » (Aicha, Guinée, Médénine)

Aminata aborde également la problématique de la somme allouée hebdomadairement qui ne permet pas de couvrir leurs besoins et ceux de leurs enfants :

« Les tickets de 30DT ne suffisent à personne pour la semaine, avec cela tu dois prendre soin de toi, manger, te vêtir, te déplacer et acheter tes médicaments, que t'aie un enfant ou pas. On a essayé de leur parler de ça sans succès et on nous dit que si cela ne nous arrange pas, on peut quitter le foyer ! Tu es comme un prisonnier sans avoir commis de crime, tes heures d'entrée et sortie sont contrôlées ! Donc si on reste là c'est parce qu'il n'y'a pas de travail à Médénine ici actuellement, pour aller travailler il nous faut aller jusqu'à Zarzis alors que c'est interdit de faire trois jours dehors... hors si tu trouves du travail, c'est pour des semaines minimum. Moi personnellement j'ai 5 enfants au pays comment je les fais vivre sans travailler ? ils doivent manger, aller à l'école, s'habiller et plein d'autres choses. » (Aminata, Ivoirienne, Médénine)

Les femmes résidentes au foyer pour réfugiées, mettent en avant les violences économiques qu'elles subissent au centre : « Dans le centre nous avons des problèmes de santé, d'argent, ce n'est pas assez, ils nous donnent 200 dinars par mois » (Iman, Malienne, Médénine).

---

<sup>50</sup> <https://nawaat.org/2021/02/19/droit-dasile-en-tunisie-grave-dans-la-constitution-meprise-par-les-lois/>



Lorsque les femmes obtiennent leur carte de réfugiée elles peuvent soit s'installer dans le foyer ou bien s'installer à l'extérieur avec une somme de 300 dinars, jugées trop peu par Sandra, ivoirienne en attente de son statut de réfugiée : « tu vas te prendre une maison avec ton enfant, comme ça avec seulement 300 dinars pour payer le loyer, le courant, l'eau. On m'a dit tu te débrouilles comme ça, j'ai voulu refuser, normalement quand ta carte sort, on t'envoie dans l'autre foyer, au moins là-bas je paie pas de maison. Finalement, je suis sortie dehors avec mon fils, il fait deux mois, et on m'a dit que si en trois mois ton asile n'a pas marché, barra ! » (Sandra, Ivoirienne, Médenine)

L'attente et l'instabilité qui en découle, constitue selon les migrantes une violence psychologique continue qui ne leur permet pas d'avancer dans leurs vies et leur cause des chagrins au quotidien « Il fait 2 ans que j'ai fait ma demande d'asile, jusqu'à maintenant j'attends le résultat, il m'arrive de beaucoup réfléchir à cela, c'est mon problème principal, j'en pleure au quotidien à cause de ma situation » (Iman, Mali, Médenine). Oli, de son côté attend sa réinstallation dans un autre pays où elle n'est pas en danger en raison de son orientation sexuelle : « Je n'ai toujours pas de nouvelle de ma réinstallation or je pense que nous femmes violentées devrions être des priorités et tout ce qu'on vit tout le temps commence à peser moi par exemple j'ai un psychologue qui me suit elle est au courant de tout ce qui m'arrive. » (Oli, Cameroun, Tunis). Pourtant, pour la réinstallation « les créneaux disponibles sont limités car ils profitent à moins de 1% de la population réfugiée dans le monde. Pour cette raison, il est impératif que les réfugiés comprennent qu'ils ne pourront peut-être jamais accéder à cette option et doivent donc œuvrer pour l'autosuffisance en Tunisie, si l'option d'un retour sûr et durable dans le pays d'origine n'est actuellement pas une option. »<sup>51</sup>

Dans le contexte de Tunis et de Sfax, les femmes migrantes font appel à la procédure d'asile mais elles travaillent irrégulièrement pour subvenir à leurs besoins sans passer par des centres d'accueil. Il s'agit d'une forme de protection lorsqu'elles ont des problèmes avec la police ou les employeurs. Toutefois, la situation des migrantes ivoiriennes demandeuses d'asile inquiète la communauté, majoritaire en Tunisie, car le statut de demandeur.sse d'asile et de réfugiée peut être modifié en fonction de la situation du pays. Anna Marie, Ivoirienne mettait en avant cette crainte que sa carte ne soit pas valable : « Apparemment le statut de réfugiée n'est plus valable parce que si tu vas à la police avec cette carte ils te l'arrachent. Ils disent qu'actuellement il y a la paix en Côte d'Ivoire donc tous les ivoiriens peuvent rentrer chez eux, ils disent qu'il y a un vol spécial à l'ambassade et qu'il faut aller à la police pour s'inscrire pour rentrer. Donc quand tu y vas tu donnes ta carte on te la bloque » (Anne Marie, Ivoirienne, Tunis). À Sfax, les mêmes craintes ont été exprimées par les femmes Ivoiriennes qui se trouvent dépourvues de leur seule protection face aux violences.

---

<sup>51</sup> <https://help.unhcr.org/tunisia/fr/resettlement/>



## Le travail des migrantes, entre traite et exploitation

Les violences au sein du travail comportent la majorité des violences relatées par les femmes d'origine subsaharienne, toutes les femmes ont vécu au moins un de ces cas :

violence physique, accusation de vol, privations, menaces, harcèlement sexuel, attouchements, harcèlement moral, et une longue liste de violences qui ont été détaillées par les migrantes. Nous remarquons la présence d'une grande quantité de femmes arrivées en Tunisie « sous contrat », une forme de traite très répandue chez les femmes Ivoiriennes, majoritairement mais pas exclusivement. Cette forme de traite, que nous avons déjà définie dans l'introduction, demeure une source de violences multiples imbriquées les unes avec les autres. Dès le recrutement dans le pays d'origine jusqu'à la fin dudit « contrat », les femmes souffrent de la violence économique assimilable à l'esclavage moderne.

### L'imbrication des violences dans les cas de traite

Au recrutement, deux types de cas ont été détectés au niveau de la contribution économique de la femme au voyage. Certaines font un apport économique permettant l'achat des billets, la demande de visa et l'argent de poche pour le voyage. D'autres cependant, n'ayant pas d'argent, viennent à charge du « passeur » et se compromettent à rembourser l'argent, sans connaître ni les conditions de travail auxquelles elles seront soumises, ni celles de voyage. Certaines femmes sont utilisées pour apporter des marchandises via leur transport aérien, sans qu'elles soient au courant du contenu comme Grâce qui a été arrêté à l'aéroport pour trafic :

« Quand je suis arrivée, il s'est avéré que dans mes affaires il avait des trucs dans mes bagages, dont je ne connaissais pas. Les policiers ont fouillé, ils ont ouvert les bagages et ils ont trouvés qu'il y'avait des trucs compromettants, c'était entre autre des liqueurs et pleins d'autres choses. Ils allaient m'emmener en prison j'ai dû demander pardon, ils m'ont demandé de l'argent mais je n'avais pas, il m'a néanmoins proposé de garder un paquet et partir et le reste, ils l'ont pris. Je suis sortie comme ça, mais j'ai vécu un calvaire au point de pleurer parce que je me voyais déjà être rapatriée, qui était encore un meilleur choix qu'être en prison ici, car là au moins mes parents savent que je suis entrée et je suis encore vivante. » (Grâce, Ivoirienne, Tunis)

Celles qui arrivent avec des ressources, comme Sandra, pensent pouvoir traverser en ayant déjà payé tout leur dû, alors que les événements prennent une toute autre tournure lorsqu'elle arrivent ici :

« Quand je suis arrivée, le monsieur m'a confisqué mon argent d'abord parce qu'ici c'est risqué de sortir avec l'argent. Je ne savais pas que le monsieur m'envoyait ici pour me mettre « sous contrat » j'ai payé mon argent pour l'arrivée ici et le départ en Europe. Quand je suis arrivée ici il avait déjà tout planifié, il allait prendre l'argent que j'avais sur moi, et me mettre « sous contrat » d'un an. C'est-à-dire qu'il ne m'a pas envoyée en Tunisie pour me faire voyager en Europe mais pour me vendre aux mains d'une femme Tunisienne à Djerba. Quand je suis arrivée chez elle, j'ai demandé mon salaire, elle m'a dit « tu n'as pas de salaire », mais dans quel pays on travaille et on a pas de salaire !!



pour quoi ? Elle m'a expliqué qu'elle avait convenu comme ça avec le monsieur. À la fin elle m'a demandé de rembourser un peu moi et un peu au monsieur, j'étais obligée à rembourser alors que j'ai déjà payé ! J'ai fait cinq mois chez elle, mais elle m'a aidée à récupérer une partie de mon argent qui était resté chez le monsieur » (Sandra, Côte d'Ivoire, Médenine)

Le cas de Sandra n'est pas isolé, Jessica, Josiane et Céline ont vécu la même expérience à leur arrivée en Tunisie. D'autres, comme Grâce, se sont accordées sur un nombre de mois pour rembourser les dépenses en plus de ce qu'elles avaient avancées, lorsqu'elles arrivent sur place, elles constatent que cela ne coïncide pas avec ce qui leur a été dit :

« Je suis venue sous contrat, j'ai donné une partie de l'argent et eux le reste, j'allais leur rembourser en travaillant pendant quatre mois, et c'est eux qui allaient percevoir mon salaire or la dame chez qui je suis allée m'as dit que je devais travailler chez elle pendant 7 mois. Or, j'avais payé 2500DT, soit 500000 Francs CFA » (Grâce, Ivoirienne, Tunis)

Séphora, Ivoirienne également, de son côté a été contrainte de rembourser également un mois de plus de ce qui était convenu : « J'avais mon argent mais quand je suis arrivée, je devais faire deux mois de travail, ils m'ont dit non tu vas faire trois mois parce qu'ils ont retiré tel somme dans ton enveloppe, je n'ai pas discuté, j'ai accepté trois mois de contrats » (Séphora, Ivoirienne, Tunis). Denise, elle, avait arrangé un contrat de cinq mois dans un atelier de couture pour améliorer ses connaissances puisqu'elle avait déjà un certificat de formation dans le domaine « la personne qui m'as contactée pour que je vienne ici m'a fait croire qu'elle a un atelier que je devais gérer, c'est comme cela que je lance toutes mes démarches pour venir donc je lui ai donné 200000Frfa. Une fois arrivée ici elle m'a mise sous contrat de couchante dans un maison » (Denise, Ivoirienne, Sfax)

Cette situation demeure d'autant plus violente, que ces femmes arrivent en Tunisie sans aucun réseau donc elles se trouvent à la merci de leurs « patron.e.s », elles ont peur et se plient à l'escroquerie par manque de ressources : « moi je ne connaissais rien je ne pouvais pas fuir je ne savais à qui m'adresser pour sortir , j'étais là et du coup j'ai accepté » (Grâce, Ivoirienne, Tunis). L'exploitation et les privations suivent bien trop souvent l'escroquerie de la « mise sous contrat », les migrantes rapportent des nombreuses violences liées à la privation de nourriture et de contact avec l'extérieur dont témoigne Séphora :

« Je ne suis pas comptée dans le menu journalier, je ne sais pas ce que je dois manger, tout est calculé dans le frigo ! Elle me disait : ça c'est pour les enfants, tu ne touches pas. Mais qu'est-ce qui est pour moi alors ? Je ne peux pas appeler quelqu'un pour m'aider, donc j'ai joué avec mon intelligence puisque la femme a deux congélateurs parmi lesquels un qu'elle ne contrôlait pas et je me servais de celui-là en cachette pour manger quand elle va au travail, sinon j'allais mourir de faim parce qu'elle ne voulait pas savoir si j'ai faim ou pas, elle me donne seulement les travaux » (Séphora, Ivoirienne, Tunis)



Certain.e.s tunisien.ne.s interdisent aux femmes migrantes de sortir seules, elles sont contrôlées et empêchées de s'adresser à leurs confrères noir.e.s dans la rue. Grâce raconte le calvaire qu'elle a vécu chez la femme qui l' « employait » :

« Quand je voulais sortir, j'étais accompagnée par son enfant qui te surveille pour que tu ne t'enfuis pas, ils se disent que tu peux voir un de tes frères black dehors et échanger avec lui et il pourrait te demander si t'es bien traitée dans ton travail. Donc, ils ne me laissaient pas parler à mes frères blacks en route. Sortir toute seule, c'est impossible ! sois tu sors avec quelqu'un sois tu ne sors pas tu restes à la maison. Un jour je lui ai dit que je veux aller faire ma pédicure elle m'a dit que pourquoi je veux sortir pour aller faire quoi dehors ? Elle avait même osé refuser que mon mari et mon enfant viennent connaître la maison ou je travaillais à Sfax il a fallu que un jour moi je décide que lui montre la maison à distance » (Grâce, Ivoirienne, Tunis)

Les femmes ayant fait l'expérience de la traite en Tunisie rendent compte également de l'exploitation qu'elles ont vécue au sein de ces familles : l'absence d'horaires de travail définis, l'inexistence de jour de congés, le travail exténuant qui n'en finit jamais. Josiane et sa collègue ont payé les frais de cette exploitation et de la violence morale que leur patronne leur infligeait :

« La maison était presque un château je travaillais avec 2 autres filles, dont une autre « sous contrat ». On n'a pas d'heure pour commencer ni pour dormir et sans jours de repos. Tu peux te réveiller à 6h et tu dors à 2h. Une fois on a même dormi à 4h du matin parce qu'elle faisait son anniversaire et elle nous a demandé de rester là à attendre. Ma camarade, chaque matin à 8h, elle doit aller masser notre patronne au lit avant de commencer son travail. Cette femme nous exploitait on devait la masser, nettoyer la maison faire le petit déjeuner avant que tout le monde ne se réveille et comme la 2eme fille ne s'exprimait pas bien en français et elle ne comprenait pas non plus, la patronne passait le temps à lui crier dessus à cause de ça. Elle a juste demandé à avoir une journée de repos et elle lui disait non à chaque fois » (Josiane, Ivoirienne, Tunis)

Les « employeurs » n'hésitent pas à surcharger l'emploi du temps des femmes, en les amenant même à travailler dans les maisons de personnes de la famille :

« Quand je suis arrivée, j'ai vu la maltraitance des tunisiens ! J'ai travaillé chez elle une semaine puis lorsque je suis en train de faire le ménage on m'appelle et on me dit de me préparer pour aller travailler chez la mère de son mari afin de l'aider à faire des travaux. Je me suis dit que peut-être cela était juste pour cette fois, donc je suis allée rendre service à cette vieille après mes travaux à la maison. Le lendemain, on m'appelle encore pour la même chose, je suis arrivée la femme me donne trois morceaux de biscuits et un verre de lait et me montre tout le travail que je dois faire... J'étais tellement énervée je lui ai dit : Mamy je suis un être humain vous trouvez ça normal que je travaille pour votre fille et je viens encore travailler pour vous ? Moi je ne peux pas travailler pour deux personnes à la fois, je suis désolée. La femme m'a proposé de payer 20 dinars, puis j'ai accepté malgré moi mais depuis je n'ai jamais entendu parler d'elle. On ne venait plus me prendre comme un sac de riz ou bien une esclave donc ça c'est la première chose que j'ai vécu qui m'as choquée en Tunisie » (Séphora, Ivoirienne, Tunis)



Fatim, Ivoirienne également, reviens sur la question des congés : « Tu n'as pas de congé en fait. Tu ne sors pas, du lundi au lundi, tu es toujours enfermée avec la dame. C'est quand elle sort que toi tu sors » (Fatim, Ivoirienne, Tunis). Le travail exténuant et sans droit au repos fini par peser sur ces femmes, et beaucoup d'entre elles tombent malades sous les yeux des « patrons » qui leur refusent des soins :

« Je travaillais 7 jours sur 7, sans jours de repos. Le jour où je suis tombée malade, j'ai compris que quelque part elle n'est pas si gentille que ça, parce qu'il ne m'a pas fallu pas grand-chose pour que je meurs dans sa maison, elle voyait même mes yeux qui changeait de couleur ! Mais malgré tout ça cette femme voulait que je continue à travailler parce que, comme elle dit, elle m'a achetée, on m'a vendu à elle ! » (Grâce, Ivoirienne, Tunis)

Lorsqu'elles se plaignent de douleurs on leur rationne même les médicaments au gré de la « patronne » :

« Quand je n'allais pas bien, elle achetait de dolipranes et elle m'en donnait une pilule, puis elle allait cacher le reste dans sa chambre ! Au point où je me suis dit que le doliprane ici coutait de millions or ce n'est que 2DT. » (Denise, Ivoirienne, Sfax)

La plupart des femmes se trouvent contraintes de finir leur « contrat » pour pouvoir enfin être libérées de l'emprise des « employeurs » : « J'étais obligée de faire les 7 mois de contrat vu que je ne pouvais rien faire étant toute nouvelle, je ne connaissais pas la ville, je connaissais que quelques personnes à Tunis mais pas à Sfax où j'étais pour le travail » (Grâce, Ivoirienne, Tunis). Toutefois certaines font le choix de rester encore une période supplémentaire afin d'obtenir un salaire pour pouvoir subsister le temps qu'elles trouvent un emploi sur place. Céline a fait le choix de rester chez son employeuse, toutefois elle a demandé une augmentation de salaire ce qui n'a pas été accepté par la dame en question :

« Je touchais 400DT, j'ai demandé 500 dinars, elle a refusée d'augmenter en me disant qu'elle peut employer une Tunisienne avec ce salaire qui ferait tout ce que je fais, et la cuisine en plus. J'ai accepté de rester, par manque d'argent, mais j'ai demandé à aller au moins à l'église chaque Dimanche vu que je n'ai pas de jours de repos, elle me dit je peux y aller seulement deux fois par mois pas plus.» (Céline, Ivoirienne, Tunis)

Lorsqu'elles essaient de quitter leur « employeurs », des nouvelles violences font surface, en particulier celles liées à la rétention des documents, des objets personnels et de l'argent : « En fait, quand tu finis ton contrat, qu'ils doivent te payer, ils cherchent à ne pas le faire. C'est ça le problème ! Une fois que le mois est fini, j'ai demandé mon salaire et ils ont refusé et si je refuse de travailler, ils vont appeler la police.. J'ai fui, j'ai eu tellement peur, j'ai pris ma valise et je suis partie » (Fatim, Ivoirienne, Tunis). Fatim a réussi à récupérer son passeport qui avait été confisqué, toutefois Séphora, a dû supplier ses employeurs pour le récupérer « je lui ai tellement mis la pression qu'elle a cédé et m'a remis mon passeport. » (Séphora, Ivoirienne, Tunis).





Malgré l'interdiction légale de confisquer les documents de quiconque, les « marchandeurs » conseillent aux femmes de donner leur passeport à l'employeur pour assurer qu'ils lui fassent confiance et éviter les maltraitances, nous raconte Grâce : « Quand je suis arrivée la jeune fille qui m'a conduit chez la dame m'avait dit que dès que je franchis la porte de la maison automatiquement je donne mon passeport à la dame, "comme ça elle a confiance en toi et elle va mieux te traiter". Mais moi je me disais que si je lui donne mon passeport et le travail était difficile je ne pourrais pas m'enfuir parce que le passeport allait rester avec elle, donc je n'ai pas donné » (Grâce, Ivoirienne, Tunis).

D'autres types de violence font également surface, notamment les accusations de vol à l'encontre des migrantes afin de remettre en question leur paie. Cette ruse est communément utilisée dans le cadre de l'emploi comme nous le verrons plus loin. Josiane, qui travaille avec une autre fille migrante raconte l'expérience de cette dernière : « Lorsque la fille partait, la patronne l'a accusée de vol de vêtement et la fille n'avait rien fait, elle était partie sans prendre ses vêtements, elle a tout laissé parce qu'elle n'en pouvait plus de la dame qui se comportait toujours mal. » (Josiane, Ivoirienne, Tunis) Elle aborde également dans son récit les conséquences de leur vulnérabilité sur les violences « le fait qu'on n'ait pas de papier empire les violences qu'on subit ici parce qu'ils savent que nous ne sommes pas en règle que nous n'allons pas aller nous plaindre donc ils font tout » (Josiane, Ivoirienne, Tunis)

Jessica, qui travaille à l'ATSR Tunis, nous explique également que certaines femmes viennent leur demander de l'aide dans des cas de traite comme ceux-ci. Une bénéficiaire ivoirienne venue pour la traversée, s'est vue confisquer son argent et a été mise « sous contrat » de cinq mois :

« Elle s'est résignée à y aller, et une fois là-bas, la femme a pris tous ses papiers, elle l'a bloquée quand elle a voulu abandonner à cause du travail trop dur. La dame ne veut pas lui remettre son passeport tant qu'on ne lui donne pas les 2500DT qu'elle a donné à l'intermédiaire. Car celle de Côte d'Ivoire les a escroqués. La bénéficiaire est passée par plusieurs associations pour qu'on lui vienne en aide jusqu'à arriver chez nous et nous exposer le problème on est allé voir la dame pour régler le problème à l'amiable parce que si on porte plainte déjà, elle est en tort d'avoir pris le passeport de la dame, c'est interdit. » (Jessica, Ivoirienne, Tunis)

Dans ce contexte de vulnérabilité, les migrantes ont aussi recours à la communauté pour se sortir des diverses situations de violence. Fatim par exemple, a fui son employeur qui la menaçait d'appeler la police, mais elle s'est retrouvée seule dans la rue avec sa valise, en pleine nuit dans le quartier d'Ennaser, elle ne connaissait personne en Tunisie. Elle a songé à dormir dans un garage ou dans un portail mais la peur d'être violée ou violentée l'a poussée à se diriger vers un « frère noir. Je me suis rapprochée et je lui ai dit bonsoir mon frère et je lui ai expliqué ma situation » (Fatim, Ivoirienne, Tunis). Par la suite, le jeune homme l'a aidée à trouver un endroit pour loger en urgence et elle a pu par la suite rencontrer d'autres personnes de la communauté qui l'ont aidée. Pendant les focus



groupes deux formules d'entre-aide communautaire reviennent souvent, la prévention des violences en expliquant la situation dans le pays et dans le travail, en mettant l'accent sur les dangers et les possibles solutions ; et une deuxième formule, concerne l'action de sauvetage en cas de besoin face aux violences ou aux injustices.

## SITUATION DE VULNÉRABILITÉ À L'ARRIVÉE

L'arrivée en Tunisie sans connaissance préalable du contexte tunisien est une des caractéristiques principales des primo-arrivantes en situation de traite. Cette méconnaissance accentue non seulement les violences mais réduit également les possibilités de trouver de l'aide en cas de besoin. Malgré l'existence des lois criminalisant la traite et interdisant des abus comme l'exploitation, la privation de documentation ou de liberté de mouvement, les femmes ont tendance à accepter des situations intenable pendant la période de leur « contrat » pour ensuite se libérer. Elles n'ont aucune disposition à porter plainte contre les exploitateurs ni contre la filiale que les a fait venir. Les raisons de cette absence d'engagement dans des procédures légales sont multiples et intriquées : la situation irrégulière, les barrières linguistiques, la méconnaissance de la loi sur la traite et des prérogatives en termes d'accès au séjour en Tunisie, la peur, la normalisation de la violence de la traite, la peur de la délation des « passeurs » qui pourraient s'en prendre à elles ou à leurs familles au pays.

## L'emploi informel des migrantes : nouvelles figures de l'exploitation

À l'exception des migrantes européennes, aucune des migrantes rencontrées lors de notre enquête n'avait un travail régi par un contrat de travail en règle. Elles participent à l'économie souterraine du pays : aides ménagères, service de garde d'enfants et personnes âgées, service de salle ou plonge dans des restaurants et cafés, etc. Des emplois sous-payés et dévalorisés socialement<sup>52</sup> demeurent une des rares ressources financières auxquelles ces femmes ont accès pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. . Elles, et tous les migrants subsahariens, sont devenus des « nouvelles figures de l'exploitation au sein du travail informel »<sup>53</sup> participant à la « réactualisation des figures traditionnelles du travail informel pour accueillir de nouvelles activités (Leite, 2009) externalisées par l'économie formelle, et réorganisation des rapports de domination et d'oppression, qui continuent de s'appuyer sur la naturalisation des différentes formes sociales de division du travail, entre pays, mais aussi au sein des pays,

<sup>52</sup> Dévalorisation à remettre en cause avec une approche féministe.

<sup>53</sup> Yerochewski, Carole. « Présentation : travail et informalité : nouvelles figures de l'exploitation et des mobilisations au Nord et au Sud. » *Sociologie et sociétés*, volume 47, numéro 1, printemps 2015, p. 5-16. <https://doi.org/10.7202/1034416ar>



entre femmes et hommes, entre groupes de populations racisées et ceux considérés comme Blancs, entre castes, entre jeunes et vieux, entre concepteurs et exécutants, entre qualifiés et non qualifiés..., et bien sûr, entre citoyens et immigrants »<sup>54</sup> . Certes, la participation à la réactualisation du travail informel se fait parallèlement à celui des femmes et des hommes tunisien.ne.s, toutefois les migrantes en Tunisie sont confrontées à des violences multipliées par leur origine, leur race, leur religion ou leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Le travail informel constitue un espace de reproduction des violences de tout genre allant de l'exploitation, la violence physique, morale et sexuelle, à l'instabilité et l'absence de protection face aux abus et aux violences.

### Les difficultés à trouver du travail : les discriminations

Le marché de travail informel reproduit des discriminations liées à la condition de ces femmes que ce soit en raison de leur état de santé, du fait d'avoir des enfants ou encore leur identité de genre. Oli, homme trans camerounais, rencontre des difficultés à trouver du travail à Tunis, même en ayant le statut définitif de réfugié. Pour cause, son apparence physique liée à son identité et son expression de genre : « quand je trouvais des ménages, je n'étais jamais prise à cause de mon apparence vue que je ne mets pas de rouge à lèvres ou de robe pour aller dans des entretiens de travail, on me dit que c'est pas possible » (Oli, Cameroun, Tunis). Pascal son colocataire, nous explique d'ailleurs que les hommes tunisiens refusent de l'engager par peur pour leurs femmes et leurs enfants : « Partout où je vais pour faire le ménage ou être baby-sitter on juge mon apparence et on me dit que je ne suis pas censé garder un enfant parce que je suis formé comme un homme ou alors un homme te dit qu'il ne peut pas te laisser chez lui de peur que tu viole sa femme et ses enfants » (Pascal, Camerounais, Tunis)

Aicha, guinéenne vivant à Médenine, et Grâce, ivoirienne résidente à Tunis, rapportent de leur côté les contraintes pour entrer sur le marché de l'emploi informel liées à la maternité, notamment l'impossibilité d'amener les enfants sur le lieu de travail et de le laisser dans une crèche par manque de revenus suffisants : « quand tu trouves un petit travail d'une journée et tu demandes à venir avec ton enfant, on refuse, et on ne trouve pas où laisser l'enfant pour aller travailler. C'est vraiment compliquer de vivre ici en Tunisie. » (Aicha, Guinée, Médenine). Sans soutien familial ou amical, elles se trouvent dans la tessiture de choisir entre l'emploi et la garde de leurs enfants : « Nous qui avons des enfants c'est un peu difficile parce que tu dois mettre l'enfant à la crèche, gérer si l'enfant tombe malade et tout ça l'argent ne suit pas. Donc moi j'ai vraiment besoin d'aide pour pouvoir m'occuper de mon enfant. » (Grâce, Ivoirienne, Tunis). Dans des autres cas, les femmes ayant des enfants, comme Nadarieka, Ivoirienne habitante de Sfax, acceptent des conditions de travail problématiques car les employeurs leurs permettent d'être accompagnées par leurs enfants : « la femme chez qui je travaillais était très compliquée, je travaillais à 8h et je me couchais vers 1h ou 2h du matin et j'étais seule avec la dame, elle vivait dans une petite villa et elle m'a acceptée avec mon enfant... mais elle se comportait mal avec moi et je supportais à cause de mon enfant » (Nadarieka, Ivoirienne, Sfax).



L'état de santé comporte également une contrainte dans l'accès à l'emploi de ces femmes lorsqu'elles ont une maladie chronique ou chronicisée par l'absence de traitement ou lorsqu'elles sont enceintes car elles perdent leur source de revenus. Finalement, il faut prendre en compte le fait que l'accès au travail est davantage compromis dans les régions que dans la capitale. Cela a deux conséquences directes sur les femmes migrantes. D'une part l'acceptation de conditions de travail déplorables en raison du peu d'emplois vacants. D'autre part, l'injonction à rejoindre la capitale afin de faciliter l'accès à l'emploi.

#### Exploitation : conditions de travail et absence de congés

L'emploi informel s'est avéré être le principal lieu des violences pour la plupart de femmes interviewées dans le cadre de notre enquête. L'exploitation et les mauvais traitements sont tellement répandus que la prise de parole de femmes se concentre majoritairement sur cet aspect. Les femmes migrantes se plaignent de la surcharge de travail mais aussi des violences verbales à leur encontre. Henriette, travaillant au sein d'une famille sfaxienne, a subi ces conditions : « La femme chez qui je travaille lorsque je termine mes travaux, elle est toujours en train de créer de nouvelles tâches à me donner histoire de toujours me tenir occupée. Quand je commence à parler elle me crie dessus, je lui dis que je ne suis pas une machine et que j'ai besoin de repos, et même si j'en étais une, même une machine se repose... et elle continue à crier » (Henriette, Ivoirienne, Sfax). Awa a vécu la même situation avec son ancienne « patronne » à Sfax : « Elle m'ajoutait des tâches à chaque fois, elle versait de l'eau dans la maison lorsque j'ai terminé de nettoyer et me demandait de passer à nouveau, elle me criait dessus, au point où une fois son mari est venu demander qu'elle me laisse tranquille et qu'elle arrête de me crier dessus, qu'elle fait sa parce que je suis étrangère que si c'était une Tunisienne elle serait déjà partie » (Awa, Ivoirienne, Sfax). Miriam, Ivoirienne vivant à Tunis, raconte également son expérience avec une employeuse à Ennasser II où elle travaillait comme « couchante » qui lui faisait : « tout nettoyer jusqu'au gazon, je lui disais que ça c'est un travail de garçon, mais rien ne faisait, elle me criait dessus et elle m'a même frappée avec son sac lorsque je lui ai dit que je voulais partir. En plus à la maison il n'y avait pas de machine à laver donc je frottais tous les habits de la maison à la main c'était pénible » (Miriam, Ivoirienne, Tunis)

La démultiplication de tâches est sans doute très présente dans le parcours des femmes migrantes subsahariennes qui sont amenées à faire des tâches qui devraient être faites par plusieurs employées : « j'ai travaillé chez une femme à Tunis qui m'as dit que c'est ménage d'entretien car elle vit en Europe, mais dans la maison je suis devenu jardinière, gardienne de maison... Elle devait à la base me loger et me payer 500DT par mois mais après je me suis retrouvée à faire d'autres travaux dans la maison parce qu'elle n'était pas là. En plus, ses sœurs venaient pour passer les weekends et ne nettoient rien » (Awa, Ivoirienne, Sfax). Elles se retrouvent ainsi dans l'obligation de travailler à la fois pour leur employeur mais aussi pour sa famille. C'est le cas de Nadarieka qui en plus de travailler pour une femme devait s'occuper de la maison de son fils : « Au fil du temps le travail était compliqué surtout que je travaillais pour 2 personnes, avec la paie d'une seule personne, 400 dt, et c'était encore plus compliqué pendant le mois de Ramadan. » (Nadarieka, Ivoirienne, Sfax)



L'absence de repos pèse également sur les migrantes subsahariennes, en particulier celles qui employées comme « couchantes ». Elles doivent comme les femmes envoyées « sous contrat » négocier des jours de congés. De son côté, Emilie, couchante à Tunis, affirme n'avoir pu négocier que deux jours de congés toutes les trois semaines. Malgré cela, sa « patronne » trouvait toujours une excuse pour la faire revenir plus tôt de congés ou l'empêcher de partir. Lorsqu'elle a refusé : « Elle a commencé à me dire des paroles méchantes, genre je te demande ce service, je dois sortir, je dois sortir avec mon mari et je dois faire ceci. Je lui dis non je suis désolée madame. On a fait un contrat il faut respecter le contrat. Je t'ai donné 3 semaines, ça fait 2 jours pour me reposer. Laisse-moi me reposer pour que je puisse revenir travailler en forme pour veiller sur ta fille. » (Emilie, Ivoirienne, Tunis). Les agressions, les insultes, les pressions ou encore la surcharge de travail les incitent à éviter ce type d'emploi : « j'ai décidé d'arrêter de travailler pour les Tunisiens comme couchante parce qu'à chaque fois que je pense que c'est le pire, il y'a toujours encore pire. Maintenant je fais les grands ménages, et je rentre » (Awa, Ivoirienne, Sfax)

Celles qui travaillent dans des restaurants et des salons de thé sont également confrontées au travail en continu sans congés de maladie ni de repos : « mon premier travail était dans un restaurant, travail de nuit, c'est un grand restaurant le travail n'était pas facile, avec un mini salaire je faisais 9h de service par jour... même malade tu travailles parce que si tu ne viens pas on le déduit de ta paie ! Alors que les heures de surplus que tu fais, cela n'est pas payé » (Jessica, Ivoirienne, Tunis). Anne Marie, employée dans un restaurant connu de Tunis, n'avait pas « de jour de repos, pour en avoir je dois faire un doublage (c'est-à-dire travaillé de 6h à 00h) pour ne pas travailler le lendemain » (Anne-Marie, Ivoirienne, Tunis). Elle a fini par tomber malade et elle a demandé de l'aide à ses employeurs au vue sa situation : « J'ai commencé à avoir des douleurs donc j'ai dit à Madame que je n'avais pas les moyens pour aller à l'hôpital pour avoir un diagnostic. Je lui ai demandé si elle peut m'aider. Elle me dit non, ça va aller, il faut attendre. Eux ils nous voient comme des esclaves, nous ne sommes rien devant eux, ils ne cherchent que notre travail contre de miettes, donc mon état ne lui disait rien ! » (Anne-Marie, Ivoirienne, Tunis)

Extorsion de la paie : menaces, accusations de vol, violences et plaintes mensongères

Fréquemment, les femmes migrantes qui décident de quitter leur emploi font face à une aggravation des violences de leurs employeurs. Toutes les femmes ayant travaillé en Tunisie ont vécu, au minimum une situation d'extorsion de leur salaire s'appuyant sur la contrainte, le chantage, la menace, les fausses accusations allant jusqu'à la violence physique. En ce qui concerne la contrainte, dans certaines occasions, les employeurs les obligent à trouver une remplaçante pour les laisser partir, comme ce fut le cas pour Henriette : « même pour partir c'était toute une histoire j'étais obligée de chercher une autre fille pour me remplacer avant de partir. » (Henriette, Ivoirienne, Sfax).

De plus, le retard de paiement est régulièrement utilisé pour profiter des migrantes qui doivent attendre la date ou même continuer le travail jusqu'à la date qui est convenue pour le paiement mensuel. Awa, a décidé de partir de son travail lorsque sa « patronne » l'a menacée de porter plainte contre elle car elle « fait trop de bruit avec le nettoyage pendant qu'elle dort, donc elle m'a dit de finir et de rentrer ».



L'ivoirienne a demandé à être payée pour les semaines qu'elle avait faites, suite à cela la dame « s'excuse pour que je ne parte pas mais je lui ai dit Mme vous n'avez aucun respect pour moi et pour ça je ne peux continuer à travailler pour vous. Elle me dit donc que j'ai commencé le travail le 7 et c'est le 7 que je dois prendre mon salaire » (Awa, Ivoirienne, Sfax). Le non-respect de la somme convenue est également une des violences largement vécues par les femmes travaillant dans le secteur informel. En raison de l'absence d'engagement écrit, les employeurs décident de leur salaire sans tenir compte ni de l'accord initial ni de la charge de travail accomplie, qui dépasse parfois largement celle pour laquelle elles ont été engagées. Les employeurs citent souvent l'absence de travail de la part des migrantes pour justifier le prélèvement de la somme : « Elles m'ont dit que je ne travaille pas assez, juste l'après-midi, donc on peut pas me payer 500DT comme il était convenu, elles me disent que c'est 400DT pour deux mois et demi !! » (Awa, Ivoirienne, Sfax).

Les employeurs utilisent un certain nombre de stratégies pour contourner le paiement selon les migrantes. On retrouve dans les récits des victimes des schémas similaires d'extorsion du salaire :

- **Le refus de paiement** : Les employeurs refusent tout simplement de donner le salaire convenu lors que les migrantes sont absentes en raison d'un problème de santé par exemple : « Le 30 je ne suis pas parti au travail je n'allais pas bien donc je suis restée couchée à la maison. Elle demande au gérant de m'appeler et il me crie dessus au téléphone moi je lui réponds que je ne vais pas bien, j'ai mal aux hanches, je dois aller l'hôpital donc j'ai besoin de mon salaire et lui me dit que le salaire je ne l'aurais pas tant que je ne viens pas travailler » (Anne-Marie, Ivoirienne, Tunis)

- **La fuite** : L'employeur disparaît sans donner l'argent à la migrante et bloque par la suite la personne sur son téléphone ou ne lui permet plus l'entrée. Séphora, par exemple, a été engagée pour faire la plonge lors d'un mariage, lorsque la fête est finie, elle découvre que son employeur a disparu : « Il ne restait que le cortège du père de la mariée et celui de ma patronne partaient, le gardien est venu en courant nous demander si on a pris notre argent. » Elle a dû courir derrière le cortège pour la retrouver et n'a reçu que le quart de ce qui était prévu. Finalement elle a laissé partir son employeur avec tout l'argent, puisque ce qu'elle lui donnait ne correspondait pas au montant initialement promis. De plus son employeur la menaçait d'appeler la police. En signe de vengeance, « j'ai cassé tous les assiettes du mariage que la femme avait apporté parce que je me suis mise dans une colère pas possible puis on a couru car le gardien a prévenu par téléphone les patrons » (Séphora, Ivoirienne, Tunis)

- **L'accusation de vol** : Les femmes expliquent que souvent elles sont accusées de vol par leur employeur afin de remettre en cause le paiement de la somme due. En effet, toutes les femmes ayant participé à l'enquête ont déjà rencontré ce problème. Dogo, ivoirienne vivant à Tunis a fait les frais de cette stratégie. Après une soirée à la maison, sa patronne l'a informé que 1000dt avaient disparus, depuis son comportement envers elle a changé :



« Elle ne m'as pas désignée directement, elle ne m'a pas accusée mais je le sentais à travers son comportement. Donc je priais dans mon cœur en disant que seigneur tu sais que ce n'est pas moi qui ai pris cet argent donc épargne moi et j'ai fait tout le mois parce que je me suis dit que si je quitte subitement peut-être qu'elle se dira que c'est parce que j'ai volé son argent que je veux parti donc je n'ai rien dit. J'ai tenu jusqu'à la fin du mois et j'ai demandé à faire un tour chez moi c'est là qu'elle me dit qu'elle ne veut plus travailler avec moi que je vienne prendre mon salaire. Généralement ils font ça pour ne pas nous payer » (Dogo, Ivoirienne, Tunis).

Beaucoup de migrantes, lorsqu'elles sont accusées de vol, préfèrent partir pour éviter les problèmes et surtout éviter qu'on refuse de les payer : « La fille de la patronne me dit que son corset est perdu moi je ne savais même pas ce que c'était, je lui ai dit directement que je vais arrêter le travail vu qu'il y'a déjà des problèmes de vol » (Clarisse, Ivoirienne, Tunis). Toutefois, elle a subi une fouille totale de ses affaires puis a été mise à la rue en robe de chambre au milieu de la pluie.

- **La police** : Toutes les femmes ont également été confrontées à l'intimidation par des employeurs qui utilisent leur statut irrégulier pour ne pas payer le salaire. Emilie, Ivoirienne travaillant pour une riche famille tunisienne, a décidé de quitter son emploi. La patronne a refusée de lui donner sa paie et l'a mise dehors avec ses affaires :

« Elle a jeté les affaires, mes tenues de travail, mes trucs. C'est le gardien qui a rangé mes affaires, devant la piscine. Elle est restée en haut en me criant : je ne veux plus te voir, va-t'en ! Je vais appeler la police. Moi aussi j'ai commencé à répliquer quand elle a dit qu'elle va appeler la police. Ce n'est pas des moutons, c'est des humains, je vais leur dire que tu me dois un salaire et que tu me parle méchamment. Je suis restée là quatre heures de temps à attendre. Elle a pris sa voiture est sortie et elle n'est pas revenue. Le soir, elle m'envoie des messages sur mon téléphone, je ne veux plus travailler avec toi, je ne veux plus de toi. Si tu es trop fâchée appelle la police » (Emilie, Ivoirienne, Tunis).

La police est utilisée comme un outil d'intimidation pour les migrantes. Elles ne peuvent pas porter plainte et lorsqu'elles le peuvent elles sont souvent maltraitées ou ignorées, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. C'est le cas d'Anne Marie qui a le statut de réfugiée et a donc décidé d'affronter son patron qui refusait de la payer.

- **Violences physiques** : Certains employeur n'hésitent pas à user de la violence pour éviter de payer le salaire, Miriam en a subi les conséquences à plusieurs reprises : « J'ai demandé qu'elle me paie car je veux partir, mais elle m'a dit qu'elle n'avait pas l'argent qu'elle a seulement 100dt, lorsque j'ai réclamé le reste, elle a commencé à me menacer jusqu'à prendre son sac pour me frapper avec. Elle m'a giflée et elle est descendue appeler la police. Lorsque je sors, je vois la police, il me demande ce qui se passe et j'ai dit la vérité il m'a demandé de porter plainte contre la femme, donc on est parti à la police avec elle. » (Miriam, Ivoirienne, Tunis). Une amie de Miriam a pris la parole pour raconter une autre scène que Miriam a subi auprès d'un autre employeur lorsqu'elle a voulu quitter son travail :



« Le travail était pénible, je voulais quitter. La femme m'a dit d'attendre son mari pour qu'il me paie. Son mari est rentré le soir et il m'a appelée et lorsque je suis venue prendre mon argent il me gifle sur le visage ! Elle et son mari ont commencé à me donner des coups de poing, je suis tombée parce que je n'avais pas mangé et ils ont continué à me taper. C'est la nounou arabe de la maison qui a commencé à pleurer croyant qu'ils vont me tuer à cette allure. Ils ont arrêté et je me suis levée. Ensuite leur chauffeur est arrivé et il m'a attrapée les mains par derrière et ils ont continué à me taper... Ils m'ont mis dans leur voiture en me disant qu'ils allaient me rapatrier et me créer de gros problème en Tunisie. On est parti à la police, il a menti en disant que c'est moi qui a frappé sa femme et lui, que j'ai frappé tout le monde à la maison, qu'il faut qu'on me rapatrie. Le policier a dit qu'il allait me rapatrier et j'ai commencé à pleurer. Il m'a dit de fermer ma bouche, j'essaie de lui dire que c'est lui, sa femme et son chauffeur qui m'ont frappé à coups de poings, je me défendais juste, mais il ne voulait rien entendre » (Miriam, Ivoirienne, Tunis)

Nadège et son mari, à Sfax ont de leur côté été confrontés à une tentative renversement et d'attaque de chiens alors qu'ils voulaient quitter leur travail à la ferme :

« Il ne voulait pas nous donner les passeports ni l'argent donc nous avons décidé de bloquer ses voitures. Nous nous sommes placés devant pour qu'il ne sorte pas donc il a accéléré pour foncer sur nous. Mon mari a fui mais moi je suis restée. Vu que ça n'a pas marché, il a détaché les chiens et leur a demandé de nous attaquer. Mais heureusement comme c'est mon mari qui s'occupait d'eux, ils ne nous attaquaient pas. On a bagarré pour avoir le passeport jusqu'à ce qu'un jour, par je ne sais pas quel miracle, il nous l'a pas donné et nous a mis à la porte comme des malpropres au point où mon mari n'avait pas de vêtements il a dû porter mon pantalon avec un de mes T-shirt qui lui arrivait au ventre pour sortir. » (Nadège, Ivoirienne, Sfax)

## Violences racistes

Les femmes migrantes rapportent également la latence du racisme de la part de leurs employeurs – et leurs familles –, mais aussi de leurs collègues et parfois des clients. Henriette travaillait pour une dame à Sfax qui l'insultait à chaque fois qu'elle voulait l'appeler : « Elle ne m'appelait jamais par mon prénom, mais guira-guira, je ne savais pas la signification mais je lui ai demandé de ne pas m'appeler ainsi mais elle refusait et elle me disait que c'était chez elle et que si je ne veux pas qu'elle m'appelle ainsi que je quitte la Tunisie. » (Henriette, Ivoirienne, Sfax) La situation s'est empirée peu après l'arrivée de son fils, qui habite en Europe : « À son arrivé, son fils lui dit qu'il ne veut pas la peau noire dans la maison que si sa mère ne me renvoie pas, il quitte la maison... sa maman a donc voulu que j'arrête de travailler ! Depuis son arrivée, je dormais désormais au garage avec les voitures, j'entre dans la maison seulement pour faire le ménage puis je retourne au garage manger puis dormir. J'ai compris que les Tunisiens sont très racistes, surtout les Sfaxiens » (Henriette, Ivoirienne, Sfax).





Beaucoup de femmes ayant participé à l'enquête ont affirmé avoir vécu ce genre de situations chez leurs employeurs. Certaines expliquent que ce racisme touchait aussi leurs enfants, surtout lorsqu'elles travaillent comme couchante. Les enfants peuvent être interdits de visite chez les employeurs sous prétexte qu'ils ne veulent pas que « leurs enfants se mélangent ».

Jessica, ivoirienne a vécu les violences racistes dans le milieu de la restauration, avec l'un de ses collègues qui l'exhortait à travailler sans repos, quitte à occasionner des dégâts pour qu'elle soit dans l'obligation de nettoyer. Lorsqu'elle refusait il l'agressait :

« Il y avait un cuisinier qui me rendait la vie difficile, plutôt à tous les noirs qui étaient là-bas. Une fois, il n'y avait pas de travail donc j'étais assise pour souffler un peu, il a pris la javel et il l'a versée partout et m'a demandé de nettoyer. Il m'a dit que si je ne viens pas il prend les sauces et il les verse au sol !! Tout cela juste parce qu'il me voyait me reposer, et pour lui je devais toujours être en train de bosser. À un moment donné, j'étais à bout donc j'ai dit que je ne peux le faire donc il m'a insulté et il a essayé de me frapper ! Il y avait un autre cuisinier, assez simple et gentil, qui m'a défendue. » (Jessica, Ivoirienne, Tunis)

## Violences sexuelles

Les violences racistes s'expriment également via l'hyper-sexualisation des femmes noires par les hommes tunisiens. La vision de la femme noire comme objet de désir associé à de nombreux stéréotypes, comme la performance sexuelle ou la propension à une sexualité débridée, se répercute sur les violences sexuelles qu'elles vivent. Du harcèlement sexuel aux attouchements en passant par les tentatives de viol, les femmes décrivent des comportements des hommes dans leur milieu de travail qui sont pourtant punies par la loi 58-2017. Jessica rapporte l'histoire d'une de ses amies qui travaillait comme couchante dans une maison et a subi le harcèlement sexuel de la part de son patron : « son patron voulait abuser d'elle quand la dame n'est pas là. Lorsqu'elle fait le ménage et il lui demande pourquoi elle ne porte pas des habits sexy pour faire le ménage ? pourquoi elle ne se maquille pas ? » (Jessica, Ivoirienne, Tunis) Elle voulait dénoncer le patron et en parler à sa femme mais a été découragée par les possibles conséquences si la situation se retournait contre elle : « Si elle se plaint chez sa patronne, la femme lui dit qu'elle ment et qu'elle veut séduire son mari, donc qu'elle n'a qu'à prendre ses bagages et sortir de chez elle. Si elle réclame son argent, la femme refuse en lui disant qu'elle n'a pas le droit vu qu'elle a essayé de séduire son mari. » (Jessica, Ivoirienne, Tunis) La question de la séduction revient souvent dans les récits de vie des femmes migrantes qui sont visées par ces accusations et paient les conséquences sur leurs lieux de travail. Cette hyper-sexualisation s'opère également par les patronnes qui les empêchent de rester ou transiter dans certaines pièces de la maison lorsque leur mari y est présent. Parfois, la présence de la patronne à la maison évite des possibles situations de violence sexuelle comme l'explique Denise : « j'étais en train de faire ma douche et le monsieur a ouvert la porte de la douche pour entrer..... Mais heureusement sa femme était là ce jour-là elle s'est rendue compte.



J'ai fini ma douche, je suis sortie et je n'ai pas dit un mot puisqu'il n'avait jamais eu un propos déplacé à mon égard et je ne savais pas si c'était volontaire genre il savait que j'étais là ou juste si c'était un accident. » (Denise, Ivoirienne, Sfax)

Le chantage sexuel est également utilisé par les hommes pour avoir des relations sexuelles ou affectives avec les femmes migrantes. La blonde, une femme ivoirienne a été harcelée par l'ami de son patron : « Chez eux j'étais comme chez moi et le monsieur avait même commencer à faire ma carte de séjour, mais vu qu'il ne s'y connaissait pas, il m'a confiée à l'un de ses amis qui est tombé amoureux de moi. Il m'a fait des avances que j'ai refusées et à cause de ça, il a changé son comportement envers moi, au point de dire à mon patron qu'il fallait attendre l'année suivante pour lancer mes papiers parce qu'il n'y avait plus d'école avec des inscriptions ouvertes » (La blonde, Ivoirienne, Tunis)

Anna, une étudiante camerounaise, a également vécu du harcèlement sexuel de la part de son patron. Il a voulu la forcer à des pratiques sexuelles sous la contrainte, profitant de son pouvoir :

« Un jour mon patron m'a demandé de prendre un café ensemble, j'ai acceptée mais je ne savais pas ses intentions car ce serait un moyen de lui raconter comme les autres se comportent avec moi. Il m'a amenée au magasin du restaurant où il y a son bureau. Après deux minutes à peine, on a échangé deux phrases, il retire son pénis et il me dit de toucher je lui dis jamais je ne peux pas faire ça !! Si tu veux tu me chasses du travail mais moi je ne fais pas ça et il a essayé de me forcer de plusieurs façons à toucher son pénis j'ai refusé complètement je lui ai dit je ne touche pas ! Je me suis débattue jusqu'à ce qu'il me laisse partir et après quelques temps, la police est venue me faire comprendre que je ne peux pas travailler en Tunisie et dans ce restaurant et voilà le travail s'est arrêté » (Anna, Camerounaise, Tunis)

Toutes les femmes migrantes font face à une double violence. D'une part la violence sexuelle et d'autre par la violence économique liée au licenciement ou départ qui découlent de ces abus. En effet le licenciement est une forme de punition suite au refus d'accepter la violence sexuelle. Elles peuvent également décider de quitter les lieux pour ne pas subir ces abus.

Comme nous le voyons dans tous les témoignages de ce chapitre, les différentes formes de violence (physique, morales, psychologiques, économiques, sexuelles et racistes) s'entrecroisent dans le milieu du travail des femmes migrantes en Tunisie. Ces violences sont la conséquence directe des différents rapports sociaux de classe, de race et de genre auxquels elles sont exposées dès leur arrivée. Les femmes migrantes, en tant que subalternes, n'ont accès qu'à certaines catégories d'emploi où l'exploitation est accrue en raison de leur situation précaire. Leur statut de femme, ou d'homme trans, augmente leur situation de vulnérabilité face aux mauvais traitements et aux abus de la part des employeurs. Enfin leur couleur de peau, leurs origines nationales ou encore leurs croyances religieuses jouent un rôle fondamental dans l'installation du continuum des violences que cela soit dans les centres d'accueil ou dans le monde du travail. La question de l'hyper-sexualisation des femmes noires est également un facteur à prendre en compte lorsque nous abordons l'intersectionnalité des rapports sociaux de genre et de race, mais



également de classe. En effet leur statut irrégulier ne leur permet pas dans la plupart des cas de saisir les autorités pour faire valoir leurs droits. N'oublions pas d'ailleurs la présence de violences politiques, notamment la réquisition de documents d'identité par les employeurs qui fragilise la situation des femmes.

## Ressources de protection des migrantes

Face aux abus dans les milieux de l'accueil et du travail, les femmes ont recours à des ressources de protection allant de la prise en contact avec des associations jusqu'à la diffusion sur les réseaux sociaux ou l'aide intracommunautaire. Ces ressources se développent davantage lorsque les femmes commencent à connaître le pays ou qu'elles sont en contact avec d'autres personnes de la communauté ou des associations. Les primo-arrivantes sont confrontées à plus de violences en raison de la méconnaissance du pays, des lois et de leurs droits mais également en raison de l'isolement que leurs employeurs imposent.

Grâce aux récits des femmes que nous avons rencontrées, nous avons pu établir une typologie des ressources de protection mises en place par les migrantes en cas de problème.

- **Associations, notamment Terre d'Asile, Beity, ITU, ASF, UGTT ou Mawjoudin** qui proposent des services d'écoute et de défense légale en cas de soucis avec leurs employeurs ou avec les services d'accueil pour des personnes demandeuses d'asile ou des réfugiées.

- **Membres de la communauté** qui les accompagnent comme protection et comme forme d'intimidation face à leurs employeurs.

- **Autres employé.e.s** qui peuvent parfois les venir en aide soit de façon préventive (en leur donnant des conseils), soit à posteriori en faisant pression sur le patron, que ce soit des tunisien.ne.s ou des étrangers.

- **Clients** des lieux dans lesquels elles travaillent qui sont amenés par les femmes pour les aider à obtenir leur paie de façon indirecte (en faisant un scandale) ou de manière directe lorsqu'elles les sollicitent spécifiquement.

« Il y avait des clients et ça a commencé à crier et dieu merci pour nous, il y avait des clients français mais qui étaient noirs comme nous. Ils sont venus et nous ont demandé. Ma collègue s'est expliquée. Et le patron : non mais messieurs voilà... Mais ce n'est pas normal... mais non demain... Demain il n'allait pas nous donner notre argent, c'est ce qui dit maintenant à cause des clients. Et puis il a eu un peu honte parce que, il faut dire que devant la clientèle ça ne présente pas bien. Devant la clientèle, il fait la bagarre quand même avec les... et il nous a donné notre argent et on est parti du restaurant. » (Anne Marie, Ivoirienne, Tunis)

- **Usage de la carte de demandeur d'asile ou de réfugiée** pour lutter contre les menaces d'expulsion, de confrontation avec la police ou tout autre forme d'intimidation. Les employeurs, connaissant la situation de vulnérabilité liée à l'irrégularité de leur statut et



l'informalité de leur emploi, en profitent pour les intimider avec la police.

- **Avocats** avec lesquels elles avaient eu un contact préalable, ces services ne sont accessibles qu'à une minorité de femmes migrantes, celles qui ont les moyens pour payer ces services sans passer par des associations.

- **Réseaux sociaux comme moyen de dénonciation** et protection face aux abus des employeurs.

« J'ai appelé ma sœur pour lui expliquer, elle est venue demander ce qui se passait et le policier lui a dit : je n'ai rien à t'expliquer demande à ta putain de sœur ! Ma sœur a voulu entrer pour me voir et on a refusé qu'elle rentre. Directement elle a pris son téléphone et a commencé un direct sur sa page Facebook et a expliqué tout le problème, Dieu merci directement les membres de l'IUT et d'une autre association à SFAX qui avais des représentants ici m'ont appelé et ils sont venus ils ont réussi à entrer dans la police et avoir des renseignements et me défendre, car c'est impossible déjà que j'aie frappé ce monsieur de très grand de taille et musclé sa femme, c'est absurde ! Ils ont appelé un avocat qui comprend bien l'arabe et il est venue avec deux messieurs également là ils ont vu qu'on devenait déjà nombreux ils ont dit affaire à suivre » (Miriam, Ivoirienne, Tunis)

- **Police** rarement, car leur statut irrégulier les expose à des problèmes avec les institutions.

« Je suis allée pour porter plainte au commissariat, le monsieur m'a dit qu'ici ce n'est pas mon pays, que je ne suis pas chez moi, que si ça ne m'arrange pas ce que ma patronne a fait je prends mon passeport, je vais à Tunis et on me rapatrie, et que si je revenais à la police, il m'emmène personnellement pour qu'on me rapatrie !! Et l'affaire est restée comme ça » » (Henriette, Ivoirienne, Sfax)

Dans certains cas, ces ressources leur permettent de se protéger de l'extorsion de leur paie, de récupérer leurs affaires ou encore de se libérer de l'isolement qui leur est imposé par certains « employeurs ». Dans des autres cas, cela peut mener à de nouveaux problèmes. De plus, ces mesures ne sont pas à la portée de toutes les femmes, notamment celles impliquant les institutions, en raison de leur statut, de la méconnaissance de leurs droits ou du refus de ces institutions à les prendre en charge.

Dès leur arrivée en Tunisie, le travail constitue la première entrée des femmes migrantes subsahariennes dans le cercle de la violence structurelle du cadre socio-politique de la migration en Tunisie. Cela est en parti dû à l'informalité, voire l'illégalité de leurs emplois, notamment pour les femmes arrivant dans le cadre d'un « contrat » s'assimilant à la traite. Cette violence structurelle réduit les femmes migrantes à une situation de subalterne. Elles n'ont pas accès à leurs droits et libertés à cause de la gestion politique de la migration. Cette gestion implique un accès réduit des femmes migrantes au marché de l'emploi, en raison de la loi donnant la priorité aux nationaux en recherche d'emploi et de l'absence de politique d'asile dans le pays. La violence structurelle s'exerce également dans les



pénalités économiques liées au dépassement du VISA de tourisme avec lequel les migrantes rentrent dans le pays. Elles doivent payer les dépassements si elles souhaitent pouvoir quitter le territoire par une voie légale. Ces violences entraînent donc les migrantes à travailler dans des conditions souvent déplorables afin de subvenir à leurs dépenses quotidiennes ainsi que l'envoi de ressources au pays. Elles doivent également économiser de l'argent afin de payer les pénalités. L'impossibilité de payer ces pénalités – s'élevant parfois à plusieurs milliers de dinars – les contraint à rester dans le pays, le quitter par des voies illégales ou suivre des voies de non-retour. Cela les pousse donc à ne pas voir leurs familles des années durant.

Comme nous l'avons remarqué dans les récits de vie des femmes, les difficultés de retrouver un emploi, spécialement à Sfax ou à Médenine, déterminent également les violences que les femmes vont endurer avant de se décider à quitter leur emploi. Plus l'accès au marché de l'emploi est difficile, plus les femmes migrantes accepteront des violences avant d'abandonner leurs postes. A cela s'ajoute également la dépendance à leurs employeurs lorsqu'elles travaillent dans des lieux isolés ou lorsqu'elles n'ont pas de contacts avec des personnes pouvant leur venir en aide. Un dernier maillon de la violence structurelle demeure l'absence de ressources institutionnelles pouvant les défendre ou les prendre en charge lorsqu'elles sont victimes de violence. Cela représente finalement une énième violence dans le cercle vicieux de la migration en Tunisie.

En définitive, l'accès à ces emplois, certes précaires, leur concède la possibilité de s'installer dans le pays, pour un temps indéterminé. Durant cette période les migrantes sont confrontées à diverses violences pouvant émaner de tout type d'acteurs dans tous les aspects de la vie quotidienne : les institutions, les services publics, les citoyen.ne.s tunisien.ne.s, les personnes de leur communauté, leur couple, etc.



## Vivre en Tunisie en tant que migrante

Dans ce chapitre, nous allons interroger les différentes violences que subissent les femmes migrantes lors qu'elles vivent en Tunisie, que cela soit pendant quelques semaines ou plusieurs années. Contrairement au chapitre précédent, celui-ci concerne non seulement les femmes migrantes africaines mais aussi les femmes européennes qui séjournent en Tunisie, et ce, de façon régulière ou non. Nous tenons en compte ici toutes formes de violence en provenance des institutions publiques. Plus précisément, nous avons récolté des récits de violences dans les services de police ou dans les centres de rétention, des violences médicales, des violences dans les services publics comme les moyens de transport ou les écoles. D'autres violences ayant lieu dans des lieux privés ont été prises en compte, notamment les hôtels, les lieux de loisirs, les taxis, etc. Dans un deuxième temps, les femmes migrantes ont également fait allusion à des violences de la part de particuliers que ce soit dans les relations de voisinage, de location de maisons ou dans la rue. Nous avons également intégré les violences intracommunautaires et les violences conjugales dans la dernière partie de ce chapitre.

Comme pour le chapitre précédent, les formes de violence sont multiples et imbriquées dans les parcours de vie des femmes migrantes ayant participé à l'enquête : de la violence physique à la violence physiologique en passant par les violences sexuelles ou encore des violences médicales, la violence gynécologique et obstétricale, ou les violences conjugales.

### Violences institutionnelles

Dans notre approche des violences vécues par les femmes migrantes, nous empruntons le concept de violence institutionnelle à Stanislaw Tomkiewicz qui la définit comme « toute action commise dans et par une institution, ou toute absence d'action, qui cause une souffrance physique ou psychologique et/ou qui entrave une évolution ultérieure »<sup>55</sup> en prenant en compte la logique structurelle de reproduction des discriminations basées sur le genre, la classe sociale, la race ou encore l'orientation sexuelles ou l'identité de genre. Peuvent être considérées comme une violence les formes de violence physique, morale, économique ou médicale résultant d'une attitude de négligence ou de privation des droits et libertés des femmes. Cela inclus notamment les délais de prise en charge trop longs mettant la personne dans une situation critique. Cela se retrouve déjà à travers le système de l'asile en Tunisie mentionné dans la première partie. Celui-ci reflète une violence sur les femmes migrantes forcées d'attendre pendant des mois, voire des années pour obtenir leur statut, ou lorsqu'elles en ont la possibilité une réinstallation dans un autre pays. Au même titre que les violences dans le milieu de l'emploi, nous avons fait le choix de les traiter séparément en raison du statut particulier de la Tunisie en ce qui concerne la prise en charge des demandeuses d'asile et des réfugiées. En effet, elles sont prises en charge

---

<sup>55</sup> Tomkiewicz, Stanislaw, L'Adolescence volée, Edition Calman Levy, Paris, 1999.



par les institutions internationales en raison de l'absence d'application des normes par l'Etat. En ce qui concerne le travail, nous traitons à part les relations ayant lieu dans le cadre de l'emploi du fait de l'informalité de ces emplois qui ne sont pas régis par des contrats légaux.

En partant de ces deux exceptions, dans cette étude, le terme « institution » englobe toute organisation où se développent des rapports humains extra-familiaux : hôpitaux, écoles, associations, tribunaux, services administratifs, services de police, services de santé, etc. Dans cette partie, nous voulons mettre en avant l'asymétrie des rapports entre institutions et migrantes qui dénote la situation de dépendance et de pouvoir : que cela soit dans la prise en charge médicale, judiciaire ou encore dans le recours à des services publics.

## Police

La police a déjà été définie dans la première partie comme un outil d'intimidation utilisé par différents acteurs dans des situations d'extorsion de paie ou d'accusation de vol par exemple. Cet outil d'intimidation ne peut fonctionner que lorsque les migrantes ont connaissances des risques de violences policières, englobant à la fois les services et les agents. Dans cette partie, nous aborderons les situations de violence auxquels les femmes migrantes, qu'elles soient en situation irrégulière ou non, ont été confrontées pendant leur séjour en Tunisie. Nous avons constaté la présence de plusieurs manquements à l'accès aux services prévus pour la régularisation. À savoir l'obtention de la carte de séjour et l'accès à la justice pour ces femmes que cela soit par le refus de dépôt de plainte, l'absence de prise en compte de leur parole ou l'absence de possibilité de contact avec un avocat. D'autres situations d'extorsion, de vol et de menaces de la part d'agents de la police ont été enregistrées. Enfin on note également l'utilisation de profilage racial, les tentatives de rapatriement collectif punitif, la rétention dans des centres de rapatriement ou des prisons où l'entassement et les mauvais traitements sont très courants. C'est notamment ce qu'a vécu Awadhiyah, soudanaise, ayant été enfermée à « Harboub Medenine » où « elle devait dormir avec une autre femme sur le même lit » (Awadhiyah, Soudanaise, Médenine).

### Obtention de la carte de séjour

Pour rappel, la carte de séjour en Tunisie est difficilement accessible pour les migrantes car elles ont besoin d'un contrat de travail ainsi que d'une autorisation de travail soumise aux règles de priorité des travailleurs tunisiens. Certaines migrantes obtiennent la carte de séjour moyennant l'inscription dans une école ou via le statut de réfugiée, mais celle-ci ne donne pas accès à l'emploi formel. Cependant ce statut permet de supprimer le paiement des frais de pénalités de dépassement de séjour. La procédure de demande représente une difficulté ajoutée pour les migrantes qui se voient confrontées au racisme des agents de police et aux longues attentes pour obtenir la carte de séjour « définitive » dont le délai fluctue entre trois mois et un an : « La procédure de demande de visa de travail plus la



demande de carte de séjour a pris plus d'un an et j'ai dû aller au poste de police à plusieurs reprises. En attendant toutes les autres procédures ont été arrêtées » (Lucia, Espagnole, Tunis). Pour Lilina, étudiante originaire de Côte d'Ivoire, une des visites au poste de police pour réclamer sa carte a tourné au cauchemar :

« Depuis ma première année jusqu'à aujourd'hui je suis dans les normes. En fait, la police d'ici ne respecte pas les droits de l'homme, ils sont racistes ! J'ai fait ma carte et ils m'ont donné un rendez-vous pour venir chercher la définitive lorsque j'arrive à la police on m'embarque ! Ils ont pris ma carte de séjour et mon passeport, j'ai passé une journée là-bas, j'ai été choquée ils disaient qu'on me rapatrie chez moi !! J'ai demandé de quel droit ? qu'est-ce que j'ai fait ? j'ai discuté avec eux, je leur demande ce qu'il se passe et ils me disent que l'état ne me reconnaît pas ! Je demande encore des explications il me dit : Toi tu bavarde trop, tu connais le droit ! Ben oui, je suis étudiante donc je connais mes droits ! Ils sont allés me déposer au poste de police du centre-ville, j'arrive là-bas et le commissaire me demande ce que j'ai fait ? Je lui ai dit de demander à ses agents, vu que moi-même je ne connais pas ce que j'ai fait ! Il a tapé mon nom dans son ordinateur pour voir mon dossier, effectivement il trouve mon dossier mais c'est propre j'ai rien fait de mal ! Quand je suis rentrée dans le centre de rapatriement, je suis rentrée dans la cellule, j'ai vu tous mes frères et sœur africains là-bas dedans, j'étais choquée ! J'ai fait toute une journée là-bas, j'étais assise dans un coin et il y avait des noirs là-bas qui demandaient à l'aide... vers 17h ils ont pris mes empreintes et quelques photos, et ils disent qu'ils vont me rapatrier. J'ai accepté et demandé de m'amener chez moi pour faire mes bagages. Finalement, à 17h30 ils m'ont libéré car il avait aucun motif contre moi, ils m'ont remis mon passeport et ma carte de séjour. Mais, le stress que j'ai vécu ce jour-là, je peux pas oublier, en plus personne n'était au courant même pas mes voisins » (Lilina, Ivoirienne, Tunis)

### Profilage raciale et menaces de rapatriement

Lilina, comme beaucoup d'autres femmes migrantes subsahariennes, a subi le profilage racial de la police, c'est-à-dire un comportement discriminatoire d'une autorité, ici la police, à l'égard d'un individu en fonction de sa couleur de peau ou son origine nationale. Ce profilage est suivi d'une tentative de rapatriement, utilisée non seulement comme menace de la part des employeurs mais aussi comme mesure de punition envers la communauté subsaharienne. Guivene, béninoise vivant à Tunis a vécu cette mesure de punition personnellement. La police s'est introduite chez elle, recherchant une femme accusée d'un délit et a détenu les six personnes à son domicile pour les expulser afin qu'elles paient « les pots cassés » :

« Ils nous ont ramassé nous six, ils nous ont mis dans une voiture de trois places, on était serrés comme des animaux, pour nous envoyer à la police. Normalement quand la police arrête quelqu'un on le laisse passer un coup de fil à sa famille mais ici une fois que la police t'arrête tu n'as pas droit à ton téléphone ! Ils nous ont tous arraché les téléphones et on nous a menacé de nous rapatrier ... C'est parce que nous sommes de peau noire qu'ils se comportent comme ça alors, là j'étais dépassée donc les filles ont commencé





paniquer et moi je suis restée tranquille je regardais et je priais mon Dieu, j'ai su me maîtriser, on me pose des questions, je réponds tranquillement même quand ils essaient de me piéger, je réponds tranquillement come je peux... les cinq autres filles on les a toutes rapatriées sauf moi, car à cause du stress elles commencer à dire des paroles, elles ont été forcées à signer un papier chacune d'entre elle et ensuite elles ont été rapatriées. Par contre, moi, ils sont allés me déposer dans une assistance sociale et on m'a mis dans un centre. » (Guievene, Béninoise, Tunis)

Le récit de Guievene relève plusieurs problématiques au-delà du rapatriement forcé comme mesure de punition collective : la restriction d'accès à des moyens de communication avec l'extérieur en cas de garde à vue, l'entassement, l'intimidation, l'absence d'un.e avocat.e ou encore la contrainte à signer des documents rédigés en arabe dont les femmes ne connaissent pas le contenu.

D'autres femmes rapportent l'usage de menaces et l'arrestation arbitraire de leurs consœurs sans motif. Cela a notamment lieu lorsqu'elles confrontent leurs employeurs pour recevoir leur paie comme l'explique Nadège : « Nous sommes allées travailler dans une autre maison, où nous n'avons toujours pas été payées, là-bas la police venait tout le temps nous menacer, une fois ils ont menotté une femme enceinte pour partir avec elle » (Nadège, Ivoirienne, Sfax). Depuis fin 2021, les migrant.e.s sont confrontées à une procédure massive d'arrestation avec prise des empreintes et des photos de toutes les personnes noires dans certains quartiers comme l'Ariana.

#### Manquement à l'accès au droit de se défendre dans la garde à vue

Lorsque les migrantes sont arrêtées pour une plainte à leur encontre, elles peuvent se retrouver en garde à vue pendant des heures sans pouvoir contacter un avocat ou une association, dans le cas où elles en connaissent un. Valérie, d'origine sénégalaise a partagé lors du focus group l'expérience d'une femme qui a été arrêtée pendant 36h en raison d'une accusation de vol infondée, sans avoir le droit de contacter quelqu'un. Elle a eu la chance de faire la rencontre d'une personne française qui venait porter plainte pour une autre affaire et qui a décidée de lui venir en aide en contactant un avocat : « avec l'avocat et la police, ils sont allés à la maison de la fille pour fouiller dans ses affaires et ils n'ont rien trouvé. Comme la police était là et l'avocat était là aussi, ils n'ont rien pris parce qu'il arrive qu'ils prennent votre argent et prennent tout. Ils l'ont libéré à 5h du matin » (Valérie, Sénégalaise, Tunis).

#### Extorsion et vol

L'extorsion et le vol d'effets personnels ou d'argent sont très communs dans les récits des migrantes comme formes de violences venant d'agents de police et de douaniers. Par exemple, Alice, Ivoirienne vivant à Tunis a été escroquée par des personnes s'étant présentées comme des policiers :



« Une voiture personnelle s'est garée devant moi et ils m'ont demandé de monter dans la voiture. J'ai demandé ce qui se passe et ils me demandent si j'ai mes papiers sur moi, j'ai répondu que je n'avais pas et ils me demandent de monter car aujourd'hui je rentre en Côte d'Ivoire. Je suis montée et on roulait à Carthage et ils me disaient qu'ils vont me rapatrier ce soir à minuit. Je leur ai dit que si c'est pour m'envoyer chez moi pour récupérer mes affaires. On est arrivé et ils ont pris tous les noirs qui sortaient du coiffeur, leur ont demandé de l'argent sinon ils nous rapatrient tous au pays. Je suis rentrée chez moi et j'ai pris les 200 dt que j'avais et je suis venu leur donner et ceux qui étaient aussi là se sont cotisés et ils ont eu à peu près 1000 dt au final. On leur a donné puis le bailleur est venu leur parler et ils sont partis. Maintenant après leur départ ceux qui avaient payé m'ont arrêtée en disant que c'est moi qui les a emmenés là, donc je vais devoir leur rembourser » (Alice, Ivoirienne, Tunis)

L'arrivée à l'aéroport représente également un moment de dépassement à l'encontre des nouvelles arrivantes, plusieurs migrantes ont dénoncé la soustraction d'effets personnels de la part des agents de la douane, que cela soit des crèmes ou des pommades ou des bouteilles d'alcool – ne dépassant pas la limite permise – en raison d'une soi-disant interdiction. D'autres comme Télé, d'origine malienne, ont subi l'escroquerie d'argent. Elle est arrivée récemment à Tunis avec à peine une valise de cabine et un sac à main, elle a été interpellée par les policiers et ramenée dans une chambre pour subir une fouille, qui s'est soldé par le vol de 100 € de la part du douanier :

« Je suis arrivée Tunis, on a passé les contrôles et la dame m'a dit de me placer à côté puis de me mettre dans la chambre secrète. Là, alors j'ai failli me faire des scelles sur moi parce que je ne savais pas ce que j'avais fait. Elle m'a fouillée en me touchant partout elle n'a rien trouvé, elle m'a demandé en suite de me déshabiller. J'étais toute nue ! Elle n'a rien trouvé et lorsque je lui ai demandé qu'est-ce qu'elle cherchait elle m'a dit de me rhabiller. Elle m'a vraiment fait peur puis elle m'a regardé d'un genre et m'a demandé combien j'ai sur moi, je lui ai dit 500 euro et elle a pris 100euro sans me demander tellement j'avais peur elle pouvait même tout prendre » (Télé, Malienne, Tunis)

Télé a été tellement traumatisée par le passage dans la douane qu'elle n'a pas osé sortir de la maison sans être accompagnée pendant la première semaine sur le sol tunisien. Le passage par la douane de l'aéroport est connu des migrantes comme le premier lieu de violence lorsqu'elles rentrent par voie aérienne. Pour éviter ces mésaventures, certaines posent une somme d'argent dans le passeport lors qu'elles passent le contrôle, conseillées par les personnes qui les font venir, dans le but de passer le contrôle sans problème.

### Refus de dépôt de plainte

Malgré la méfiance installée envers l'institution policière tunisienne, certaines femmes font le choix de porter plainte lorsqu'elles vivent une situation de violence. Aicha, guinéenne vivant à Médenine a subi des violences alors qu'elle réalisait ses achats au Magasin Général. Elle est allée porter plainte. Bien qu'elle était ensanglantée à cause de la violence des coups reçus, la police a refusé son dépôt de plainte :



« Je suis allée à la caisse pour régler, j'ai demandé un sachet pastique au monsieur qui me donne un sachet payant que j'ai refusé. Il s'est fâché puis il m'insulte en arabe pour ensuite se lever de son comptoir et venir me frapper jusqu'à ce que j'ai saigné ! Je me suis plaint au centre qui n'a rien fait, puis je suis allée à la police mais on m'a demandé d'appeler le directeur du centre pour qu'il vienne afin de résoudre cela. Mais jusqu'à présent je n'ai eu aucun retour, on m'a dit que le dirigeant du centre doit être d'accord que je porte plainte, or il n'a rien dit » (Aicha, Guinée, Médenine)

Les migrantes européennes subissent également des mauvais traitements de la part des policiers avec des commentaires déplacés et des refus de dépôt de plainte, comme l'explique Aurore qui s'est rendu dans un commissariat après le vol d'un téléphone : « Le flic était juste insupportable, il nous parlait clairement mal, genre allez-vous faire foutre nous on veut sortir manger (c'était le ramadan à l'heure de la rupture du jeûne), revenez après pour déposer votre plainte. On n'a pas voulu donc ça a commencé à se chauffer, j'ai mis en cause sa manière de faire son taf, et il a commencé à me dire tu es qui ? tu es avec les meufs d'Ena Zeda ! Voilà la mentalité dans la police. » (Aurore, française, Tunis)

Toutefois, il faut rappeler qu'en fonction du profil de la femme et du lieu où la plainte est déposée la prise en charge peut être bien différente en raison des situations de privilège de certaines femmes européennes. Loren, qui travaille dans une ambassade européenne a subi une violence sexuelle dans la rue et a porté plainte à Sidi Bou Said. Elle a été très bien accueillie, et bien que sa plainte ait été rédigée en arabe elle a pu la signer – sans pour autant connaître le contenu spécifique. Sa plainte a abouti en moins d'une semaine à l'arrestation du suspect qu'elle a dû reconnaître pour poursuivre la procédure. Ce cas exceptionnel est vraisemblablement lié à la situation privilégiée de Loren et du lieu dans lequel la plainte a été effectuée.

En général, la police non seulement n'apparaît pas comme une référence sécuritaire pour les femmes migrantes, mais elle est perçue plutôt comme un des acteurs principaux de la violence institutionnelle : « Nous sommes peureux d'eux, je préfère me défendre toute seule qu'envoyer mon problème à la police ou dans une association » (Guievène, béninoise, Tunis). Seulement en cas de violence extrême ou de violence sexuelle, certaines femmes sont prêtes à faire appel à la police. La violence institutionnelle policière, qu'elle soit directe ou indirecte – via les menaces d'appeler la police – a des conséquences drastiques sur la santé psychologique des femmes migrantes qui vivent dans l'insécurité, face aux différentes violences qu'elles subissent.

## Violences dans les lieux des soins : Hôpitaux, centres de santé et associations

Le domaine médical représente un des principaux milieux de violence envers les femmes migrantes et leurs enfants selon les enquêtées, et cela dans les trois régions concernées par l'enquête. Les mauvais traitements peuvent avoir lieu dans les dispensaires, les hôpitaux mais aussi au sein des associations et institutions internationales prenant en



charge les femmes migrantes. Les femmes ayant partagé leur expérience se trouvent souvent dans une situation de vulnérabilité liée à la grossesse, ce qui se traduit par la présence de multiples violences obstétricales et gynécologiques. La majorité des femmes ont déjà subi du racisme que cela soit lié à leur couleur de peau ou à leur langue maternelle. Rahma, Libyenne d'origine Touareg a rencontrée des problèmes à l'hôpital en raison de l'usage de la langue amazighe dans la région de Médenine : « Dans les hôpitaux, on est exclues à cause de ma langue, on ne me comprend pas, ma fille doit me traduire. On nous interdit même de parler notre langue dans la rue » (Rahma, Libyenne Touareg, Médenine). Pourtant la région abrite une partie de la population amazighe du pays. Le personnel soignant a parfois des commentaires racistes liés à la couleur de peau et vont jusqu'à refuser d'effectuer certains soins. Certains accusent également les migrantes de porter des maladies contagieuses, dont le coronavirus. Enfin certains patients refusent de partager une chambre avec une personne noire, et vont jusqu'à l'insulter voire l'agresser.

### Refus de prise en charge et prise en charge défailante

Plusieurs femmes ont fait part des refus de prise en charge qu'elles ont essuyée dans des centres de soin en raison de leur statut de migrant. Les trois villes sont concernées par cet absence d'accès à la santé, et ce malgré la situation critique de certain.e.s patient.e.s ou encore la situation de vulnérabilité des femmes enceinte. À Sfax, Nadège s'est vue refuser l'accueil au dispensaire en raisons de son statut de migrante :

« Lorsque j'ai accouché mon enfant, je suis partie au dispensaire, mais la pédiatre m'a dit qu'elle ne peut pas me recevoir parce que je suis étrangère et que nous n'avons pas accès à leur hôpital. J'étais stupéfaite ! Donc parce que je suis étrangère tu vas laisser mon enfant mourir... Elle me dit oui, que si je veux je vais me plaindre où je veux ! » (Nadège, Ivoirienne, Sfax)

Nadège a finalement fait recours à une association, Médecins du Monde, pour pouvoir soigner son nouveau-né, ce qui est très habituelle chez les femmes ayant déjà un parcours en Tunisie. Toutefois, même au sein des associations les migrantes commencent à rencontrer des soucis pour obtenir de l'aide, surtout lorsqu'elles sont demandeuses d'asile ou réfugiées car les associations renvoient la balle dans le champ des services de migration. Les migrantes avec ce statut se trouvent en zone de non-droit entre les difficultés de ces institutions à les prendre en charge et le refus des associations de se substituer aux institutions. Joëlle, demandeuse d'asile à Médenine, se trouve dans cette situation depuis quelques mois déjà :

« Actuellement j'ai un côté du corps est presque paralysé à cause des nerfs et quand je vais à l'hôpital on me dit qu'on va me rappeler et rien et l'infirmière qui est à ma charge non plus alors qu'elle a pris mes coordonnées, quand je me plains on me dit d'aller dans un autre hôpital... J'espérais que nos associations m'aident, mais rien, or la santé est un droit minimum donc je ne vois pas à quoi ça sert d'être ici. Quand je vais demander de l'aide à Médecin du monde, on me dit que je suis demandeuse d'asile donc ce sont eux qui doivent m'aider. » (Joëlle, Camerounaise, Médenine)



Joëlle a tenté de médiatiser son cas, en abordant son vécu avec une journaliste. Elle espérait ainsi obtenir les soins dont elle a besoin, à savoir une IRM qui puisse détecter l'origine de sa paralysie afin de pouvoir agir en conséquence. À Tunis, les demandeuses d'asile rapportent aussi des problèmes avec la prise en charge de la santé qui était partiellement assurée par les organismes internationaux en charge de l'asile :

« Même l'organisme, même Médecin du monde ne font plus rien pour nous ! Lorsqu'on accouchait avant on prenait toutes les factures et on montrait à l'organisme et il nous remboursait la totalité des dépenses effectuées mais maintenant c'est plus le cas ! Ils ne s'occupent plus de nous ils sont juste disponibles pour les départs volontaires vers la Côte d'Ivoire. J'ai juste eu la chance que l'organisme m'a demandé d'envoyer les factures de l'hôpital pour qu'ils me remboursent juste la moitié pour mon accouchement » (Anne Marie, Ivoirienne, Tunis)

Le statut de réfugiée et de demandeuse d'asile est vécu par certaines femmes comme un obstacle à la prise en charge dans le milieu sanitaire alors que ce statut leur donne le droit d'accès à la santé dans le pays d'accueil.

« Quand une femme veut accoucher venant d'un organisme d'asile, on l'emmène et on ne lui fait aucun soin elle ne mange même pas jusqu'à ce qu'elle accouche ! À une amie on lui a même refusé le droit de visite. Quand nos enfants sont malades et on décide d'aller à l'hôpital ici à Médenine on n'est pas reçu, on se moque de nous et tous ces gens ont prêté serment devant la loi de soigner tout le monde c'est vraiment décevant c'est vraiment quand tu fais du bruit là-bas qu'on daigne te prêter une oreille. Cet hôpital régional de Médenine nous a montré de toutes les couleurs on est allé une fois avec un malade et on est rentré avec lui sans qu'il ne soit examiné et aussi un enfant de 1 an et quelques mois aussi sans retour. » (Aminata, Ivoirienne, Médenine)

Aminata, dans son récit met en avant le non-respect du serment d'Hippocrate auquel sont tenus les médecins lorsqu'il s'agit de traiter des personnes malades qui n'ont pas les moyens. Le refus de prise en charge s'accompagne souvent de mauvais traitements, verbaux et même physiques de la part des soignants. Les femmes se voient dans l'obligation de « faire un scandale » pour que leur cas soit pris en compte.

Lorsqu'elles sont victimes d'une agression, elles font appel à la gratuité de soins pour se soigner des suites de l'agression en question, et elles se voient tout de même refuser la prise en charge, comme nous l'explique Anne Marie vivant à Tunis.

« Lorsque j'étais à 5 mois de grossesse, mon amie et moi, nous avons été agressées au point de se battre avec un Tunisien tout en étant enceinte, nous sommes ensuite allés à la police de Rabta et de la Marsa, et ils nous ont chassées ! Il a fallu qu'on aille à la police de Carthage, il a pris nos dépositions et tout mais jusqu'à aujourd'hui aucun retour. Néanmoins, après la déposition ils nous ont remis un papier pour aller se faire soigner à l'hôpital de la zone et une fois là-bas ils ont essayé de nous voler comme d'habitude parce que grâce au papier on ne devais rien payer mais ils voulaient nous faire payer. C'est un médecin qui est venu nous dire qu'on ne doit rien payer vu que c'était écrit en Arabe et c'est là qu'ils ont pris soins de nous. » (Anne Marie, Ivoirienne, Tunis)



Les difficultés d'accéder aux soins se traduisent également en une infinité d'allers-retours entre les différents services sanitaires à la recherche de l'acceptation de leur cas ou encore d'un médecin spécialisé. Souvent elles sont confrontées à la priorité donnée par les soignants et administratifs aux tunisiens sans tenir compte de la gravité de leurs cas :

« Mon fils a eu un accident, il est tombé en jouant et sa tête était enflée je suis allée à l'hôpital me bagarrer pour qu'ils le prennent en charge, et on lui a fait une radio et on a demandé qu'on l'emène voir un pédiatre. Arrivée là-bas, j'étais seule, la dame me demande de patienter j'attends pendant un bon bout de temps et elle me laisse ensuite pour prendre un autre patient qui est arrivé après moi c'est là où je lui dis à la madame que ce n'est pas normal ! Regardez ! mon fils est aussi malade ! J'ai donc dit au docteur que certes on est des étrangers mais on mérite aussi le respect parce qu'on est des êtres humains parce que j'étais dans cet hôpital depuis 8h et je suis rentré à 18h avec l'enfant en pleurs. » (Nadarieka, Ivoirienne, Sfax)

Ces aller-retour impliquent également des dépenses importantes pour des familles qui n'ont pas forcément les moyens. Anne-Marie a accompagné sa voisine et son mari fortement malade dans « le calvaire », de la prise en charge à Tunis :

« Le mari de ma voisine était malade, on l'a emmené à l'hôpital. Vraiment on a vécu un gros calvaire avec quelqu'un est en train de mourir sur le lit, ils nous disent qu'ils ne le soignent pas parce qu'on n'a pas fait d'inscription à la réception, qu'on n'a pas fait de test de COVID. Ils nous ont fait faire des vas et viens pendant des heures et tout ça à courir avec le malade sur un brancard, ils nous ont fait faire des examens ils ne regardaient au final pas les résultats et dans tout ça il faut payer. Tout ça pour dire que les Tunisiens n'ont pas d'amour pour nous, car ils veulent te voir souffrir et ça ne leur dit rien en fait ils n'ont pas d'amour pour le prochain. Au final pour nous dire qu'il ne peut pas nous recevoir et nous demander de revenir lundi et l'ambulance nous a pris de là jusqu'à chez nous et nous au total 350 dt, il n'a malheureusement pas pu tenir jusqu'au lundi et est décédé dans nos bras. » (Anne Marie, Ivoirienne, Tunis)

Les migrantes sont souvent à la merci de la bonne volonté des soignants et des administratifs auxquels elles s'adressent pour jouir de leur droit aux soins. Elles font souvent recours à des tierces personnes, en les impliquant à la dénonciation pour obtenir des résultats. Il s'agit d'une technique semblable au « scandale » qui utilise la dénonciation publique pour faire pression sur le personnel sanitaire et la dénonciation publique via les réseaux sociaux ou les médias. L'objectif est ainsi de toucher un public plus large pour leurs revendications. Notre enquête, elle-même, a été considérée par beaucoup des femmes comme un haut-parleur pour aborder les violences qu'elles subissent au quotidien dans tous les domaines de la vie en Tunisie.

### Violences physiques et psychologiques

Lorsqu'elles réussissent à être prises en charge, les violences physiques et psychologiques continuent au sein des services de soins. Nous remarquons que les violences obstétricales et gynécologiques sont très représentées dans les témoignages des femmes migrantes.



Ces violences se reflètent notamment dans le retard dans la prise en charge. Cela peut provoquer des problèmes pendant l'accouchement, voire parfois des lésions chez le nouveau-né et la mère.

« Lors de mon accouchement même ils n'ont pas voulu nous recevoir à l'hôpital jusqu'à ce que je perde les eaux, mon enfant est né avec un bras cassé, ils n'expliquent toujours pas ce qui s'est passé, ils nous font courir d'hôpital en hôpital ! Je paie des consultations mais rien ne l'explique ! Par la grâce de Dieu, il s'habitue, il a encore du mal, mais il se débrouille déjà » (Nadège, Ivoirienne, Sfax)

On lui a refusé également un carnet de soin pour son enfant alors qu'il est indispensable pour le suivi de santé des enfants. Joëlle, de son côté, n'a pas été prise en charge pour un déclenchement alors que la date recommandée pour l'accouchement été largement dépassée. C'est seulement suite à la dénonciation de sa situation qu'elle a été internée à l'hôpital sans qu'aucune mesure ne soit prise jusqu'à ce que le bébé se trouve en situation de détresse :

« Il a fallu que j'aie à l'hôpital créer un scandale pour qu'ils m'acceptent et me gardent à l'hôpital pendant 2 semaines ou je ne prenais ni perfusions, pas d'échographie jusqu'au moment où ils me disent que mon bébé est très gros et qu'il faut faire une césarienne mais il n'y a pas de médecin ! Après une nuit, on sent que mon fils est menacé parce qu'ils m'ont laissée là ! Je me suis levée et leur ai crié dessus en demandant ce qui se passe ! Apparemment, il y a eu un souci, je dois être transférée d'urgence - et même jusqu'à là le mot du directeur pour me transférer c'était tout un problème. J'ai failli perdre mon enfant parce qu'il est venu au monde tout fatigué, il ne pleurait pas et mon placenta avait été endommagé. » (Joëlle, Cameroun, Médenine)

Awa, Ivoirienne vivant à Sfax nous a fait part de son parcours de combattante pour se faire soigner de douleurs dans le bas ventre. Dès les premiers rendez-vous médicaux, les médecins rencontrent des difficultés pour définir son statut de grossesse - au début le bébé n'apparaissait pas dans les échographies - et ils ont constaté la présence de fibromes pouvant causer ces douleurs. Elle a été hospitalisée mais a remarqué une différence de traitement : « le docteur venait dans notre chambre il passait voir tous les autres malades sauf moi, je n'avais même pas de médicament pour me soulager ! je pouvais pas prendre de douche, la dame d'à côté a dû m'aider car on m'a refusé les visites » (Awa, Ivoirienne, Sfax). En attente d'une opération qui n'est jamais arrivée, Awa a du mal à marcher, elle était presque à terme le jour de notre rencontre avec des douleurs qui persistent sans savoir si les fibromes auront un impact sur l'accouchement et l'état de santé de son bébé.

Nuela, d'origine camerounaise, a également dû aller à l'hôpital pendant sa grossesse car elle avait une tension trop élevée. Elle a été hospitalisée d'urgence pendant cinq jours sans accès à d'autres médicaments que ceux que lui fournissait le centre où elle habite à Médenine. Au même titre que d'autres migrantes, elle était défendue de quitter l'établissement et de recevoir des visites : « je n'avais pas le droit de sortir même pour aller m'acheter de l'eau et quand tu leur demandes de l'aide ils ne veulent pas. Lorsqu'on doit me libérer, ils me disent que si le centre ne vient pas je ne peux pas sortir, j'ai appelé le



centre pour qu'ils discutent et elle a refusé de leur parler, elle plie son visage du genre je la dégoûte et me traite de tous les noms ensuite elle a appelé la sécurité en disant que je l'ai insultée et que je voulais m'enfuir ! » (Nuela, Cameroun, Médenine) Elle a pu quitter l'hôpital le lendemain, mais a cependant dû y retourner pour l'accouchement et la même dame a continué les maltraitances : « quand j'ai fini d'accoucher, je devais avoir des injections et elle les a faites avec une brutalité qui ne dit pas son nom au point que jusqu'à présent j'ai encore des bleus ! Les Algériens et les Libyens au moins te montrent et te disent qu'ils ne t'aiment pas, contrairement au Tunisien qui est sournois, mesquin et menteur. » (Nuela, Cameroun, Médenine)

Les retentions illégales et l'interdiction de visite demeurent très courantes dans les parcours médicaux des femmes migrantes. Deux autres cas de rétention et de maltraitance ont été constatés à Tunis. Ces cas présentent des particularités très inquiétantes. Les femmes dénoncent des maltraitances très graves comme le fait d'être attachée à leur lit, d'être interdite de tout contact avec de personnes de l'extérieur – via la réquisition de leur téléphones – et, surtout, les soupçons de vol de sang de la part du personnel soignant. Marie, ivoirienne vivant dans la banlieue de Tunis, raconte son passage par cet hôpital suite à une fausse couche :

« J'étais enceinte et l'enfant est mort dans mon ventre, ils m'ont fait accoucher l'enfant. Mon placenta n'est pas sorti donc ils m'ont endormie pour une intervention vendredi et je me suis pas réveillée jusqu'à dimanche, puis aucune trace sur mon corps je ne sais pas par quel procédé ils ont enlevé et personne m'a rien expliqué ! Ensuite ils ne voulaient plus me laisser sortir de l'hôpital chaque jour ils viennent et prennent mon sang ainsi de suite sans me dire ce qu'ils en font, je ne payais rien. Lorsqu'il venait me retirer du sang matin, midi et le soir sans me dire quelle analyse ils en faisaient. Et dans tout ça je répète n'avoir payé que 105DT à l'entrée alors que les analyses on nous les fait payer toujours là-bas. J'ai fait des problèmes par rapport à ça là-bas donc ils m'ont attachée en prétextant que je ne reste pas tranquille et ensuite ils ont fait des papiers et m'ont envoyée en cardiologie, ils disent que j'ai un problème de cœur, or je n'ai rien ! et quand des gens viennent me voir on leur dit que je suis aux urgences que c'est pas possible et quand moi je demande si j'ai des visites ils me disent non qu'il n'y'a personne qui passe. Vu que je recevais des appels ils ont pris mon téléphone ils ont éteint, je suis restée environ 10 jours là-bas, j'ai demandé à quelqu'un de me passer son téléphone et j'ai pu appeler l'extérieur pour demander qu'on vienne m'aider en précisant que je suis en cardiologie qu'on vienne me chercher sinon ces gens vont me tuer. » (Marie, Ivoirienne, Tunis)

Anne-Marie raconte le vécu de son amie, qui a accouché dans le même hôpital en octobre 2021, quelques mois après Marie. Elle est tombée dans le coma. À son réveil, elle a été empêchée de voir son enfant et retenue de force, sans explications, au sein de l'hôpital :

« On venait lui prendre du sang chaque fois parce qu'ils ont découvert qu'elle était O+ donc ils prenaient son sang pour revendre à des gens dans le besoin et aujourd'hui où je parle la fille a tellement gonflée qu'elle ne marche pas et son mari a dû mener un autre combat pour qu'on la fasse sortir sinon peut-être qu'elle serait déjà morte. Actuellement elle n'a presque plus de sang, on passe le temps à l'hôpital à lui acheter des médicaments





pour le sang pour qu'elle reprenne des forces, parce qu'elle est tout le temps couchée sans force cela date d'une semaine. » (Anne Marie, Ivoirienne, Tunis)

Les deux récits des femmes ivoiriennes du même hôpital mettent en avant des violences physiques et psychologiques très graves qui ont non seulement laissé des séquelles physiques mais aussi émotionnelles. Marie, ayant perdu son bébé, vit encore la détresse émotionnelle liée à la perte qui s'est intensifiée en raison du traumatisme de l'accouchement par voie basse, l'intervention et les maltraitances qui ont suivi pendant plus de dix jours. L'amie d'Anne Marie souffre également de nombreuses complications après le passage hospitalier et son état de santé psychologique et physique s'est fortement dégradé.

Comme nous l'avons explicité dans cet partie, les femmes migrantes issues de pays subsahariens qui subissent des violences ont développé, comme par ailleurs, différentes techniques de protection pour se défendre face aux abus : elles se confient à Dieu ; à leur entourage qui joue un rôle de protection ; aux institutions ; aux associations et à certains soignants se montrant respectueux à leur égard. En parallèle, elles se servent de leurs propres moyens de dénonciation publique pour contrer les violences. Ils se caractérisent notamment à travers la prise de parole publique face à ceux qui les agressent pour revendiquer leur humanité et leur droit à la santé en tant qu'être humain. Lorsqu'elles en ont l'opportunité, elles portent leur voix auprès des médias ou des réseaux sociaux pour dénoncer leur situation.

## Administrations et centres éducatifs

La violence raciste constitue un fléau dans les administrations étatiques, des services soignants aux services de la police en passant par les services des écoles ou encore le registre civil. Toutes les institutions ont été pointées du doigt par les migrantes comme des sources importantes de racisme qui se traduisent dans des violences physiques et psychologiques majoritairement. De plus, leurs enfants sont également concernés par les agissements des institutions étatiques, notamment en ce qui concerne l'inscription au registre civil ou encore à l'école. Les mères célibataires migrantes se heurtent au même problème que les tunisiennes mères célibataires lorsqu'elles veulent inscrire le bébé au registre civil : les institutions refusent l'inscription de ces enfants. Même lorsque le père y est présent, certaines migrantes ont eu des difficultés pour inscrire leur fils avec le nom de leur père : « On a des problèmes à même inscrire nos enfants au registre civil pour pouvoir avoir un extrait de naissance. Ils n'ont pas voulu inscrire le nom du papa alors qu'il est parti pour inscrire l'enfant. Ils n'ont inscrit que le nom de la mère, puis on a essayé de changer ça, on m'a envoyé à gauche et à droite. Nous avons finalement pu avoir un acte de naissance à notre ambassade, sinon il faut le faire directement au pays » (Chantale, Ivoirienne, Sfax) Ces complications peuvent empêcher l'obtention d'un passeport, même de compliquer la sortie légale du pays de l'enfant, de rendre difficile l'accès aux services de santé ou causer des problèmes d'identification avec les services de police.



L'accès à l'éducation dès la crèche jusqu'à l'éducation primaire et secondaire est fortement réduite pour les enfants des migrantes n'ayant pas les moyens financiers pour affronter les frais des institutions privées. Comme le remarque Chantale, la situation peut varier entre les différentes villes « Alors qu'à Tunis on peut inscrire les enfants à l'école, à Sfax il n'est pas possible. J'ai essayé de l'inscrire à l'école, on ne m'a pas laissé, j'ai demandé de l'aider à HCR, ils ont essayé de m'aider mais rien n'a marché » (Chantale, Ivoirienne, Sfax). Selon les migrantes, la question linguistique et leur statut irrégulier sont souvent mis en avant comme raison pour le refus l'inscription dans les écoles. Lorsqu'elles réussissent à les inscrire à l'école, grâce notamment à leur connaissance préalable de la langue comme dans le cas de Soudanaises, les enfants « souffrent de la ségrégation raciale au sein de l'école » (Mahasen, Soudanaise, Médenine) et subissent des violences venant de la part d'autres enfants dès le jardin d'enfance : « les autres enfants ne les approchent pas, les méprissent et elle a été même emprisonnée par ses collègues dans les toilettes pendant 2 heures lors d'une des actes d'harcèlement qu'elle subis » (Mahasen, Soudanaise, Médenine)

Pour les migrantes, loin d'être des instruments de protection, les institutions demeurent des sources de violences morales, physiques, politique et économiques. Les femmes migrantes préfèrent faire appel à d'autres ressources afin de se protéger. Cela inclut notamment les abus dont elles souffrent lorsqu'elles sont contraintes de se confier à des institutions pour se soigner, pour se défendre, pour demander des documents, pour éduquer ou faire garder leurs enfants. Les forces de l'ordre et les institutions sanitaires demeurent les lieux de violence, les plus récurrents dans notre enquête, avec les violences en provenance des employeurs. Les migrantes ne disposent que de très peu de recours aux institutions en raison de leur isolement économique et social, de l'ignorance de leurs droits fondamentaux et de la crainte de l'expulsion. Nous constatons la présence d'un schéma de triangulation de la violence qui s'alimentent constamment au détriment de la santé physique et mentale des femmes migrantes qui se sentent, et sont, dépourvues face aux violences qu'elles subissent. Cette vulnérabilité, et l'insécurité qu'en découle, prédispose les femmes migrantes à accepter des nouvelles violences, ou à avoir recours à d'autres formes de protection. À savoir la prise en charge par des associations, l'appui sur la communauté, voire les agressions et les menaces pour revendiquer leurs droits.

## Discrimination et violences de la population d'accueil

La vie quotidienne des femmes migrantes est également traversée par les discriminations et les violences de la population d'accueil. Les migrantes rencontrées ont désigné différents lieux où elles ont souffert de ces violences. Cela permet de cartographier la violence à la fois dans des endroits de la sphère privée et de l'espace public. En premier lieu, les actes de violence et de discriminations sont présents dans leur habitat à travers les différentes injonctions des bailleurs de leurs lieux d'habitation ainsi que du voisinage des quartiers où elles résident. Deuxièmement, l'espace public, y compris les transports en commun, demeurent des endroits où les violences sexuelles, physiques et morales sont très répandues. Les migrantes européennes pointent de leur côté les violences de genre, y compris les agressions sexuelles, dans les lieux de loisir, dont les hôtels, les plages ou encore les lieux touristiques, de la part des citoyens tunisiens.



## Les lieux d'habitation : des conditions de logement éprouvantes aux violences diversifiées

Dans le cadre de notre enquête, nous avons pu établir quatre types d'habitation : l'habitation chez l'employeur, l'habitation dans des centres d'accueil pour des migrants et une habitation louée en colocation ou en famille, pour certaines femmes vivant avec leur compagnon et leurs enfants. Les conditions de logement dans tous les types d'habitations sont déplorées par les migrantes. Chez l'employeur, tel que décrit dans le chapitre sur les conditions de travail, elles sont privées de nourriture, de sorties, d'espace personnel, subissent des fouilles intempestives, sont expulsées ou reléguées à loger dans des cabanes ou garages à l'extérieur des maisons. En ce qui concerne les centres d'hébergement de migrants, les femmes ont dénoncé l'insalubrité, l'absence de moyens -couvertures - et d'intimité pour les femmes et leurs enfants ou encore la présence accrue de violences entre les habitants des centres en raison de la précarité et la surpopulation.

La location des habitations est le type le plus répandu chez les enquêtées, qui vivent en colocation ou en famille, dans des quartiers défavorisés, voire des immeubles entièrement consacrés à des habitations de migrants, notamment à Sfax. Lorsque les femmes ont recours à ce genre de logement, elles sont confrontées à deux difficultés. Premièrement le refus de location à des migrantes pour diverses raisons, dont le racisme ou l'homophobie. Deuxièmement il y a un risque de surpopulation, qui représente une difficulté pour les femmes elles-mêmes. Pascal, homme trans, vit en colocation et décrit ces difficultés :

« Dans le quartier par exemple ils nous demandent pourquoi nous sommes 6 ou 7 et si tu vas vers un bailleur et tu lui dis que nous serons ce nombre il vas refuser en disant que le max c'est 3 ou 4 donc par moment on jongle pour pas qu'il sache que nous sommes ce nombre dans la maison. Souvent tu trouves une maison et le bailleur refuse de te prendre à cause de ta couleur de peau, de l'apparence (je parle de mon cas) donc t'est souvent obligé de prendre une amie un peu plus féminine elle prend la maison pour toi et tu y vis dedans. Nous sommes souvent obligés de se partager des maisons, faute de moyens, et ce n'est pas toujours facile, parce que je ne dois pas voir l'intimité de l'autre. » (Pascal, Camerounais, Tunis)

La surpopulation des habitations concerne une grande partie des enquêtées qui font recours à ce mode de vie pour « amortir les coûts » (Joëlle, Cameroun, Médenine) des logements trop onéreux. Malgré les loyers élevés, souvent plus chers pour les migrants que les nationaux, les conditions des maisons sont contestables. Les fournitures basiques sont souvent absentes, notamment dans la cuisine et la salle de bain. L'insalubrité, le manque d'entretien, d'isolation, de chauffage ou de chauffe-eau ainsi que l'humidité demeurent des problèmes récurrents dans ces habitations.



## Difficultés avec les bailleurs

À ces problèmes d'insalubrité s'ajoutent les mauvais traitements de la part des propriétaires qui n'hésitent pas à menacer les migrantes d'expulsion si elles ne se plient pas à leurs exigences, souvent inacceptables. Les migrantes souffrent de plusieurs sortes de restrictions allant de l'interdiction de cuisiner certains plats jusqu'à l'interdiction de certaines visites.

« Mon bailleur était vraiment dur avec moi, il nous disait qu'on n'a pas le droit de préparer la tête du mouton, ni les tripes de bœuf, pas de poisson grillé non plus ! Une fois j'ai préparé la tête de mouton elle est allée appeler d'autres femmes et elles sont venues me faire des problèmes chez moi au point d'asperger ma cuisine d'eau de javel !! Tu n'as pas le droit de recevoir des visites, c'était très compliqué, elle nous interdit même que la lumière soit allumée au salon et à la cuisine en même temps quand cela arrive elle vient et éteint, et pourtant je vis avec mon chéri à la maison. Donc nous vivons un calvaire pendant environ 10 mois. » (Clarisse, Ivoirienne, Tunis)

Clarisse, vit à l'étage supérieur de la maison de son bailleur. Cette dernière entre illégalement dans la maison pour faire respecter ses restrictions abusives concernant l'utilisation de l'électricité ou la cuisson de certains aliments. Elle contrôle également les entrées dans la maison. Clarisse explique plus loin que « le bailleur police ses amitiés, même les voisines qui passent juste les saluer » (Clarisse, Ivoirienne, Tunis). Les bailleurs ennuiement également les migrantes avec les accusations de tapage sonore, que cela soit le jour ou la nuit, et les menacent d'expulsion ou de couper l'électricité ou l'eau afin qu'ils se plient à leurs restrictions : « là où je vivais avec ma bailleuse ce n'était pas facile, dans la maison tu dois marcher sur la pointe de tes pieds parce qu'elle ne veut pas de bruit or on n'est presque pas à la maison, et le seul bruit c'est celui de l'enfant » (Céline, Ivoirienne, Tunis).

Les manœuvres dolosives concernant les factures de gaz et d'électricité ont été citées à plusieurs reprises par les migrantes comme violence économique. En effet, les bailleurs mettent en place des astuces pour facturer leur consommation au-delà de la consommation réelle, en leur faisant payer par fois la dépense de leur propre logement. Fatim a raconté son expérience avec un bailleur à la Soukra, qui lui a apporté une facture d'électricité trop élevée :

« Puisque c'est le même nom sur les deux compteurs, sa villa et à part la maison des locateurs, le gars prends sa facture de 1000 dinars il vient nous donner pour nous tromper car il pense qu'on n'est pas allé à l'école. J'ai donc pris la facture de 1000 dinars et j'ai également pris une ancienne facture que j'avais déjà payé je me suis rendus à la STEG et la caissière a pris la facture de 1000dts et m'as dit que cela est normal ! Elle n'a pas voulu vérifier ni m'écouter, donc je suis rentrée. Deux semaines plus tard le gars apporte encore une autre facture 700 dinars, donc cela fait 1700dts pour une maison où on n'a pas le gaz de ville et on n'a pas de chauffage et en plus tous les matins on sort et on rentre la nuit. A la fin du mois je suis retourné à la STEG avec la facture de 1700dts la



et j'ai vu un autre agent, il a consulté dans la machine, et m'a dit que ce n'est pas normal ! Il a déchiré la facture là ... donc on voulait nous arnaquer il m'a sorti la vraie facture de 500 dinars que j'ai payé. » (Fatim, Ivoirienne, Tunis)

Cette pratique, assez courante, a été constatée dans les trois villes. Dans d'autres cas le compteur est commun et cela mène à des conflits avec le bailleur :

« On était sur le même compteur et elle disait qu'on consommait trop donc elle a séparé et elle s'est rendu compte que sa facture était plus élevée du coup elle s'est branchée sur notre compteur à notre insu vu qu'elle a le double des clés ! On s'est rendu compte de la supercherie, et on ne lui a rien dit, on a juste sauté le compteur et on s'est rendu compte qu'elle n'avait plus aussi de lumière donc on lui a demandé des explications, elle dit qu'elle n'en donne pas que s'est sa maison, son compteur et elle fait ce qu'elle veut. On a décidé de partir. » (Céline, Ivoirienne, Tunis)

Anne-Marie, a rencontré le même souci avec la SONEDE et a décidé de quitter son logement car ses factures dépassaient les 1000 dinars. Elle se plaint de l'impossibilité de dénoncer ces abus du fait de leur statut : « Généralement lorsqu'il nous arrive ce genre de soucis on ne peut pas aller se plaindre à la police car on peut avoir d'autres problèmes, donc on préfère éviter. » (Anne Marie, Ivoirienne, Tunis). Face à ces contraintes, les migrantes préfèrent quitter le logement, ce qui donne lieu à des nouveaux problèmes avec les bailleurs pour le retour de la caution.

Nous avons également constaté des tentatives de chantage et de la violence sexuelle de la part du bailleur sur une migrante à qui il avait loué la maison. Il espérait pouvoir obtenir des « services sexuels » en échange : « Il nous dit qu'on ne va pas payer la maison juste les factures, et en disant ça, son idée était qu'il allait avoir une femme dont il pouvait jouir à sa guise, donc il nous a donné une clé de la maison et a gardé l'autre, il entré à la maison et on ne le savait même dans sa tête c'était qu'il y'a une fille seule dans ma chambre donc il peut venir me voir comme ça le chante. » (Joëlle, Cameroun, Médenine). Il a fait plusieurs intrusions nocturnes jusqu'à ce que les habitants se soient défendus :

« il est encore entré dans la maison j'entends des bruits et je sors en criant qu'il y'a quelqu'un dans la maison alors le voisin est sorti avec un morceau de fer et a frappé dans son dos ensuite on a appelé la police qui n'est pas venue jusqu'au matin on est donc allé à la police et tout ce qu'ils nous ont demandé c'est de quitter la maison et ils n'ont pas donné suite au dossier. Et cette situation je sais que nous sommes nombreuses à vivre cela et moi je suis toujours autant choquée. » (Joëlle, Cameroun, Médenine)

Il semblerait que les tentatives et les agressions sexuelles de la part des bailleurs soient très communes dans les relations de location, bien que nous n'ayons pas eu d'autres récits à ce sujet. Néanmoins, il nous semble que l'hyper-sexualisation de femmes noires, demeure un fléau qui alimente les violences sexuelles auprès des femmes de la communauté subsaharienne. Nous trouvons également ce schéma dans les récits d'harcèlement de rue et dans les transports en commun.



## Difficultés avec le voisinage

Mise à part les quelques cas d'intégration des migrantes dans leur quartier, les femmes migrantes subsahariennes rencontrent des difficultés avec leur voisinage. Le racisme se ressent au quotidien, elles subissent des violences verbales – des menaces et des insultes – et physiques. À cela s'ajoutent des actes sournois de la part des petits commerçants ou des passants – comme se cacher leur nez à leur passage ou rigoler de leurs formes ou de leurs coiffures – ainsi que des tentatives de faire pression sur les bailleurs pour les expulser. Nadège, raconte son expérience dans un quartier de Sfax où elle s'est faite violentée :

« Moi je subissais de la violence dans le quartier où j'étais à Tunis parce que les voisins ne voulaient pas de nous noir dans le quartier et ils nous le faisaient savoir en prenant des bouts de bois pour venir taper le portail. Une fois le bailleur est venu prendre le loyer, nous lui avons donné, ces gens sont venus entourer sa voiture en lui demandant de nous mettre dehors. Quand des gens viennent me rendre visite ils les menace aussi au point où mes amis ne venaient plus chez moi par peur. Souvent tu passes au quartier on t'appelle guira-guira et les parents sont là, ils rient, et ne parlent pas à leurs enfants. Ces Tunisiens sont très racistes il y'a quelques jours de ça des enfants ont pris des pierres pour nous viser avec on était pourtant chez nous c'était des enfants donc ça a frappé la tête de mon enfant je suis allée me plaindre chez sa mère qui dit simplement que c'est un enfant que je le laisse tranquille ils cassent les vitres des maisons et après le bailleur nous demande de les remplacer. » (Nadège, Ivoirienne, Sfax)

Certaines fois, les bailleurs sont contraints d'expulser les migrantes en raison de la pression sociale qu'ils subissent de la part des voisins, surtout lorsqu'ils n'habitent pas le quartier. Certains bailleurs laissent les clés aux voisins. Ainsi lors de problème de voisinage, celui disposant de la clé décide de couper l'eau ou l'électricité pour faire pression sur les migrant.e.s, allant parfois jusqu'à exiger leur départ. Dans ces contextes de tension, les agressions se multiplient, et impliquent souvent des enfants, qui loin d'être découragés par les parents, continuent d'agresser les femmes et leurs enfants dans la rue. Ces agressions s'intensifient également lorsqu'un événement remet en question une personne de la communauté noire. La tension monte dans le quartier et les voisins n'hésitent pas à la menacer, la maltraiter voire l'expulser : « Actuellement dans mon quartier ça ne vas pas parce que les Tunisiens ont gardé dent contre les noirs déjà à cause d'un problème de deux filles qui ont ramassé un portemonnaie juste devant un restaurant. Comme ils ne nous reconnaissent pas, ils m'ont accusé que c'était moi ! C'est chaud parce que les Tunisiens disent qu'elle a volé, et non ramassé, alors que ce n'est pas vrai » (Anne Marie, Ivoirienne, Tunis)

Malgré l'existence de la loi contre le racisme, tous ces actes restent impunis et les migrantes qui connaissent cette loi constate l'absence d'application. De plus en raison de leur statut irrégulier il leur est impossible de jouir de leurs droits et de porter plainte : « avec leurs injures comme zebe ou nik oumouk mais je ne peux toujours pas aller me



plaindre parce que je n'ai pas de preuve or il y'a de lois pour nous protéger mais qui ne sont pas respecté » (Pascal, Camerounais, Tunis). Face à l'impunité, les migrantes ont tendance à se défendre par elles-mêmes ou en communauté, ou encore à passer outre pour ne pas subir les conséquences d'un affrontement.

## L'espace public : lieu privilégié de la violence

Le harcèlement sexuel est incontestablement la violence la plus présente dans l'espace public, y compris les transports en commun, selon d'autres enquêtes auprès des Tunisiennes<sup>56</sup>. La prévalence de la violence est très forte 75% des femmes ont été victimes d'une agression sexuelle dans la rue, 41% de violences physiques et 78% de violences psychologiques. Presque la totalité des femmes enquêtées ont affirmé avoir subi l'une ou l'autre forme de violence dans l'espace public qu'il s'agisse de la rue, des transports en commun ou des lieux de loisir. Toutes les femmes migrantes que nous avons rencontrées sont directement concernées par le phénomène de la violence sexiste dans l'espace public, tant les femmes subsahariennes que les femmes européennes.

### Les transports en commun

Les femmes migrantes sont surexposées à la violence dans les transports en commun (métro, taxi, louages), puisqu'elles les utilisent fréquemment pour transiter en ville. Les femmes subsahariennes rencontrent davantage de violences physiques ainsi que des actes de discrimination et de racisme : « Vis-à-vis de Tunisiens ils te font comprendre qu'ils ne veulent pas de toi aussi à travers les gestes du genre dans les transports en commun dès que tu entre ils se ferment le nez ou alors par des insultes singe, etc. » (Oli, Camerounaise, Tunis). Anna, Camerounaise raconte effectivement sa première expérience de violence raciste dans les transports en commun : « je rentre la toute première fois dans le métro, je vois une dame assise en face de moi qui me regarde bizarrement, elle me regarde comme si je sentais, des choses comme ça, après un moment elle s'est levée pour changer de siège » (Anna, Camerounaise, Tunis). Parfois, elles font face à des violences physiques accompagnée d'insultes et de crachats :

« Une fois dans les transports je me suis battue avec une femme Tunisienne dans le louage, je ne comprenais pas tout ce qu'elle disait mais y'a des injures standard qu'elle lançait et je comprenais donc moi je lui donnais des coudes et lui ai dit qu'une fois arrivée à ma destination je la sors pour la taper. Dehors, il y avait un Tunisien devant nous qui m'a donc frappé mais je n'étais même pas avec lui, mais plutôt la femme en question que je voulais régler mon compte, mais le Tunisien qui m'avait frappé m'a craché dessus avant partir. » (Ivoirienne, Tunis)

---

<sup>56</sup> Slim Kallel, et al. « La violence fondée sur le genre dans l'espace public », CREDIF, 2016, p.72-74



Lorsque les femmes abordent ces violences au sein des louages, toutes affirment avoir été confrontées à ces injures, aux crachats même aux bastonnades lorsqu'elles sont toutes seules dans le louage et dans le bus : Séphora, raconte une agression qu'elle a eu lorsqu'elle est montée dans le bus : « Je cherche une place pour m'asseoir puisque j'étais fatiguée et, là, un monsieur qui ne supporte pas les noirs me tire comme une voleuse par terre, et malheureusement pour lui, c'est mon épaule droite qui l'a projeté... par force il est tombé ! et en plus, il me dit madame doucement ! » (Séphora, Ivoirienne, Tunis). Alex, italienne s'est également fait agresser dans le métro : « Il m'est arrivé une agression sexuelle à un arrêt de métro, mais heureusement pas de violence physique ni de vol... Donc je n'ai pas dénoncé, et même si je l'avais fait, il aurait été impossible de retrouver le mec » (Alex, Italienne, Tunis). Le sentiment d'impuissance et d'impunité de l'agresseur revient souvent dans les récits de violence des migrantes dans l'espace public, alors que la loi considère le harcèlement comme une violence de genre punissable par la loi. Le manque de confiance dans les forces de l'ordre, même chez les européennes qui ne rencontrent pas des problèmes liés à un statut irrégulier, s'intensifie lorsque l'agression a lieu dans l'espace public.

D'autres femmes pointent les violences économiques subies dans les taxis avec les chauffeurs qui leur soutirent de l'argent et les insultent : « j'ai été violenté par un taximan auquel j'ai payé pour une course qui m'a coûté 3DT, je lui donne 20DT et il ne m'a pas donné de monnaie, il a démarré en m'insultant ! » (Aminata, Ivoirienne, Médenine). Les tentatives d'agression sexuelle et le harcèlement sexuel ont également été abordés par les migrantes. Clarisse, par exemple, a été kidnappé dans un louage alors qu'elle se rendait faire une course à Mehdiya, elle a dû risquer sa vie en se jetant du louage pour s'échapper vu que l'itinéraire que le chauffeur avait emprunté lui semblait de plus en plus dangereux pour elle :

« On était deux passagers plus le chauffeur or l'autre passager n'était pas passager en tant que tel genre il s'est entendu avec le chauffeur. On prend la route pour Tunis et je me rends compte qu'il prend une autre route, vu que je sais lire je ne vois pas Tunis s'afficher mais une autre ville inconnue pour moi. J'ai trouvé cela suspect et j'ai demandé à descendre, on était déjà à 1h passé de route et quand je demandais il me disait juste que pour aller à Tunis il y'a beaucoup de voie et je me demandais pourquoi il n'a pas pris la route principale et il me dit qu'il va tourner pour la prendre donc à un moment donné il a pris un virage et a accéléré brusquement tout d'un coup ! J'ai commencé à crier mais rien donc j'ai sauté de la voiture et je suis tombée, puis j'ai recommencé à crier, donc il s'est arrêté devant j'ai stoppé des voitures pour demander de l'aide mais personne ne s'arrêtait donc j'ai trouvé une vieille maison ou vivait un monsieur mais rien, les gars de la voiture étaient toujours là à me demander de monter on va partir... heureusement en courant j'ai vu une ferme ou vivait des jeunes et ils sont venu à ma rescousse et les autres ont fui. J'avais peur qu'ils aillent me violer ou autre chose de la sorte » (Clarisse, Ivoirienne, Tunis)





Anna, de son côté, a subi des attouchements par un homme dans le métro :

« Dans le métro, il y a des hommes qui vous touchent, quand il y a beaucoup de personnes dans le métro ils se collent à vous et vous caressent avec la main. C'est le truc dans le métro qui s'est passé. La dernière fois qu'un homme m'a touchée dans le métro j'étais collée au métro, à la portière et il était placé là il a fait passer sa main derrière moi pour toucher mes fesses j'ai appuyé sur sa main contre le métro avec mes fesses et c'est là qu'il a lâché parce que ça fait mal. Voilà, au début moi je ne savais pas. J'avais même peur à la limite, mais après j'ai pris courage parce que j'ai parlé à beaucoup d'associations j'ai fait du théâtre, où on nous apprend à avoir confiance en soi, on dit non il ne faut pas laisser, déjà que la police n'a rien à dire quand c'est comme ça voilà » (Anna, Camerounaise, Tunis)

Anna pointe un détail très important dans les situations de harcèlement et d'attouchements sexuels dans la rue, la connaissance de soi et la capacité de se défendre face aux abus. Dans ce chapitre sur les violences dans l'espace public, nous avons constaté la présence d'un usage majeur de la violence en comparaison des autres milieux concernés. Les femmes « se font respecter » (Diana, Camerounaise, Tunis) et cela souvent par la violence, vu le manque d'autres ressources à mettre à l'œuvre dans ces milieux.

La violence sexuelle a été davantage décrite dans les rapports avec les taximans que dans les autres transports en commun, en profitant notamment que la femme transite seule, les chauffeurs de taxi tirent profit de la vulnérabilité dans ces moments. Certaines restent au stade du harcèlement sexuel verbal en abordant des questions sexuelles pendant le trajet alors que d'autres passent à l'agression sexuelle en montrant leur pénis : « Dans le taxi j'ai eu plusieurs fois le monsieur qui te pose des questions, parle du sexe et tout et te pose des questions sur les noires s'ils sont bien et tout... L'un il était sorti acheter un petit cola, il me dit que ce soir ça va être chaud ! Il dit qu'il y aura un match terrible le soir, il mange les petites collas, après quand il parle comme ça il touche son truc !! Parfois d'autre type, carrément il a fait sortir son pénis, se masturbe devant toi c'est du réel ! c'est du réel... » (Anna, Camerounaise, Tunis) Parfois, elles subissent des propositions de prostitution par les taximans qui leur montrent leur sexe : « Souvent se sont les chauffeurs de taxi qui une fois dans le taxi sortent leur sexe pour te montrer et te disent 10DT. » (Nadège, Ivoirienne, Sfax). Ces agressions sont continues et très répandues, « on a eu toutes à vivre certaines situations comme la sœur l'a dit dans le métro, dans le bus, parfois même dans le taxi, c'est pareil. » (Valérie, Sénégalaise, Tunis).

### Transiter dans la rue

Lors que les femmes transitent dans l'espace public à pied ou à vélo, elles subissent également du harcèlement sexuel, dont différents actes d'objectivation sexuelle comme des remarques ou des gestes déplacés, des sifflements ou des persécutions dans la rue. Maëva d'origine franco-tunisienne, aborde cette question dans son récit de violence :

« C'est tous les jours à vélo ou à pied, je me fais siffler, suivre, arrêter par des mecs à pieds, en scooter ou en voiture. On me fait souvent des signes obscènes quand je rentre



du centre-ville chez moi par le belvédère. Dès que je vais faire mes courses à pieds ou quoi je me fais toujours arrêter ou siffler devant les cafés. Souvent je vais les confronter (en français) je les insulte, je m'énerve, j'essaye d'impliquer tout le monde disponible autour, le vendeur, le responsable du café, tout le monde et je menace jusqu'à ce que le mec parte ou me laisse tranquille. Mais souvent ils ne comprennent pas ou m'insultent. Je ne porte pas plainte, car j'aime pas la police et ils ne feront rien et je veux pas être la white feminist qui met des Tunisiens en prison. Je préfère le public shame en impliquant tous les gens autours (lol) mais bon, sûrement pas très utile non plus. » (Maëva, Franco-tunisienne, Tunis)

D'autres femmes, comme Maëva, essayent de se défendre seules soit en impliquant les passants ou en tentant d' « humilier » l'agresseur. Cela n'a pourtant pas un grand impact du fait de la normalisation du harcèlement sexuel dans la rue en Tunisie. Rose, d'origine française aussi, a été persécutée par un homme en voiture en plein centre-ville de Tunis. Elle se questionne sur la meilleure façon d'agir dans ce type de situation de harcèlement de rue :

« Je me déplace souvent avec mon conjoint, donc une présence masculine, j'imagine que ça change aussi l'expérience que j'ai des espaces publics et de la vie ici. Ma première expérience d'harcèlement de rue, qui a été très désagréable en pleine journée, là j'entends un premier klaxon, je me suis retournée pour voir si c'était quelqu'un que je connaissais, et l'homme voit que je me suis retournée pour voir qui est dans la voiture, donc sur tout le chemin il klaxonne toutes les 10 secondes pour que je regarde dans sa direction. Je suis rentrée dans un magasin et j'ai attendu quelques minutes là-bas et je suis ressortie, et en sortant je me suis aperçu que cela n'avait rien changé, que l'homme m'attendait tout ce temps. C'est juste que je ne savais pas comment réagir, est-ce que je devrais vraiment expliquer ce qui était en train de se passer lorsque je suis rentrée dans le magasin ? J'étais un peu perdue dans la stratégie que je devais adopter, mais j'ai eu plein d'idées après en me disant que j'aurais dû prendre des photos de la voiture, j'aurais dû parler au magasin, pour voir aussi qu'elle était la réaction de ces personnes-là. Je n'ai pas porté plainte, j'ai beaucoup parlé avec la personne que j'ai rejointe juste après et le lendemain j'ai parlé à mes collègues, qui m'ont dit qu'elles avaient vécu des situations similaires et donc du coup, elles n'étaient pas très étonnées, elles m'ont dit qu'il fallait juste ignorer. » (Rose, française, Tunis)

Rose pointe au début de son récit une problématique très révélatrice du comportement masculin dans la rue, lorsque la femme est accompagnée par un homme les agressions se réduisent fortement, sans cesser pour autant. Le respect de la femme dans la rue est contraint à la présence d'une figure masculine. Dès lors que la femme se trouve seule, ou accompagnée par d'autres femmes, elle doit constamment être en alerte et choisir les endroits de passage les moins dangereux ou encore réfléchir à la mise en place de stratégies de défense pour sortir d'une situation de violence. Le récit de Rose met en exergue la normalisation du harcèlement sexuel dans la rue et le développement de stratégie d'évitement pour contourner ces violences, au lieu de les dénoncer publiquement ou de les poursuivre légalement, avec dépôt de plainte. L'immobilisme des forces de l'ordre même lorsqu'ils sont témoins de la violence sexiste encourage les



femmes à favoriser ces stratégies pour répondre à ces actes qui restent impunis. Aurore, française d'origine tunisienne, a vécu une agression sexuelle avenue Bourguiba avec des forces de l'ordre sur place, qui ne sont pas intervenus : « J'étais avec une copine, le soir dans la rue vers 21h, pas très tard quoi, vers l'Avenue Bourguiba, il y a mec qui m'a touché les fesses ! J'ai pétié un câble, je l'ai insulté ! Mais ce qui m'a frappé à ce moment-là, c'est qu'il y avait des flics, partout sur l'avenue, ils n'ont pas bougé le petit doigt, je sais pas s'ils ont vu ce qui s'est passé mais en tout cas ils n'ont pas réagi quand ils ont vu que j'étais en colère contre le type, puis le type s'est barré tranquillement. » (Aurore, Française, Tunis). L'immobilisme se retrouve également chez les passants ou témoins d'agressions dans la rue, qui interviennent très rarement, malgré les tentatives d'implication des femmes. À l'exception de Loren, qui a fait les démarches pour porter plainte, malgré un premier moment d'hésitation : « Je suis sortie courir au Parc de Sidi Bou Said le matin, il y avait déjà du monde, et un mec, qui je pensais faisait du sport donc je ne faisais pas très attention à lui, m'a attrapée par ma partie génitale, je me suis retournée et j'ai crié, il a eu peur et il a couru vers la forêt près du parc. J'ai cherché de l'aide, je suis allée voir la police qui a reçu ma plainte et le mec a été attrapé quelque temps après parce que c'était quelqu'un de connu, ce n'était pas la première fois qu'il faisait ça » (Loren, Finlandaise, Tunis). Dans son témoignage, Loren affirme également avoir été agressée à une autre occasion par un homme de 50 ans qui se masturbait en la regardant, sans chercher cette fois-ci de l'aide ou à porter plainte. Elle a préféré l'évitement et la fuite : « j'ai commencé à marcher plus doucement pour voir s'il s'éloignait vers l'autre côté, mais il continuait à se masturber en me suivant, donc j'ai préféré courir le reste de mon trajet jusqu'au laboratoire » (Loren, finlandaise, Tunis).

Diana, d'origine camerounaise, a été agressée dans son quartier par un jeune tunisien qui lui a touché ses fesses et a tenté de l'embrasser de force après l'avoir suivie et fait des remarques déplacées.

« Je lui dis de ne pas me toucher, c'est là que ma sœur lui a dit que ce n'est pas bien, d'enlever sa main de là et de rester en dehors de là... puis le gars vient en vitesse par derrière et m'embrasse sur la bouche. Moi aussi je ne me suis pas laissée faire. J'ai enlevé la perruque que j'avais, les babouches que j'avais. J'ai balancé mon sac et on a commencé à courir comme des fous. Parce que tu ne peux pas m'embrasser je ne sais pas quelle maladie tu peux avoir. Le jeune homme s'est enfui et il est allé se cacher derrière la voiture. Nous sommes ensemble pour aller le chercher. Vraiment je lui ai donné des blessures... j'étais satisfaite. On m'a demandé de le laisser mais je n'ai pas voulu jusqu'à ce que ma patronne soit passée par là et m'a convaincue. Depuis tout le monde, nous salue dans la rue parce que je lui ai montré qu'on respect la femme. » (Diana, Camerounaise, Tunis)

Loin d'éviter la confrontation, pour gagner le respect certaines femmes font le choix de répondre avec la violence face aux agressions sexuelles dans l'espace public. Dans son témoignage, Diana rappelle que peu importe que leur situation soit régulière ou irrégulière, les « tunisiens s'entendent entre eux et c'est nous qui payons si la police vient » (Diana, Camerounaise, Tunis), donc elle préfère faire justice seule. Miriam, migrante ivoirienne a réagi également par la violence en menaçant avec une pierre un homme qui se masturbait



à son insu lorsqu'elle se promenait avec sa copine : « le monsieur est passé, il a garé sa voiture, et lorsque nous sommes arrivées au niveau de sa voiture il était en train de se masturber dans la voiture ! Dès qu'il nous a vu, il a avancé et il est encore allé se garer devant pour se masturber encore... là je me suis baissée et j'ai pris un caillou au sol pour le lancer sur lui, dès qu'il a vu, il a démarré et il est parti » (Miriam, Ivoirienne, Tunis)

Les migrantes remarquent l'usage récurrent de la voiture dans les agressions sexistes dans l'espace public. D'une part c'est un moyen d'attirer la victime vers lui en profitant du manque de transports en commun : « Un jour je rentrais à la maison, j'attendais un taxi, un monsieur s'est garé près de moi et il a proposé de me déposer. Normalement, je n'accepte pas mais le monsieur était vraiment gentil donc j'ai accepté. Lorsqu'on était dans la voiture il m'a fait sentir mal en me parlant des choses pas bien, il m'a dit de lui faire une fellation, il a sorti son machin devant moi. Je lui ai crié de me laisser là-bas même, il a commencé à m'insulter mais il a fini par me déposer. Il ne faut jamais accepter, jamais ! » (Séphora, Ivoirienne, Tunis). Comme Séphora, d'autres femmes conseillent fortement d'éviter de monter dans des voitures de personnes qu'elles ne connaissent pas, y compris des femmes, en raison des possibles agressions sexuelles, voire de séquestrations. D'autre part, les hommes utilisent leur transport privé comme lieu de protection pour pouvoir abuser des femmes : « Une fois, un Tunisien a garé sa voiture devant moi il m'a appelée donc je me suis approchée, il m'a proposé du travail, je lui demande le type de travail ... comme on ne se comprenait pas, il a sorti son téléphone, je pensais qu'il voulait mettre Google pour traduire, mais il a mis du porno et il me montre !!! Vu que j'étais enceinte et je crachais beaucoup j'ai déversé ça sur son visage, il m'a insultée et est parti. D'autres hommes, passent souvent en moto et, vite fait, ils te touchent et s'enfuient. » (Nadège, Ivoirienne, Sfax)

La récurrence des demandes de prostitution, c'est-à-dire d'effectuer des services sexuels en échange d'argent, est très accrue chez les femmes noires, et cela concerne les trois villes dans lesquelles nous avons menée l'enquête. Iman, Malienne réfugiée à Médenine et Sandra, demandeuse d'asile Ivoirienne, ont été confrontées à ces demandes dans la rue : « Souvent les hommes te proposent de l'argent dans la rue pour que tu fasses des choses avec eux, je n'ai pas accepté » (Sandra, Ivoirienne, Médenine). De son côté, Iman aborde cette question en marquant le racisme implicite de ces demandes : « En Tunisie, on n'aime pas les noirs, spécialement les hommes ils pensent toujours qu'on se prostitue, ils nous appellent, ils font toujours ça. Il y a certaines migrantes qui sont en train de vendre leur corps, mais nous ne le faisons pas toutes. C'est embarrassant, quand cela m'arrive je me sens mal car j'ai mes mains pour travailler ! » (Iman, Mali, Médenine). Elle pointe également la situation de vulnérabilité de beaucoup de femmes qui ont recours au travail sexuel pour subvenir à leurs besoins. Pour Séphora, les hommes demandent ces services sexuels « parce que les Tunisiens se disent que toutes celles qui sont ici sont venues pour chercher de l'argent donc on peut tout leur proposer et elles peuvent tout accepter ! » (Séphora, Ivoirienne, Tunis). Ces demandes de services sexuelles peuvent toutefois dégénérer en agressions, en tentatives de viol, voire de viol, lorsque les femmes refusent la demande.

« J'ai failli me faire violer par deux Algériens quand je rentrais du travail en nuit. Avant je



me faisais accompagner car quand vous arrivez dans un travail avec les Tunisiens, d'abord on te fait tous les faveurs mais après ça change, on nous abandonne complètement. Donc je rentrais désormais seule, et à chaque fois les Tunisiens avec leurs voitures ils t'interpellent et ils te disent : "tu es belle, est-ce que c'est à 5dt ou à 50 dt ?" On me suivait à pied comme en voiture et un jour alors j'ai rencontré 2 Algériens sur le chemin, j'ai senti un peu la peur parce que j'étais une femme seule, ils pouvaient me faire des choses qu'ils n'auraient pas hésité à faire parce que j'étais une personne noire. Donc, on avançait j'essayais de les repousser mais ils me faisaient des propositions pour aller chez moi, j'ai refusé et ils ont essayé de me violenté, et ils voulaient me violer, ils étaient en train d'essayer, ils venaient sur moi, il y a une voiture qui a passé qui a allumé les feux vers nous, un noir qui passait est venu et là ils se sont enfuis. » (Anna, Camerounaise, Tunis)

La demande de prostitution à des femmes traversant seules ou en groupe de femmes l'espace public rend visible la problématique de l'exploitation de la situation de vulnérabilité de certaines femmes migrantes de la part des hommes tunisiens, et migrants, qui leur permet d'avoir accès à des services sexuels avec des prix souvent dérisoires, surtout dans les régions du Sud, variant entre 10dt et 50dt en fonction du lieu et de la situation de la migrante. Dans le cadre de notre enquête, aucune femme n'a affirmé avoir eu recours au travail sexuel pour survivre. Toutefois, il est extrêmement difficile d'accéder à ce type d'informations pendant des focus groups en raison du tabou existant autour de la prostitution dans la communauté et de la criminalisation de ces femmes de la part de leurs congénères, qui tantôt les culpabilisent indirectement du harcèlement sexuel vécu dans la rue, tantôt les traitent de « paresseuses » qui ne veulent pas travailler. Mis à part l'absence de témoignages dans ce sens, il a été constaté l'existence de lieux de prostitution illégaux où des migrantes proposent leurs services, toutefois le « marché sexuel » s'est davantage développé grâce à des annonces, sous l'appellatif « Bizi », diffusées dans des applications comme WhatsApp, et sur les réseaux sociaux tel que Facebook où il existe des pages consacrées à la prostitution. Ces femmes exercent le travail sexuel à leur compte en s'exposant à la violence des clients dans leurs propres maisons, ou sous « l'égide d'un mac », qui est parfois leur conjoint ou un proche. Des sources de la Garde Nationale nous ont confirmé, par exemple, la réception de plusieurs plaintes à Sousse, Gabes et Tozeur, des femmes migrantes syriennes ayant été obligées de se prostituer par leur famille. La situation des femmes syriennes nécessiterait une enquête approfondie car les services de la Garde Nationale pointent d'autres violences comme le contrôle total de la tribu ou de la famille, les mariages précoces entre cousins ou les violences multiples, dont le harcèlement sexuel, que la population féminine syrienne subit en faisant l'aumône dans les marchés hebdomadaires et les mosquées des villes du Sud.

En définitive, les femmes migrantes, tout groupe confondu, sont victimes du harcèlement et d'agressions sexuelles lorsqu'elles empruntent l'espace public. Ces violences sexistes s'ajoutent à d'autres violences racistes selon Aminata : « Souvent on va au marché faire des achats et les Tunisiens nous regardent comme des animaux. Là c'est vraiment un enfer caché pour nous les migrantes parce que contrairement aux Libyens qui nous font du mal



pour que tout le monde sache, les Tunisiens essaient de se cacher, d'embellir les choses mais une fois sur place on se rend compte des réalités » (Aminata, Ivoirienne, Médenine). Pascal, ajoute également l'intersectionnalité des violences : « ce n'est pas évident de vivre ici en Tunisie avec le racisme, les insultes... Moi particulièrement je m'identifie en tant qu'homme, quand je marche en route mon physique n'est pas toléré par eux, on sait que je suis un garçon manqué et par ricochet que je suis lesbienne et mon teint aussi... ce n'est pas évident avec les Tunisiens. » (Pascal, Camerounais, Tunis). Les violences racistes, sexistes, homo- et trans-phobes interagissent dans les espaces traversés par des migrantes avec une orientation sexuelle, une expression ou identité de genre non-normative, pouvant parfois provoquer l'aggravation des violences envers les migrantes.

## Lieux de loisir

Les lieux de loisirs, dont les boîtes de nuit, les hôtels, les bars - y compris buvettes illégales fréquentées par les femmes subsahariennes - ou encore les plages ou les piscines publiques, figurent également dans la cartographie des violences dans l'espace public décrites par les femmes migrantes, toutes origines confondues. Le harcèlement et les agressions sexuelles demeurent les violences les plus récurrentes dans ces lieux et sont marqués par le racisme et l'homophobie. Cela inclut notamment l'interdiction d'entrer dans certains lieux ou l'expulsion de ces derniers. Pour éviter les possibles violences, certaines femmes font le choix de ne pas fréquenter ces lieux afin de se préserver : « on préfère ne pas aller dans les fêtes pour éviter toute situation qui pourrait nous amener des problèmes » (Pascal, Camerounais, Tunis).

D'autres femmes préfèrent avoir recours à des espaces qu'elles considèrent « safe » ou sécurisées lorsqu'elles sont seules ou entre femmes. Rose, va habituellement à la plage avec son compagnon, s'est rendue une fois à une plage touristique de Kelibia avec son amie la considérant très safe. Toutefois le harcèlement subi sur place par un groupe d'hommes les a fait rentrer à la maison après plusieurs heures :

« On était sur le Cap Bon à Kelibia, sur cette plage qui est très connue et assez safe, on avait mis notre parasol, on s'est mis en maillot une pièce short... il y a deux gars qui sont venus nous parler une première fois, une deuxième fois, nous on les ignorait, puis mon amie, elle au départ elle avait juste dit bonjour pour être polie quoi, donc ils ont vu qu'il y avait une porte d'entrée, donc ils ont mis les serviettes derrière, finalement il s'agit d'un groupe de 10 gars qui étaient pas loin de notre parasol, et il venaient toutes le 5 minutes pour essayer de parler. J'essayais de couper court, d'être agressive, de dire qu'on n'est pas intéressées, qu'on ne veut pas parler, de nous laisser tranquille. Ils voulaient surtout parler à mon amie qui s'était montrée aimable avec ce bonjour la première fois, et puis finalement la situation devenait de plus en plus inconfortable. Personne ne réagissait autour de nous, donc à un moment donné je me suis mise debout et j'ai commencé à crier, ça suffit, maintenant laissez-nous tranquille, partez, on n veut pas vous parler, on veut juste rester tranquilles sur la plage, donc yezzi, ça suffit maintenant, dégagez. Les gars ne venaient plus nous parler, mais vu que personne ne s'était manifesté on ne se



sentait pas confortable. Au bout de 10 minutes, même si on se disait on est légitimes de rester, on peut rester, mais en fait il n'y avait rien comme plaisir donc on a plié le parasol, plié nos serviettes et on est parties. En marchant on s'est retournées pour voir s'ils nous suivaient, et on s'est rendu compte qu'il y avait la police touristique qui était autour de ce groupe de gars, donc visiblement quelqu'un avait envoyé un sms ou appelé la police touristique sur cette plage. » (Rose, Française, Tunis)

Cette scène de plage demeure une expérience largement partagée, à quelques détails près, par les migrantes européennes qui sont importunées à répétition, ou même agressées lorsqu'elles nagent : « je nageais dans la mer et un garçon est venu me toucher les fesses sous l'eau puis il n'arrêtait pas de nager autour en approchant son visage de mes parties intimes » (Lucia, Espagnole, Tunis). Nous voudrions revenir sur quelques remarques fournies par le témoignage de Rose. Elle met en évidence plusieurs éléments. Tout d'abord la considération de la cordialité ou de la politesse comme « une porte d'entrée » au harcèlement, mais aussi la mise en place d'une stratégie d'évitement comme forme de protection ; l'absence de réaction des personnes alentour ; le recours à l'agressivité et au « public shaming » pour faire face aux violences dans les lieux publics ; et finalement le départ malgré l'arrêt des violences du fait du mal-être provoqué par la situation. À la différence de l'amie de Rose, nouvellement installée à Tunis, les femmes migrantes finissent par « apprendre » à éviter la cordialité, la politesse ou la sympathie dans les lieux publics en raison du harcèlement qui suit généralement ces expressions. Cette technique d'évitement s'accompagne également de l'absence de contact visuel et physique avec des hommes dans la rue, afin de contourner le harcèlement. Au même titre, l'agressivité demeure une stratégie apprise pour stopper les violences face à l'absence d'appui externe, comme nous l'avons constaté dans ce chapitre.

Parallèlement aux femmes noires qui subissent une hyper-sexualisation, les femmes européennes sont également confrontées à des stéréotypes qui se répercutent sur la prééminence du harcèlement et des agressions sexuelles bien que les formes « d'agressions ne soient pas très différentes à celles vécues par des tunisiennes » (Aurore, Française, Tunis) et autres migrantes. Ces stéréotypes font allusion à la propension des femmes européennes à une sexualité dépravée et à des mœurs légères, qui leur permettent d'avoir des relations sexuelles en dehors du cadre du mariage. Cette hyper-sexualisation de la « femme blanche », assimilée comme la femme noire à une sexualité débridée, se constate dans les agressions que les femmes décrivent. L'agression sexuelle subie par Pauline, lors d'une séance de massage dans un hôtel de la capitale, montre la facilité avec laquelle le kiné a dépassé les limites de son métier parce qu'il s'agissait d'une étrangère :

« Nous avons pris une offre qui comprenait également un massage et il nous a été demandé plusieurs fois si on acceptait d'être massées par un homme, question à laquelle j'ai refusé à deux ou trois reprises en disant que je voulais être massée par une femme et non pas par un homme kiné comme il nous l'a été proposé. Finalement, dans le désordre de l'organisation de cet hôtel je me suis retrouvée dans une pièce et j'ai compris que c'était l'homme qui venait pour me faire le massage, je pense d'une demi-heure. Massage



durant lequel, j'ai été attouchée, sous prétexte j'imagine, de manipulation de kiné, le pseudo-kiné m'a très longuement massé les seins puis les fesses et touché mon sexe à plusieurs reprises, vu que j'étais nue. Je n'ai pas du tout réussi à réagir sur le coup, j'ai réussi à écourter le massage en prétextant des douleurs suite à un accouchement récent, ce qui n'était pas vraiment vrai mais qui a marché sur le fait qu'il a arrêté de toucher mes seins et puis voilà... cela a suivi un temps de sidération, puis quelques heures plus tard, d'un effondrement »(Pauline, Française, Tunis)

L'agression a fortement marqué Pauline, qui s'est sentie « abusée, très salie et très très coupable de ne pas avoir réagi sur le coup alors même que j'étais en position de force puisque j'étais la cliente, qui plus est française, dans un complexe hôtelier, et j'ai pas du tout été capable de poser des limites, alors même que la situation était inacceptable » (Pauline, Française, Tunis). Ce sentiment de culpabilité et de remise en question de soi reflète des attributions internes de blâme, comme forme d'évaluation émotionnelle négative de ses comportements et de ses actes, face une agression sexuelle. C'est une réaction très généralisée dans le cas d'abus sexuel. Cette évaluation empêche souvent la victime d'activer des recours légaux à l'encontre de l'agresseur car elle a peur de la double victimisation. D'une part le fait d'attribuer aux victimes la responsabilité de la situation, car elles n'ont pas dit non, n'ont pas mis de limites claires, etc. Mais d'autre part également la peur des conséquences d'un processus légal lourd moralement et chronophage pour elle et à des lourdes conséquences pour lui :

« J'avais trop peur des conséquences qui pouvait avoir une plainte sur cet homme qui allait ruiner sa vie ; et qu'il y avait en moi un sentiment de culpabilité, de me dire qu'il n'a peut-être même pas perçu l'état de terreur et de paralysie dans lequel j'étais, et je trouvais du coup qu'une plainte était déplacée étant donné que je n'ai pas été capable de répondre, tout suite, trop grave par rapport au fait qu'il avait pas eu d'entre deux, pas de discussion qui avait échoué, donc plainte...j'ai pas réussi à assumer tout ce que cela pourrait dire et en termes de démarches et en termes de soutien à un système pénal qui est foncièrement injuste et imaginer que cela pourrait peut-être ruiner sa vie. Je reste très interrogative quant au fait que malgré que cela a été un évènement très traumatique pour moi, je n'ai finalement rien fait » (Pauline, Française, Tunis)

À la place d'une plainte, elle s'est appuyée sur son réseau pour arriver à une autre solution intermédiaire qui lui correspondait. Elle a adressé un courrier à la direction, qui a catégoriquement nié la présence d'un homme dans son équipe au sein du spa.

Nous avons voulu finir ce chapitre par le témoignage de Pauline pour mettre en évidence les conséquences psychologiques des violences sexistes dans les espaces publics. Les femmes migrantes vivent entre la peur de l'agression, la culpabilité et la remise en question de ses propres actes face à la prééminence des violences au quotidien. L'impact psychologique des violences dans l'espace public, peut s'exprimer en forme d'angoisses dans les lieux publics, de dépressions, de troubles du sommeil et du métabolisme. La peur de l'agression pousse ces femmes à s'isoler et résulter à des problèmes pour sociabiliser. Dans d'autres cas, le harcèlement continu que vivent les femmes les conditionne à





utiliser la violence, physique ou verbale, ce qui les inquiète. Certaines affirment n'avoir connu cette expression de la violence chez elles que depuis leur arrivée en Tunisie.

Le constat est évident, l'espace public en Tunisie est un espace masculinisé qui entraîne les femmes à le transiter sans s'y attarder pour éviter les violences, et ce, qu'elles soient migrantes ou nationales. Dans ce contexte, les femmes migrantes se trouvent dans une situation de vulnérabilité majeure en raison de différents éléments. D'abord l'intersectionnalité des violences qu'elles subissent – racisme et/ou trans- et homo-phobie – mais aussi les stéréotypes ainsi que leur impossibilité, pour la plupart par manque de moyens généralement, de se déplacer en voiture, pourtant source de protection majeure pour les femmes en Tunisie. Les violences sexistes dans l'espace public constituent un maillon essentiel du continuum des violences que vivent les femmes migrantes en raison de son ampleur et de sa récurrence mais surtout de son impact sur leur quotidien : « le harcèlement sexiste entretient l'idée que ce qui s'apparente au genre féminin est à disposition de tous, donc des hommes. On attend des femmes qu'elles s'adaptent passivement à cette réalité et organisent leur circulation dans l'espace de la cité à partir de la peur de l'agression potentielle. Et c'est à elles d'agir en fonction de ce diktat : s'habiller pour ne pas trop plaire, circuler à certaines heures, éviter d'être seules pour ne pas finir mal accompagnées, etc. Voici les « solutions » proposées, et les guillemets s'imposent, pour éviter d'être harcelée, agressée ou violée. »<sup>57</sup>

## Violences conjugales

En 2021, plus de 200 femmes migrantes ont été recensées en tant que victimes de violence de genre par les services de prise en charge des associations tunisiennes. Ces premiers chiffres démontrent l'existence de violence au sein du couple chez les migrantes. Ils nous renseignent également sur le travail d'associations avec ce type de profils et sur les connaissances acquises en termes de ressources d'actions possibles pour les femmes migrantes victimes de violences de genre. Néanmoins, l'incidence de ces violences et les spécificités de ces dernières demeurent méconnues. Malgré les premiers avancements en matière de protection des femmes migrantes grâce à leur prise en charge, la plupart des femmes rencontrées ne connaissent pas les dispositions de la loi 58-2017, y compris celles impliquées dans des milieux proches de la société civile. Certaines croyances demeurent très enracinées, notamment l'inexistence de la violence morale et psychologique dans la loi (Loren, Finlandaise, Tunis) ou encore la non-inclusion des femmes migrantes dans les dispositions de la loi (Agathe, Ivoirienne, Tunis). En ce qui concerne les associations, beaucoup de femmes déclarent ne pas connaître d'associations spécialisées dans la prise en charge des femmes victimes de violence, et celles qui ont fait appel à leurs services ont été « mal traitées et leur dossier n'a pas eu de suite » (Sandra, Ivoirienne, Tunis). De plus les migrantes mettent un point d'honneur à la priorisation des cas des Tunisiennes avant celle des étrangères dans la prise en charge.

---

<sup>57</sup> « En finir avec le harcèlement de rue », Ballast, 2014/1 (N° 1), p. 52-63.. URL : <https://www.cairn.info/revue-ballast1-2014-1-page-52.htm>



La littérature scientifique a corroboré les difficultés rencontrées par les femmes lorsqu'elles essaient de sortir du cycle de la violence conjugale. Il s'agit d'un « processus difficile et complexe pour les personnes qui les subissent pour tout un ensemble de raisons, notamment par le fait qu'elles remettent en question deux des principales institutions sociales que sont le mariage et la famille. Les obstacles auxquels sont confrontés les femmes pour se soustraire à ces violences et se séparer de leur partenaire violent sont également liés aux contextes sociaux différents dans lequel elles vivent.»<sup>58</sup> De surcroît la situation des migrantes en Tunisie comprend plusieurs obstacles spécifiques à l'affranchissement de la violence conjugale : la situation irrégulière, la possibilité de perdre leurs enfants, la dépendance financière et émotionnelle, la pression familiale et amicale ou encore la redevabilité ou dette morale en relation au voyage. Dans les récits des femmes qui ont osé briser le tabou, publiquement lors du focus group ou en aparté, nous constatons également la présence de tous les types de violence, allant des violences psychologiques et morales aux violences physiques, économiques et sexuelles. Les migrantes rencontrées ont tendance à banaliser certaines violences, particulièrement les violences verbales et les violences morales et psychologiques.

Pendant le terrain nous nous sommes heurtées à une certaine réticence des femmes à approcher cette question, seule deux femmes ont abordé la question lors du focus-group, les autres ayant préféré rapporter leur expérience de façon privée. Nous avons été informées de violences conjugales, actuellement en cours, par l'une des femmes rencontrées. Pour des raisons de sécurité pour la femme en question, nous avons préféré de ne pas organiser de rencontre ni d'appel avec elle afin d'éviter toutes représailles sur elle ou sur son entourage de la part de son mari. Nous avons fait le choix de nous entretenir avec une proche qui connaît sa situation et l'a hébergée pendant les périodes de crises de violence accrue. Enfin, nous avons tenu à approfondir la question des violences de la famille politique des migrantes, qu'elle soit de même origine ou non.

## Au sein du couple

Malgré les difficultés rencontrées sur le terrain pour obtenir des témoignages concernant les violences au sein du couple, nous avons réussi à obtenir une dizaine de récits de femmes qui s'expriment sur les violences qu'elles ont vécues avec leur compagnon. Tous les témoignages relatent des violences psychologiques et morales auxquelles s'ajoutent parfois des violences physiques et économiques. Les femmes migrantes ont souvent plus de facilités à aborder les violences lorsqu'elles n'ont plus de relations avec l'agresseur. À Médenine, nous avons rencontré Rahma, immigrante libyenne Touareg, installée en Tunisie avec sa communauté, très attachée à leurs traditions et à la répartition sexuée des tâches dans la famille. Elle est accompagnée de sa fille qui nous aide à traduire la parole de sa mère, qui parle dans sa langue maternelle : « Je ne sors presque jamais de la maison, mon mari s'occuper d'apporter toutes les affaires pour nos besoins et moi je m'occupe de

---

<sup>58</sup> Khazaei Faten, « Les violences conjugales à la marge : le cas des femmes migrantes en Suisse », Cahiers du Genre, 2019/1 (n° 66), p. 71-90. DOI : 10.3917/cdge.066.0071. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2019-1-page-71.htm>



la maison et des enfants » (Rahma, Libye Touareg, Médenine). Elle manifeste un étouffement par l'autorité de son mari qui décide de tout et qui l'empêche de sortir et de l'isolement qu'elle vit : « lorsqu'il y a des problèmes, je préfère en discuter avec personne » (Rahma, Libye Touareg, Médenine). Awadhiyah, réfugiée soudanaise à Médenine, nous a également confiée qu'elle a été « victime de violences morales » (Awadhiyah, Soudanaise, Médenine) de la part de son mari, mais davantage de la part de la famille de son mari et de l'entourage qui l'a harcelée et maltraitée en raison de son incapacité « à avoir des enfants » (Awadhiyah, Soudanaise, Médenine).

Toujours à Médenine, nous avons rencontré Sandra, une Ivoirienne demandeuse d'asile, qui a subi des violences verbales de la part de son compagnon : « Il me parlait souvent mal, mais je me disais que c'est normal car dans les couples souvent il y a des hauts et des bas. Vous pouvez vous confronter, dire des choses et après demander pardon. Mais souvent quand il me disait des choses, après il s'excusait que cela n'était pas son intention, qu'il était en colère et tout et tout. Et j'ai accepté, mais il ne m'a jamais levé la main dessus, parce que là je peux pas marcher » (<sup>59</sup> Ivoirienne, Médenine). Pour elle, la violence physique demeure la limite à ne pas franchir au sein du couple, et son discours dénote la banalisation de la violence verbale, qui n'est pas perçue comme une forme de violence pouvant justifier une rupture. Toutefois, les violences se sont empirées par la suite, il l'a abandonnée lorsqu'elle était au début de sa grossesse. Ce type de violence s'est avéré très commun au sein de la communauté subsaharienne. Les hommes convainquent des filles de se mettre en couple afin d'avoir des relations sexuelles non protégées et de « faciliter l'établissement en Europe après le passage par la mer », puis ils disparaissent sans laisser de traces.

« Lorsque je l'ai rencontré il m'a dit qu'il était aussi ici pour aller en Europe, qu'il voulait qu'on soit ensemble quand on arrive en Europe, vu qu'on a fait un enfant ensemble, on va avoir des papiers très vite. J'étais amoureuse de lui, j'ai cru ses paroles... et je suis tombé enceinte. Une fois que j'étais enceinte, un bon matin le monsieur est parti, sans me dire au-revoir, je ne sais pas où il est parti jusqu'aujourd'hui. J'étais de trois ou quatre mois, j'ai pleuré, pleuré puis j'ai appelé et je suis allée voir ma camarade pour lui expliquer mon problème, et elle m'a expliqué qu'il y a des associations qui aident les migrants, mais il ne faut pas dire que tu viens de Tunisie, faut leur dire que tu viens de la Libye. On m'a accueillie dans le centre, Dieu merci, ils ont cru mon histoire » (Ivoirienne, Médenine)

L'entourage proche est souvent cité comme le premier secours après une violence conjugale grave. En fonction des connaissances et du réseau des femmes, les femmes vont opter pour l'une ou l'autre forme d'aide. Certaines femmes vont avoir recours à l'entraide communautaire. D'autres vont se diriger vers des services de prise en charge et s'adapter aux conditions de prise en compte du service pour pouvoir y avoir accès, comme le montre l'exemple cité ci-dessus. Cette ruse leur permet de faire face aux nombreuses difficultés que rencontrent les mères célibataires en situation irrégulière en Tunisie : les problèmes de prise en charge médicale lors de l'accouchement ou des possibles

---

<sup>59</sup> Le nom a été éliminée pour la sécurité de la femme.



complications médicales, les violences administratives lors des tentatives d'obtention d'un certificat de naissance, les difficultés d'accès à l'emploi ou encore d'inscription à la crèche ou à l'école de l'enfant né. L'abandon en période de gestation, est vécu par les femmes comme une violence psychologique et morale qui s'accompagne par le mépris social et la perte d'estime de soi.

L'abandon a été explicitement cité par des migrantes subsahariennes comme un problème majeur, de telle manière qu'elles préfèrent rester célibataires pour éviter l'abandon lorsque le compagnon trouve un moyen de quitter le territoire.

« Ici, en Tunisie, on a peur de s'engager par ce que c'est un pays stressant. Tu vis avec un homme dans la même maison, il fait des papiers pour quitter le pays sans que tu le saches, et un bon matin ses amis t'appellent pour te dire qu'on a vu ton chéri dans tel pays... donc si vous voulez parler de couple ici Il n'y a pas de violence parce que on n'est pas vraiment en couple on préfère chercher l'argent et chacun cherche à quitter ce pays » (Miriam, Ivoirienne, Tunis)

L'instabilité des personnes migrantes subsahariennes constitue un obstacle majeur à la construction de projets et les expose à l'abandon lors du départ du conjoint à leur insu. Pour certaines femmes, leur passage par la Tunisie ne constitue qu'une partie du transit ce qui les pousse à ne pas entretenir de relations sur le long terme. Nous reviendrons sur ce point dans le dernier chapitre sur le « retour à la case transit » puisque dans les aléas de l'harga, les femmes peuvent être exclues du voyage du fait de la dureté des conditions alors que leur compagnon parvient à sauter sur le camion ou le bateau, laissant derrière lui femme et enfant.

Les femmes européennes sont, au même titre que les femmes subsahariennes, confrontées à la violence psychologique et morale. Nous avons rencontré trois femmes européennes qui ont été en couple avec des hommes tunisiens et se sont confiées sur les violences qu'elles ont subies pendant leurs relations. Maeva, franco-tunisienne, a été en couple avec un homme tunisien pendant 6 mois. Durant cette période elle a supporté des nombreuses violences verbales au sujet de son aspect physique : « Dès le début il y a eu des red flags<sup>60</sup> que je n'ai pas voulu voir, des remarques sur le fait que j'allais finir grosse vu ma morphologie, que je sentais très mauvais, que je ne m'épile pas, et beaucoup de remarques sur mes précédentes relations et ma vie sexuelle » (Maêva, Franco-tunisienne, Tunis). Ces violences se sont empirées avec le temps, jusqu'à se sentir « enfermée dans une boîte » sans qu'elle ne s'en rende compte. Son compagnon contrôlait ses sorties, lui faisait du chantage émotionnel pour éviter qu'elle sorte sans lui :

« Dès que j'allais voir des amis il m'appelait pour me dire que je devais lui consacrer du temps, il m'obligeait à annuler mes plans pour rester avec lui (dans sa chambre devant Netflix), il a énormément insisté pour que je rencontre ses parents (je n'ai pas voulu), j'ai

---

<sup>60</sup> Signes de danger



appris plus tard que le week-end ses amis nous invitent en soirée etc. mais il disait que non on allait rester que tous les deux, j'ai jamais eu écho de ses invitations. Il ne voulait pas que je trouve un nouvel appart pour que je puisse rester chez lui, si je cherchais un appart au centre-ville il disait « j'irai pas te voir si t'habite au centre-ville... Quand je travaillais et que je ne voulais pas « venir faire des câlins » il s'énervait et me bloquait en disant que je ne reste pas assez avec lui. Je n'avais presque pas d'amis à l'époque, on sortait jamais on restait dans sa chambre parce qu'il fait du « sport » et voulait pouvoir planifier ses repas et donc les miens. Aussi, il n'a jamais voulu se faire tester pour MST ni porter de contraception. » (Maëva, Franco-tunisienne, Tunis).

Isolée, Maëva s'est retrouvée intégrée dans le quotidien de cet homme sans pouvoir vraiment agir à sa volonté en raison du contrôle qu'il faisait sur tout ce qui la concernait : sorties, amitiés, sexe, logement, etc. Il a été jusqu'à la pousser à consommer des stupéfiants, alors qu'elle refusait :

« Un soir il insistait chez lui pour qu'on prenne du LSD je lui ai dit que je n'avais pas envie plusieurs fois, il s'est énormément énervé. Il m'a hurlé dessus, il a tapé dans les murs, il m'a menacée, ça a duré 2h je pense. Puis il a commencé à s'habiller pour sortir et voir des amis, au final il est resté il était énervé j'ai eu très peur. Il me n'a pas touchée mais c'était très violent car il était dans une colère monstre et il tapait partout, partout !!! Le lendemain j'étais vraiment en état de choc j'ai voulu rentrer chez moi il s'est énervé en disant qu'il culpabilisait et que j'agissais comme si je lui en voulais. Je suis rentrée chez moi il a voulu m'appeler j'ai dit que j'étais occupée il m'a bloqué. Ensuite il m'a fait des crises comme ça pendant trois semaines. » (Maëva, Franco-tunisienne, Tunis).

Maëva a vécu plusieurs formes de violence psychologiques, allant du mépris et des insultes au contrôle en passant par le chantage affectif et le silence réprobateur. Elle a été sous l'emprise de cet homme pendant des mois jusqu'à remettre en question sa santé mentale, signal d'un gaslighting.

« Je n'ai jamais été voir la police car c'est de la violence physique sous la loi française ce qu'il a fait, mais comme il m'a jamais tapé et que c'était une emprise psychologique je pense pas que ça passe sous la loi tunisienne. J'ai directement essayé d'en parler à deux copines, à ses amies, qui m'ont dit qu'en effet ce n'était pas la première fois, qu'il agissait toujours comme ça avec ses copines et qu'elles l'avaient déjà entendu piquer des grosses crises. Ça a confirmé beaucoup de chose que j'avais vécu et ça a prouvé que je n'étais pas folle. J'ai aussi essayé d'en parler à ses amis mecs mais ils disent "Il est comme ça". J'ai eu beaucoup de difficulté avec mon nouveau copain après, j'avais peur qu'il me tape ou j'avais des réactions bizarres, j'avais peur et je commençais à paniquer et pleurer pour rien, ça a continuer plusieurs mois. » (Maëva, Franco-tunisienne, Tunis)

Au même titre que les autres femmes victimes de tout type de violence conjugale, Maëva n'a pas fait appel aux forces de l'ordre pour porter plainte pour violences au sein du couple. Dans son cas, elle justifie cette absence de plainte légale, et ce malgré le fait de connaître l'attitude récidiviste du compagnon, par l'absence de couverture de la loi 58-2017 de ce genre de violences.



Loren, migrante finlandaise a également vécu ce genre de violences avec son ancien compagnon tunisien, elle a été isolée, contrôlée et méprisée par cet homme, mais elle n'a pas porté plainte en pensant que ces violences n'étaient pas condamnables dans le contexte légal tunisien :

« J'ai rencontré des violences mentales, de l'isolement et de l'abus psychologique mais je n'ai pas porté plainte car l'abus mental n'est pas trop écrit dans la législation tunisienne. J'étais en couple avec un homme tunisien depuis 9 mois à peu près, tout a commencé normalement... il m'a fait croire qu'on partageait les mêmes valeurs sur les libertés dans le couple, qu'on n'avait pas forcément besoin de se marier par exemple. L'abus psychologique et moral a commencé lors qu'on était entre amis et je voulais m'entraîner avec un autre collègue à la gym, dès mon retour il m'a crié dessus et il m'a demandé pourquoi j'étais comme ça !!?? En disant que mon comportement avec les autres hommes n'était pas normal, que j'étais comme une pute, que je ne me comportais pas bien devant lui avec les autres hommes alors que j'avais juste salué quelqu'un. Ce comportement s'est répété encore une fois à la plage lorsque nous étions avec un groupe d'amis. Il m'a encore crié dessus et d'une façon très cruelle il me disait pour quoi tu ne fournis jamais des efforts, pour quoi tu fais comme ça... comme si je m'enfutaiss de lui. Evidement je suis migrante ici, donc je ne connais pas comment cela se passe, tous les mécanismes etc» (Loren, finlandaise, Tunis)

Loren témoigne des violences liées à la jalousie de son ex-compagnon qui l'ont poussé à changer son comportement pour éviter les violences verbales qu'elle subissait et qui a fini par avoir un impact dans sa vie sociale et sa santé mentale. Elle a vécu le harcèlement de sa part même après la rupture avec le contrôle de ses mouvements – son téléphone a été piraté par l'homme en question – et surtout avec des tentatives de l'isoler de son groupe d'amis. Elle s'est sentie manipulée par cet homme qui selon Loren voulait effectuer un mariage gris, dont l'objectif serait l'obtention d'un VISA pour quitter le pays. Ceci constitue une violence à laquelle les migrantes européennes sont plus largement exposées du fait de leur nationalité, au même titre que les escroqueries ou le profit économique de la part de leur compagnon. Maëva et Loren ont, toutes les deux, eu des conséquences physiques et psychologiques du traumatisme qu'elles ont enduré pendant leur relation de couple. Elles se sont appuyées sur leur entourage – dont son nouveau compagnon dans le cas de Maëva – et sur des professionnels pour améliorer leur état psychologique. Il semble que dans le contexte des migrantes le réseau d'entraide a un rôle prédominant non seulement dans l'aide postérieure mais également dans la prise de conscience de la violence qu'elles sont en train de supporter pendant la relation du couple : « Mais en tout cas je me suis sentie petite, inutile, attaquée... j'avais des symptômes comme les battements du cœur accéléré car je suis une personne très sensible à la base et finalement j'ai remarqué que lorsque nous sommes sortis par la suite avec des amis que mon comportement avait totalement changé lorsqu'on était en groupe car j'avais peur qu'il commence à crier. Même une amie m'a fait la remarque, elle m'a demandé si j'allais bien car elle a vu mon comportement changer et c'est là que j'ai commencé à voir plus clair, que ce n'était pas normal ! » (Loren, finlandaise, Tunis)



En ce qui concerne les violences physiques, imbriquées à d'autres formes de violence, deux femmes nous ont fait part de leur expérience. Nous avons récolté le récit d'Eve, Ivoirienne vivant à Tunis, lors du focus group réalisée avec des femmes ivoiriennes appartenant à une église évangéliste. Edith, quant à elle était présente lors de ce focus group et a entendu le témoignage d'Eve, mais à la différence de cette dernière, elle se trouve encore sous l'emprise de son mari, ce qui a contraint sa prise de parole publique à ce sujet. Nous avons préféré aborder son récit de façon indirecte avec Agathe, amie proche d'Edith et leader féminin de l'église évangélique en question. Ce choix a été effectué afin de protéger Edith ainsi que les membres de l'église qui font l'objet de menaces de la part de son mari. Au-delà d'une certaine hétérogénéité des violences vécues, ces deux cas nous renseignent sur les spécificités de la violence conjugale au sein de la communauté subsaharienne et sur les particularismes culturels et religieux qui peuvent être perçus comme des difficultés propres empêchant la sortie du cycle de la violence conjugale.

Avant son arrivée en Tunisie, Eve avait un petit commerce au Maroc où elle était bien installée. Toutefois son compagnon a tenu à ce qu'elle le rejoigne à Tunis pour s'établir ensemble. Une fois sur place, Eve ne connaissait personne et a compris petit à petit les difficultés que vivent les migrants subsahariens en Tunisie. Peu après son installation, les violences ont commencé à s'installer dans le couple : isolement, enfermement à la maison, violence physiques –coups de points, séquestration –, violences économiques – empêchement de travailler.

« On vivait ensemble sous le même toit, après il y'a eu un changement de comportement de sa part c'est-à-dire il ne voulait pas me laissais sortir (soi-disant parce que je ne connais pas la Tunisie) or j'aurais pu me faire pleins d'amis sur qui j'aurais pu compter, même aller chez la voisine il ne voulait pas ! Il voulait me contrôler or lui avait le droit de sortir, faire des vas et de viens et moi pas, ça devenait la bagarre. Même quand j'insistais et sortais pour aller chez ma voisine, à son retour il vient me chercher chez elle et me fait des problèmes c'est arrivé au point où on se battait (avec des points, il me frappe je me défends), même pour aller à l'église il refusait. Vu que je suis quelqu'un qui n'aime pas se laisser faire quand il me tape je tape aussi sur lui, je me suis rendu compte que je suis venue dans la maison du diable parce qu'au pays on ne vivait pas ensemble donc je ne connaissais pas ce côté de lui donc c'est ici que j'ai vu ça et j'ai regretté sincèrement d'être venu en Tunisie et à chaque fois je pleure j'appelle les parents qui me demandais de sortir de cette maison mais pas possible parce qu'à certains moments il m'enfermais même dans la chambre avant d'aller au travail, il m'empêchais même de travailler. J'ai vraiment regretté être venue ici parce que j'étais au Maroc je m'en sortais très bien j'envoyais de l'argent à mes parents facilement, ma marchandise rentrait facilement, j'étais une femme heureuse. » (Eve, Ivoirienne, Tunis)

Le soutien de la famille est généralement rare, car les familles tendent à essayer de conserver l'union au détriment de la femme, ce qui constitue un empêchement majeur pour la séparation. Eve ne pouvait pas s'échapper de sa captivité car elle était séquestrée



chez elle. Elle a dû attendre un relâchement de la part de son compagnon afin de sortir pour chercher de l'aide. Par chance, elle a trouvé une vieille connaissance qui a voulu l'aider, loin de la pousser à quitter la maison tout de suite elle a décidé de « parler avec son copain pour solutionner le problème ». Cette intervention fait partie des traditions de la communauté subsaharienne en générale, mais elle peut être nuisible pour des femmes qui se retrouvent dans une situation de dangerosité.

« Mais comme Dieu sait faire ses choses j'ai attendu un dimanche il est sorti il a oublié de fermer la porte et je suis sortie et en partant je me suis dit qu'il fallait que j'aille dans une église pour raconter mon histoire. Et une fois là-bas j'ai rencontré une maman que je connaissais à Abidjan on était voisine c'est elle qui m'a reconnue et est venue m'aborder j'étais tellement contente et le même jour je suis allée voir sa maison et je lui ai expliqué mon problème et elle a décidé de parler à mon copain pour trouver une solution. Entre nous ivoiriens lorsqu'on a un souci avec notre chéri la première intention est de régler ce problème c'est pourquoi nous passons souvent par des pasteurs des personnes très proches de nous et des trucs comme ça. Et lorsqu'on lui demande c'est quoi le problème il n'a rien à dire juste il a peur qu'en sortant je vais trouver quelqu'un d'autre et je voudrais le quitter vu que là où on habitait il y'a des gens qui s'était réuni et était venu lui parlé parce qu'il n'appréciait pas comment il me traitait et leur a dit qu'il s'excuse et qu'il vas tout arrangé il s'est excusé auprès de moi et m'as dit que ça n'allais plus se reproduire donc j'ai pris sur moi et accepté ses excuse parce que je pensais que maintenant il allait changer donc il m'a dit qu'il voulait qu'on déménage pour tout recommencer j'ai dit oui donc nous sommes quittés de la et dans la nouvelle maison c'était pire que dans l'ancienne au point où il voulait prendre ma carte d'identité et ma carte bancaire pour pas que je fuis un de ses jours moi j'ai dû cacher ça loin de lui et il m'as battu les nouveau voisins aussi ont dû intervenir et c'est là que j'ai appelé ma voisine d'Abidjan au téléphone elle est venue avec quelques jeunes ivoiriens environs 6 et ils m'ont fait sortir de la maison et je suis allée rester chez elle 1 mois il ne s'est pas manifesté il est resté dans son coins même les pasteur de l'église ont demandé à ce qu'il viennes pour qu'on réglé le problème il a refusé. Mais pour récupérer mes choses chez lui ce n'était pas facile donc ce sont ces mêmes personnes qui sont partis avec moi m'accompagner parce qu'il avait aussi bloqué mon argent, donc une fois là-bas avec beaucoup de violence ils ont pu prendre mes bagages et récupérer mon argent et je suis partie pour de bon. » (Eve, Ivoirienne, Tunis)

Suite à la tentative de résolution du conflit de façon intracommunautaire, Eve, comme beaucoup des femmes, a été exposée à la cyclicité de la violence conjugale, et à des nouvelles violences, incluant la tentative de l'extraire du peu de réseau qu'elle s'était construit pour éviter la participation de personnes externes à leur couple. Le récit d'Eve converge avec ce que Laura Odasso décrit dans son étude de la violence conjugale des femmes migrantes dans le contexte belge : « La cyclicité de la succession d'épisodes violents, de leur accumulation, puis d'une phase de remords en attente d'une nouvelle explosion retarde souvent la décision des femmes de quitter le foyer »<sup>61</sup>.

---

<sup>61</sup> Odasso, Laura, « Des mariages noirs : la violence conjugale et le contrôle de la migration en Belgique », Recherches familiales, 2019/1, p. 92





Malgré les difficultés Eve a réussi à sortir du cycle de la violence avec l'aide de sa communauté national et religieuse. Elle s'est installée à Tunis en attendant de pouvoir rentrer au Maroc, toutefois la fermeture des frontières à cause du Covid-19 ainsi que les pénalités accumulées pendant sa période en Tunisie l'empêchent de revenir à sa vie d'avant et l'expose également à des possibles violences de la part de son ex-conjoint : « Je regrette toujours d'être venue ici mais bon j'y suis maintenant je dois me battre vu que tout est fermé et je n'ai pas les moyens pour le moment de rentrer au Maroc, surtout que je ne savais pas ce système de pénalité par mois pour la carte de séjour ici parce qu'au Maroc cela se gérait autrement, tu payes juste un montant fixe, donc quand je pense à tout ça j'ai vraiment mal pour ça et plusieurs autres choses. » (Eve, Ivoirienne, Tunis).

La situation d'Eve s'est stabilisée matériellement, toutefois sa santé mentale a été fortement touchée et elle subit les conséquences psychologiques de la violence conjugale et des violences institutionnelles et économiques découlant du système de gestion de la migration en Tunisie, ce que Claudie Lesselier (2013) qualifie de « double violence » parce qu'elle articule les violences sexistes que subissent ces femmes avec les violences institutionnelles et étatiques. Aucune prise en charge légale de l'affaire n'a été envisagée par Eve en raison de son statut irrégulier. Elle n'a pas eu recours à des associations pour des services d'aide légale, psychologique ni hébergement du fait de la méconnaissance de l'existence de ces services et la crainte qu'ils ne lui soient pas destinés en tant que migrante.

Edith, ivoirienne appartenant à la même communauté religieuse et victime de violences récurrentes actuellement, a tenté d'obtenir de l'aide de certaines associations sans succès, elle est tombée enceinte de son troisième enfant juste après un épisode de violence physique très grave. L'association spécialisée dans la prise en charge des femmes victimes de violence n'a pas donné suite à ses demandes d'appui, pourtant sa situation était à haut risque en raison de sa grossesse avancée. Avant de faire appel à l'association la jeune ivoirienne a été à plusieurs reprises hébergée par des femmes de sa communauté après des épisodes de violence physique et psychologique, par contre elle n'a pas été en mesure de sortir du cycle de la violence à cause des nombreuses contraintes culturelles, économiques et matérielles. Nous avons essayé d'approcher Edith pour réaliser un entretien semi-directif avec elle, mais dans la situation actuelle il a été jugé plus convenable d'avoir accès à son témoignage via un discours rapporté par sa copine Agathe par peur des représailles de son mari. Avec la permission d'Edith, Agathe nous raconte les violences physiques, psychologiques, morales et économiques qui vit Edith depuis son arrivée en Tunisie. :

« Mon amie, Edith, vit avec son mari, je dis mari car ils vivent ensemble même si ce n'est pas légalisé on dit mari et femme, ils se sont connus en Côte d'Ivoire, ils sont arrivés ici ensemble juste après la guerre, ils avaient déjà un garçon en Côte d'Ivoire, lorsqu'ils sont arrivés elle est tombée enceinte, à ce moment elle m'avait expliqué que son mari l'a battu à plusieurs reprises pendant sa grossesse, sans compter les humiliations, les injures à son encontre, même les injures devant des personnes inconnues. Pendant la première grossesse, il tenait des relations hors foyer, les filles l'appellent et envoient des messages à l'heure qu'il veut dans la nuit. Toutes ces choses qu'elle subit l'ont fait prendre la



décision de partir de la maison mais, elle a été retenue par les parents, car chez nous dans les pays subsahariens quand tu es avec quelqu'un qui connaît tes parents, c'est très rare que les parents t'encouragent à quitter cette personne surtout quand vous avez des enfants. À cause des enfants les parents sont intervenus, en lui disant que si elle le quitte, qui va s'occuper des enfants, parce que souvent tu pars, il prendra une nouvelle femme, et comme ce ne sont pas ses enfants elle va les maltraiter. À cause des enfants il faut rester, il faut se sacrifier à cause des enfants et pour le respect des parents » (Agathe, rapporteuse de la parole d'Edith, Tunis)

Dès l'installation des violences pendant sa première grossesse, Edith a tenté de quitter le foyer pour se libérer de l'emprise de son mari. Cette première tentative infructueuse a été condamnée par sa propre famille qui l'a convaincue de rester pour préserver les enfants nés de l'union. Traditionnellement, lorsque la femme se sépare l'homme prends la garde des enfants, en absence de décision légale à cet effet. Etant donnée qu'il s'agit d'un concubinage, qui demeure condamné moralement, et parfois légalement, en Tunisie, les femmes n'ont pas recours à la loi pour demander la garde de leurs enfants. Une des raisons fondamentales pour laquelle les femmes subsahariennes ne quittent pas le foyer, même en cas de violences physiques très graves, est la protection des enfants. En effet, si l'agresseur s'est montré violent envers eux, en plus de l'être avec la mère lors de ses grossesses et après les accouchements plus le risque qu'il les confie à une autre femme susceptible de les maltraiter, suffit à dissuader la femme de partir. À ceci s'ajoute la pression familiale de conserver l'union maritale, si informelle soit-elle, une fois que les parents ont rencontré le conjoint. Ces pressions sont fortement enracinées à des croyances religieuses et traditionnelles qui condamnent le divorce, même en cas de violence conjugale. Ainsi, Edith a rejoint le foyer conjugal suivant les pressions familiales et s'est sacrifiée pour ses enfants. De plus elle dépend économiquement de son mari qui l'exploite :

« Le mari tient un ganda (buvette illégale) où il fait la restauration. Dernièrement, je suis allée la voir et elle a beaucoup maigri, elle est seule avec les deux enfants, elle a tellement de tâches dans la maison et la buvette, encore avec la plaie de l'accouchement elle doit tout faire, avec les commandes de nourriture, la vaisselle. Lui ne l'aide pas, elle souffre, elle se plaignait de ça. Elle fait tout à la maison, et elle ne peut pas toucher l'argent fruit de son travail (la nourriture) même pour prendre du crédit de téléphone son mari l'oblige à payer alors que c'est leur business. » (Agathe, rapporteuse de la parole d'Edith, Tunis)

La violence économique en forme d'exploitation et de restriction d'accès à l'argent de leur source de revenus représentent des obstacles aussi à la réussite d'un départ volontaire du foyer des migrantes victimes de violence. La vie commune a été donc reprise après une première crise, puis les disputes et les violences ont continué mais elle est encore une fois tombée enceinte ce qui a rendu sa situation davantage difficile. Les relations extraconjugales de son mari ont été la source de plusieurs disputes qui ont dégénéré en violences physiques, sexuelles, psychologiques et morales :

« Les injures ont continué, et il y a eu par moment, qu'elle venait pleurer chez moi, en me disant, regarde ce qu'il m'a dit aujourd'hui : « de tout façon tu ne sais pas faire l'amour, la



filles avec laquelle tu me fais des palabres, elle fait mieux l'amour que toi ». Il lui a ajouté qu'elle n'était pas une femme, est-ce qu'on peut t'appeler une femme ? Aucune humiliation est supportable mais aller jusqu'à dans des thèmes assez sensibles, dans l'intimité à eux... Elle en a pleurée, Elle en souffre toujours d'ailleurs. Dans cette grossesse, il a été trop loin, il lui a dit qu'il va l'étouffer jusqu'à ce qu'elle prenne la décision de partir, tu es libre d'aller où tu veux t'es libre, moi j'ai mes projets, je ne suis pas obligé de faire mes projets avec toi. Ils se sont disputés pour des soucis de femmes, à cause de cela, il l'a battu à sang, il lui a fendu sa lèvre même ! ça a continué, on a essayé de calmer la situation jusqu'à ce qu'un autre jour elle revient encore qu'ils s'étaient disputés où il a ramassé ses affaires et il a jeté ses bagages dehors, ses valises, après l'avoir frappé sur la grossesse d'abord. Comme elle est de ma communauté on pouvait pas la laisser dehors, on l'a récupéré avec ses affaires. Elle a fait deux semaines chez moi, pendant ces deux semaines son mari est venu nous menacer de tout casser dans la maison. Et comme il ne reconnaît jamais ses erreurs c'est nous qui avons encouragé sa femme à lui manquer du respect. Il nous a dit que si elle s'est retrouvée avec ses affaires dehors c'est à cause de nous, cela nous a créé pas mal de problèmes. Sincèrement elle n'avait plus envie de retourner chez ce monsieur là, mais comme je le disais la tradition avec la famille souvent cela devient une obligation morale familiale, liée à la tradition. Du coup son mari, à force de nous menacer on a dû trouver un moyen de régler le problème mais le monsieur n'a pas reconnu ses erreurs, au contraire, il a trouvé les moyens de trouver tout ce qu'il peut pour incriminer la femme » (Agathe, rapporteuse de la parole d'Edith, Tunis)

Le poids des traditions se manifeste largement dans le témoignage d'Agathe et d'Edith en relation à leur communauté et à leur pays d'origine. La tradition veut le « respect et la politesse » de la femme envers son mari, peu importe les conséquences pour la femme. Tant les familles respectives que les personnes de sa communauté finissent par se plier à ce « mandat traditionnel » de ne pas « pousser les femmes à se divorcer ». Ils s'y conforment également pour éviter les conséquences sociales d'un tel dépassement du mandat traditionnel qui peuvent aller de l'incrimination publique jusqu'à la violence physique de la part du mari :

« Je ne peux pas dire grand-chose, j'essaie de la soutenir, mais de peur que son mari vient me créer des problèmes, même il s'en est pris à moi, soi-disant je donne des mauvais conseils à sa femme, que c'est pour cela qu'elle est devenue impolie, que c'est pour cela qu'elle lui manque de respect. C'est à elle de prendre la décision d'aller seule, car plus tard ça n'engagera qu'elle seule. » (Agathe, Ivoirienne, Tunis)

Plus de temps s'écoule entre les débuts des violences et le départ du foyer, plus les risques d'isolements augmentent. En effet, l'entourage a tendance à s'immiscer de moins en moins pour différentes raisons : la peur des représailles, l'incapacité de s'affranchir des traditions, l'infécondité des tentatives de « réparation » ou encore l'épuisement face au sentiment d'impuissance. Le recours à l'aide associative constitue une solution permettant de contourner les pressions du conjoint sur la communauté et sur les personnes ayant apporté de l'aide à la femme.



Malgré le poids des traditions, certains membres de la communauté agissent comme agents du changement dans la vie des femmes victimes de violence. Prisca, migrante ivoirienne homosexuelle a été sauvée par Olive, un homme trans camerounais qui l'a trouvée dans la rue en situation de détresse après les violences continuelles de la part de son conjoint. La vie de Prisca a été marquée par les violences homophobes de sa famille qui l'a marié de force en apprenant son orientation sexuelle : « je suis lesbienne depuis le pays j'étais avec ma copine et mon père a découvert il m'a forcé à me marier j'ai refusé donc il m'a dit que si je refuse le mariage je serai bannie de la famille donc je me suis mise en couple avec un homme j'ai eu une fille qui est au pays elle a 7ans je suis venue avec l'homme en question » (Prisca, Ivoirienne, Tunis). Une fois à Tunis elle n'était pas heureuse dans son mariage donc elle avait une compagne Camérounaise : « le jour où mon mari a appris cela il m'a frappé et il m'a dit qu'il allait le dire à mes parents j'ai dû le supplier pour qu'il n'en fasse rien donc je suis restée avec lui, il a fait ma carte de séjour... » (Prisca, Ivoirienne, Tunis). Lorsqu'elle a rencontré Olive, elle lui a parlé de sa situation en lui demandant de ne pas agir au risque d'« empirer sa situation car ils risquent de me chasser, me maudire. Malgré tout un jour Olive a décidé de lui parler il m'a mise sur les réseaux sociaux il a mis ma photo sur Facebook il m'a traitée de sale lesbienne. Ce jour j'ai fui la maison en disant qu'entre lui et moi c'est fini parce que j'en peux plus d'être avec un homme qui me publie de la sorte au lieu de m'aider et je suis venue chez Olive pour vivre avec elle et nous sommes ensemble depuis » (Prisca, Ivoirienne, Tunis). L'outing forcé par son mari a complètement changé la vie de Prisca qui a été fortement exposée au sein de la communauté ivoirienne et subsaharienne de Tunis jusqu'au point de vouloir en mourir. Tous ses amis et connaissances ont arrêté de la fréquenter en raison de son orientation sexuelle et de son choix de se séparer : « « Lorsqu'il m'a publiée sur les réseaux je suis allée acheter des médicaments pour me suicider car j'ai eu beaucoup de retour négatif des inconnus comme des amis qui me demandaient pourquoi je fais ça a un homme qui m'aime, selon eux ce que je fais est une abomination, c'est Sodome et Gomorrhe, c'est écrit dans la bible que la femme quittera son père et sa mère pour un homme pas pour une femme » (Prisca, Ivoirienne, Tunis). L'impact des croyances religieuses a été très fort dans l'isolement de Prisca de la part de ses amis et de sa famille également. Prisca est la seule fille de la fratrie d'une famille musulmane très pieuse, ce qui selon elle a poussé sa famille à la renier et à couper tous les ponts avec elle. Elle a également perdu tout contact avec sa fille de sept ans qui vit chez eux :

« Mon papa dit que je suis la honte de ma famille vue que c'est une abomination chez les musulmans, il me demande de me donner la mort. Je ne suis pas en contact avec ma fille depuis longtemps parce que quand j'appelle ma mère et je lui demande à voir ma fille elle refuse en disant qu'il ne faut pas que je lui transmette le lesbianisme que moi elle m'a reniée de la famille mais mon enfant me remplace donc je ne lui parle pas. Et légalement je n'en peux rien faire parce que mon papa a changé le certificat de naissance de l'enfant elle ne porte plus mon nom de famille, mon papa a dit à l'enfant que je suis morte. » (Prisca, Ivoirienne, Tunis)



Prisca a perdu sa fille et sa famille au pays et en Tunisie tout son réseau à la suite de sa séparation et des violences homophobes de son ex-mari. En dépit de ces pertes, elle a réussi à se donner les moyens de vivre une vie accordée à son orientation sexuelle et éloignée des violences conjugales qu'elle a longtemps vécues : « je me suis dit que si ma famille me renie à cause de mon orientation sexuelle, je m'en fou, c'est que peut-être ils ne m'aiment pas vraiment parce que je ne peux pas vivre la vie de quelqu'un d'autre je veux vivre la mienne, je ne veux pas être en couple et ne pas être heureuse. Mais auprès de la communauté LGBT je me suis faite de nouvelles amitiés comme Pascal avec qui je me sens en sécurité. » (Prisca, Ivoirienne, Tunis)

## Violences de la famille politique

Aurore, homosexuelle en couple avec une femme tunisienne a également vécu les frais d'un outing forcé de la famille de sa compagne, qui a séquestré et battu celle-ci en raison de son orientation sexuelle :

« La plus grave des formes de violence que j'ai vécues, car elle m'a touchée de façon intime, c'est l'histoire avec mon ex (une femme) lorsque sa mère a appris qu'on était ensemble. Déjà il y a eu toute la violence contre ma copine qui s'est faite séquestrer et frapper par sa mère, j'étais morte d'inquiétude ! Après il a eu des menaces directement dirigées contre moi, où sa mère avait réussi à trouver où j'habitais et puis a fini par monter dans mon hall d'immeuble, elle a rien fait mais c'était menaçant ! Elle a continué quand même à nous menacer de porter plainte contre nous deux... cela s'est encore corsée avec les oncles de ma copine qui ont menacé d'être violent avec ma copine, et qui ont fini par la menacer de mort à plusieurs reprises et de me violenter moi. » (Aurore, Française, Tunis)

Les violences physiques et verbales ont traumatisé le couple qui a vécu dans la peur pendant plusieurs mois. Elles ont su activer le réseau associatif pour gérer la situation au niveau psychologique pour la femme battue par sa famille et au niveau légal pour le couple étant donné que l'homosexualité est punie d'un à trois ans par l'article 230 du Code pénal Tunisien. Il est important de souligner l'importance des origines européennes d'Aurore qu'elle considère comme une source de protection aux violences de la belle-famille.

La belle-famille constitue donc pour certaines femmes migrantes une source de violences physiques et psychologiques qui s'immiscent dans la vie du couple pouvant provoquer à son tour d'autres violences ou la rupture. Pour certaines familles tunisiennes les couples mixtes avec des personnes migrantes sont à proscrire, d'autant plus si la personne concernée est noire ou divorcée avec des enfants ou encore si son orientation sexuelle, expression ou identité de genre est non normative. L'ex-belle famille de Lucia, espagnole vivant à Tunis, a refusé de faire sa connaissance après plus de deux ans de vie commune : « sa famille ne m'a jamais acceptée car je suis étrangère, divorcée avec un enfant. Non seulement, ils n'ont même pas voulu me connaître, ils essayaient aussi de rompre notre



relation en lui cherchant une femme tunisienne pour se marier. À chaque fois qu'il leur rendait visite, sa mère et ses sœurs lui parlaient de cela » (Lucia, Espagnole, Tunis). Au même titre que pour Lucia, d'autres migrantes ayant eu des relations avec des hommes tunisiens remarquent que leur couple est considéré par la famille comme un « passe-temps » ou un « amusement » qui finira par s'estomper. La pression exercée sur son conjoint et le refus catégorique de la rencontrer a fini par être une source de disputes constantes dans le couple, dont certaines se sont soldées avec « des coups sur les murs et des cris qui nous ont fait peur à mon fils et moi » (Lucia, Espagnole, Tunis).

Le terrain confirme non seulement la prévalence de la violence conjugale dans la population migrante en Tunisie, mais surtout les difficultés de ces femmes à sortir du cycle de la violence pour des raisons matérielles, culturelles ou économiques. Il a été également constaté que les migrantes ne mobilisent pas l'arsenal juridique pour se défendre des violences conjugales qu'elles subissent en raison de la méconnaissance de la loi, du manque de confiance dans les institutions, de leur situation irrégulière - impulsant une double violence sexiste et institutionnelle -, de la dette morale envers leur mari « lui ayant donnée la carte de séjour » ou de leur famille, de la peur d'être accusées en retour dans le cas des personnes LBT.

Le réseau associatif est à peine connu au sein de la communauté migrante, et malgré une prise en charge de plus en plus courante de la part des associations, certaines expériences négatives repoussent les femmes qui préfèrent s'appuyer sur leur communauté. Le réseau communautaire peut être compris comme un agent de sauvetage pour ces femmes mais également comme un « gardien » des modèles d'interventions en cas de violence. La priorité est souvent donnée à un retour au foyer et à l'arrangement des couples malgré la continuité des violences et l'aggravation de celles-ci. Les femmes ont également mis en avant l'importance des traditions et de la culture dans la banalisation de la violence conjugale, surtout lorsqu'elle est psychologique et morale mais aussi la violence physique qui ne constitue pas pour certains milieux une raison « valable » pour rompre la relation.

## Violences intra-communautaires

La violence intracommunautaire concerne plus spécifiquement la relation des femmes avec d'autres migrants. En effet, la relation entre eux est dichotomique. D'une part, la communauté migrante représente une ressource de protection et de sécurité face à des menaces externes dans les milieux de l'emploi, dans la rue ou encore dans des situations de violences conjugales. D'autre part, elle est source de situation de violences et d'abus à l'égard de ces femmes, comme le constate Anna, camerounaise qui décrit avec un certain fatalisme : « Là où il y a les hommes il y a toujours de la violence. Parce que vous voyez beaucoup des choses de la même façon, même dans les couples il y a toujours ça, il arrive des moments où les gens se bagarrent seulement entre nous ça se bagarrent souvent » (Anna, Camerounaise, Tunis). Plusieurs types de violences ont été apportées par les témoignages des femmes migrantes. Des violences sexuelles dans le cadre d'affrontements entre deux communautés nationales, notamment entre les Ivoiriens et les



Camerounais, allant abouti à des violences sexistes sur des femmes de l'une et de l'autre communauté comme forme de vengeance. Des violences physiques et psychologiques et morales à l'encontre des personnes de la communauté LBT subsaharienne. Puis des violences liées à l'extorsion, l'exploitation ou encore les abus de confiance dans le milieu de l'emploi, de la traite ou des relations amicales.

## Violences sexuelles et violences homophobes

Notre terrain a confirmé que les violences sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel peuvent provenir également des membres de la communauté migrante. Les femmes ont mis en avant les différentes violences qu'elles subissent dans les maisons partagées entre migrantes ou encore dans les lieux de loisirs. L'une des femmes a partagé lors d'un focus group les tensions existantes en ce moment entre la communauté ivoirienne et camerounaise en raison d'un fait divers – dont nous n'avons pas trouvé de trace sur les médias – qui a bouleversé l'opinion publique migrante subsaharienne. Il s'agit du présumé assassinat d'une femme ivoirienne ayant été « découpée et mise dans un sac, jusqu'à aujourd'hui la police tunisienne cherche l'identité de la fille et de celui qui l'a découpée » (Anna, Camerounaise, Tunis). Cet événement a été au centre des accusations entre Ivoiriens et Camerounais, ces derniers ayant été accusés de l'assassinat :

« Il y a des gens qui se sont levés et ont dit que c'est une Ivoirienne qui a été coupée par un Camerounais, une fausse information qui a circulé entre la communauté ivoirienne et camerounaise, personne n'a essayé de leur expliquer, il n'y a pas d'enquête. Les Ivoiriens et Camerounais s'entendent beaucoup mais les choses entraînent tellement de violence dans la communauté. Il y a des gens qui ont employé la violence, il y a des groupes de Camerounais qui se forment à cause de ça pour agresser les Ivoiriens. Des groupes d'Ivoiriens qui se forment pour agresser les Camerounais. » (Anna, Camerounaise, Tunis).

Suite aux accusations et à la montée de la violence intracommunautaire, un cas de « viol par vengeance » d'un Ivoirien sur une Camerounaise a été constaté par une des migrantes lors d'un focus group à Tunis :

« Une Camerounaise s'est fait violée dimanche par un Ivoirien, un évadé de la prison, il a fait de la prison 4 fois ici en Tunisie, il est entré dans la maison de la fille et il dit qu'il vient pour acheter la bière. Maintenant quelques secondes il commence à dire qu'il va tuer quelqu'un ici car ils ont découpé une Ivoirienne ici, il va tuer la fille, il a pris la fille et il a mis le couteau sur elle, il l'a amenée dans la chambre, il a pris tout son argent qu'elle avait, il y avait d'autres personnes dans l'appartement et quand ils ont compris les cris ils sont sortis et le gars avait beaucoup de couteaux sur lui. Il a menacé toutes les autres personnes dans la pièce, quand il a violé la fille les autres essayaient toujours de le débattre, il a dit que non qu'il va tuer la fille parce que les Camerounais ont tué une femme Ivoirienne. » (Anna, Camerounaise, Tunis)

La police ne s'est pas rendue sur les lieux alors que les migrants ont fait appel à leurs services. Toutefois elle s'est déplacée pour porter plainte et : « la police a pu arrêter le violeur. Le violeur même a avoué. On l'a transféré en prison. J'ai aussi connu des filles qui se sont durement faites violenter par des subsahariens » (Anna, Camerounaise, Tunis). Les violences sexuelles, comme le rappelle Anna, sont aussi courantes au sein de la



communauté.

Oli et Pascal, hommes trans vivant en colocation dans un quartier de la banlieue de Tunis, ont également subi de la violence physique et des menaces chez eux de la part des migrants subsahariens en raison de leur orientation sexuelle et leur expression de genre. Un groupe d'individus s'est introduit chez eux lorsqu'une amie appartenant à la communauté LBT est venue leur rendre visite.

« Les noirs c'est-à-dire le Camerounais, les Ivoirien, les Congolais et presque tout le reste il nous insultent ici. Dernièrement il y'a eu une agression sur une fille de la communauté avec des insultes. L'agression s'est passée ici, dans notre maison, je n'étais pas là et c'est une amie bi qui s'est faite agresser par des garçons parce qu'elle venait nous rendre visite. Il se sont fâchés parce qu'ils lui font la cour depuis et elle refuse parce qu'elle aime uniquement les lesbiennes. Ils ont dit qu'ils reviendront nous chercher ! Moi je n'ai jamais eu ce degré d'agression donc physiquement lorsque j'ai vu ma copine j'ai été choqué ! La fille qui a été agressée a vraiment pris cher elle est allée à l'hôpital et a porté plainte à la police mais jusqu'à aujourd'hui pas de suite alors qu'on a déposé la plainte nous avons même des vidéos à l'appuis de l'état de notre chambre. Généralement c'est verbalement que je me fais agressé parce que là c'est déjà ma sixième chambre depuis que je suis ici donc quand ça ne vas pas je m'en vais simplement. Généralement il suffit qu'on ne te voit pas avec de mecs et qu'on te voit habillé d'une certaine façon pour te classer directement dans une case donc je suis tout le temps obligé de fuir et quand ça dégénéré, il faut partir. » (Oli, Camerounais, Tunis)

La santé mentale et physique d'Oli a pris un coup à la suite de ces violences : « je suis malade parce que ça fait 3 jours j'ai été aux urgences parce que j'ai l'hémorragie nasale j'ai perdu presque un demi- litre de sang et c'était dû à tout ce traumatisme qui a favorisé cette hémorragie » (Oli, Camerounais, Tunis). Son colocataire, Pascal, souffrant aussi de la persécution homophobe de la part de la communauté subsaharienne, met l'accent également sur les violences dans la rue :

« Ils te traitent de sale lesbienne des trucs comme ça. Moi, généralement lorsque de telles situations m'arrivent je me plie en quatre et je rentre tranquillement chez moi parce que je n'y peux rien je n'ai pas de force, je ne peux pas m'enflammer contre eux. Généralement on ne se s'entraide pas lorsqu'on subit ce genre de violence en route du genre se réunir en parler et prendre des décisions parce que personne ne peut se mettre en danger pour l'autre encore moins dans un pays étranger » (Pascal, Camerounais, Tunis)

Ce sentiment d'insécurité avec leur propre communauté, en plus de celle que les personnes LBT souffrent avec la population nationale, les suit dans tout leur parcours en Tunisie. Elles sont exposées à l'outing forcé, aux chantages, à la violence électronique, aux refus de prise en charge médicale, menaces de viols « punitifs », etc. Ces personnes vivent également l'instabilité de logement en raison des multiples agressions qui les poussent à quitter leur logement. Ces personnes ne peuvent s'appuyer que sur leur communauté LBT, migrant et parfois national, et sur les associations lorsqu'elles rencontrent des problèmes, puisque la police ne vient pas en aide lors d'actes de violence, et ne donne pas suite à leurs plaintes.





## Escroqueries et abus de confiance

Dès le début du transit, les femmes migrantes originaires de la région subsaharienne, se heurtent à des mensonges et à des escroqueries de la part de leurs congénères. On profite de leur méconnaissance du pays pour leur donner de fausses informations comme l'existence d'une route qui unit la Tunisie à l'Italie ou encore l'utilisation de l'euro en Tunisie. Les conditions de travail sont présentées comme favorables et sont loin de ce qu'attend les femmes sur place. La population subsaharienne, qu'elle réside en Tunisie ou dans le pays d'origine, demeure le nœud de la traite et de l'organisation des voyages entre le pays d'origine et la Tunisie, voire l'Europe. Ces personnes organisent le réseau depuis le pays, avec la captation, la préparation des documents, l'accueil sur place et finalement la mise sous-contrat dans des conditions déplorables comme nous l'avons explicité dans le premier chapitre de l'étude. Nous avons constaté l'existence de divers types de réseaux de captation et d'exploitation sur place : captation au pays pour réaliser des études, pour travailler sur place ou pour l'harga et le réseau d'intermédiaires sur place pour « trouver du travail ». Dans les deux réseaux, de captation ou d'exploitation, les femmes sont trompées et escroquées à plusieurs égards. Ici il s'agit d'observer les trois formes qui n'ont pas encore été abordées dans cette étude à savoir : le réseau d'intermédiaires pour l'emploi, la captation des « passeurs » pour les études et pour l'harga.

Lorsque les femmes sont déjà établies à Tunis, soit suite à un « contrat d'arrivée » ou après une tentative d'harga échouée, elles sont en recherche d'emploi et passent alors par des intermédiaires pour trouver des employeurs en échange d'une commission, non remboursable même en cas d'abus :

« Souvent le problème vient de nous subsaharien qui nous escroquons entre nous, j'étais à la recherche d'un travail et j'ai rencontré quelqu'un qui disait avoir du travail pour moi mais qu'il fallait que je lui verse une commission ce que j'ai fait mais arrivée ça ne s'est pas bien passé parce qu'il m'avait dit que c'est une bonne famille mais il n'en était rien ... je le recontacte pour qu'il me cherche autre chose, et il me demande encore de payer »  
(La blonde, Ivoirienne, Tunis)

En ce qui concerne la captation pour les études, les femmes font le constat une fois arrivées à Tunis de l'absence d'inscription aux écoles et des tentatives d'escroquerie de l'argent de poche. Par exemple, Nadarieka a été captée en Côte d'Ivoire par un proche pour venir faire ses études en Tunisie :

« Je suis arrivée en Tunisie en tant qu'étudiante. J'étais à Tunis chez le petit frère de ma belle-sœur et je me rends compte que ce qu'il m'a dit à moi et à mes parents avant que je n'arrive, n'était pas ce que j'ai trouvé à mon arrivée. Il voulait m'arnaquer mon argent de poche en me demandant de le lui donner et quand j'ai refusé, il est allé fouiller mes affaires pour trouver. Donc directement j'ai appelé mon grand frère qui m'a dit que si c'est comme ça qu'il se comporte que j'essaie de prendre un autre appartement »  
(Nadarieka, Ivoirienne, Sfax)



L'appartenance à la même communauté, famille ou pays n'est pas un frein pour les différentes escroqueries et abus de confiance, d'ailleurs beaucoup de femmes reprochent cette attitude à « nos propres frères et sœurs qui se comportent comme ça avec nous » (Jessica, Ivoirienne, Tunis). La captation pour l'harga est également une des formes de violence que subissent les femmes migrantes. Elles sont exposées au bon vouloir de leurs compatriotes qui les captent et parfois les escroquent avec des « faux voyages » consistant à prendre la mer, faire comme s'ils s'étaient perdus et retourner sur terre en perdant tout ce qu'elles ont investi dans le voyage. Cette captation n'est pas gratuite, les migrants « passeurs » prennent une partie de l'argent comme commission, qui n'est évidemment pas remboursable en cas d'échec ni d'escroquerie : « on souffre aussi pour les voyages non seulement avec les Tunisiens mais aussi avec nos frères Africains subsahariens parce que c'est eux qui nous emmènent dans la main des Tunisiens, c'est-à-dire que c'est lui qui cherche les clients pour donner aux Tunisiens vu que le Tunisiens ne sauraient pas bien nous expliquer donc nos frères noirs nous approchent, nous convainquent, et lui il retire de l'argent pour lui » (Alice, Ivoirienne, Sfax). Chantale, renchérit sur l'implication des migrants dans le réseau : « je n'accuse pas uniquement les Tunisiens mais aussi nos frères qui viennent nous proposer les voyages en nous disant qu'ils travaillent avec les Tunisiens et nous aussi on leur donne notre argent » (Chantale, Ivoirienne, Sfax). Nous aborderons plus en détail la question de l'harga dans le chapitre suivant, toutefois il est important de souligner que tout le système de captation et d'exploitation est soutenu et maintenu grâce à l'implication des migrants qui profitent de ces opérations pour établir un business autour des migrations irrégulières.

Finalement, même dans les cas d'entre-aide entre les membres de la population, des cas des violences sont enregistrées. Nous avons, par exemple, le témoignage d'Affou, une femme ivoirienne, ayant vécu des violences d'un confrère alors qu'elle lui est venue en aide quand il était nécessiteux : « Un jeune Africain m'a demandé de l'argent pour prendre une chambre parce qu'on venait de le mettre dehors je ne le connaissais pas vraiment c'était via une amie mais je lui ai prêté de l'argent puis un jour, je suis allée chez lui pour récupérer mon argent. Une fois là-bas, il dit qu'il ne me doit pas, j'étais surprise je lui ai attrapé la cravate en demandant qu'il rende mon argent, il m'a donc frappée avec la grosseur au point où j'ai saigné, je suis allée porter plainte à la police et ils m'ont fait tourner sans suite, même l'avocat n'as rien fait... » (Affou, Ivoirienne, Sfax)

Dans ces cas, ni l'origine, ni la nationalité ou la couleur de peau jouent un rôle dans la prévention des violences à l'égard des femmes au sein de leur propre communauté, elles y sont exposées dès leur départ du pays jusqu'à la traversée. Nous avons donc constaté la présence de cette dichotomie entre la communauté comme ressource de protection mais aussi comme source de violences. Loin d'idéaliser les communautés migrantes, la lutte par la violence passe également par la dénonciation des formes de violence propres à ces communautés, sans oublier pourtant les situations d'extrême pauvreté et les difficultés liées à l'irrégularité.



## Retour à la case transit : l'harga face à la non-viabilité du retour volontaire

Dans les histoires de vie que nous avons retracées dans cette étude, certaines femmes sont venues pour travailler ou faire leurs études. Beaucoup d'autres sont arrivées en Tunisie avec le seul but de partir en Europe, de traverser la Méditerranée. Pourtant, peu importe la raison primaire de leur venue en Tunisie, presque toutes finissent par tenter la traversée au péril de leur vie. L'incidence des tentatives d'harga n'est pas fortuit, elle est la conséquence directe du continuum des violences que vivent les femmes migrantes en Tunisie.

Divers facteurs influencent la prise de décision des femmes de risquer leur vie, les migrantes dénoncent la démultiplication des violences comme raison de leur envie de traverser : « J'ai vécu beaucoup de violences ici en Tunisie, de base si je suis arrivée ici ce n'était pas ma volonté, mais une fois sur place je me suis dit que c'était un pays des droits humains... mais j'ai été très déçue parce que je suis violentée à tous les niveaux, au point où je me dis que si je trouve un moyen même à pieds s'il y'avait une route je le ferais tellement le dégoût pour ce pays est énorme. » (Joelle, Cameroun, Médenine). Les femmes critiquent également les conditions précaires de la prise en charge des réfugiées et des demandeuses d'asile, au sein de lieux de travail ou encore dans les institutions, sans compter le racisme systémique et systématique. D'autres pointent la sortie via la mer comme seul recours possible vu l'impossibilité d'un retour au pays en raison de leur passé, comme Iman : « Je ne peux pas retourner dans mon pays, j'ai dû fuir à cause d'un problème avec ma famille... » (Iman, Mali, Médenine). Même au risque du refoulement à la frontière et d'expulsion, les femmes préfèrent quitter la Tunisie, en raison de leurs conditions de vie : « Quand on a la possibilité on prend la mer parce que c'est la seule route pour sortir d'ici et même pour passer par là encore eux ils nous bloquent et nous ramènent même au désert ou certaines femmes enceintes y laissent la vie et pourtant parmi ceux qui traversent il ya souvent des Tunisiens mais eux on ne les envoie pas au désert pour y mourir. » (Aminata, Ivoirienne, Médenine) Aminata fait allusion aux expulsions illégales que la Tunisie a réalisées ces dernières années, dont la dernière date de septembre 2021<sup>62</sup>.

Peu de migrantes décident de bénéficier du système d'aide au retour volontaire, malgré les difficultés qu'elles ont vécues. Aucune des femmes participant à l'enquête n'a exprimé ce souhait. Pourtant certaines d'entre elles avaient une vie beaucoup plus stable dans leur pays d'origine comme Sandra qui gérait son propre café en Côte d'Ivoire ou Céline qui travaillait « dans un établissement scolaire où j'étais mieux payée qu'ici » (Céline, Ivoirienne, Tunis).

---

<sup>62</sup> <https://observers.france24.com/fr/afrique/20211005-tunisie-migrants-desert-libye-femme-enceinte>



Le retour demeure un « échec » pour ces femmes qui se sont battues et qui ont traversé beaucoup de difficultés, le retour volontaire se présente à elles comme une possibilité lointaine. Selon l'étude réalisée par l'OIM sur des migrants de retour en Côte d'Ivoire : « Dans la majorité des cas, le retour en Côte d'Ivoire est motivé par la dégradation des conditions de vie des migrants de retour interviewés et l'impact de leur statut administratif irrégulier sur le renforcement de leur vulnérabilité. »<sup>63</sup> . Dans le cadre de l'enquête, nous avons pu confirmer l'existence de femmes qui optent pour le retour volontaire. C'est notamment le cas après une installation en centre d'hébergement, lorsqu'elles ne voient pas d'autres issues et après une certaine pression, qu'elles décident de rentrer. En effet, rappelons que le retour volontaire « constitue un dispositif de gestion des populations en situation irrégulière pour laquelle la question du consentement des principaux intéressés se pose avec acuité. Plusieurs migrants rencontrés et interrogés à Médenine, près de la frontière libyenne, font ainsi état des nombreuses pressions dont ils font l'objet concernant une ARV (condition d'accès à un hébergement d'urgence, interdiction de quitter la municipalité de Médenine, où les emplois sont plus rares et mal payés...). »<sup>64</sup>

## Poussées à la traversée

Beaucoup de femmes rencontrées lors de notre enquête vivent le renforcement des situations de vulnérabilité qui poussent certaines au retour dans leur pays d'origine. Toutefois l'abandon est aussi socialement condamné, autant en Tunisie que dans leur pays d'origine. Alors que les institutions poussent au retour volontaire, la pression sociale intracommunautaire incite les migrantes à la traversée, s'additionnant au continuum des violences. Agathe, Ivoirienne à Tunis, nous a raconté son expérience de traversée qui a été le fruit de la pression sociale de son compagnon, et de ce dernier sur elle-même.

« Mon copain était contre la traversée, il s'était même mobilisé pour convaincre les gens de ne pas risquer leur vie en mer pour aller en Europe. Mais au fil du temps, il a commencé à envisager de partir par le bateau parce que tout le monde lui parlait de ça, comme nos conditions n'étaient pas bonnes aussi. Moi je n'étais pas très convaincue, c'est dangereux et moi j'ai des filles au pays. À la fin, on l'a convaincu lui et à chaque fois il me proposait un voyage, je n'ai pas accepté, je lui ai demandé du temps pour réfléchir, mais il insistait. À la fin, on a pris le bateau, on a été séparés puis on a eu des problèmes dans la mer, l'eau a commencé à rentrer dans le bateau, on essayait d'enlever avec des bouteilles, on demandait au Tunisien de se retourner ou de nous donner quelque chose pour vider... mais il n'y avait rien. A un moment donné, quand le bateau était trop rempli d'eau le Tunisien a tourné fort le volant comme pour nous faire chavirer ! Le bateau s'est retourné et on est tombé dans l'eau glacé... je ne sais pas nager ! Donc, j'ai coulé dans l'eau entre les gens qui se débattaient pour sortir, je ne sais pas d'où j'ai sorti la force pour remonter, les gens s'agrippaient à moi, avec nos vêtements mouillés qui pesaient lourds... Lorsque je suis sortie de l'eau j'ai attrapé un morceau du bateau qui s'était complètement retourné. J'ai cherché de partout mon ami, mais je l'ai pas vu, je pensais

<sup>63</sup> OIM, Migration de retour : lien entre irrégularité et renforcement de la vulnérabilité des migrants ivoiriens en Tunisie, au Maroc et en Algérie, 2010, p.26

<sup>64</sup> <https://metropolitiques.eu/La-professionnalisation-de-l-assistance-aux-migrants-en-Tunisie.html>



qu'il était de l'autre côté du bateau. J'ai dû annoncer son décès à sa famille, ça été tellement dur, vu que tout le monde savait qu'il se battait pour que les gens ne partent pas comme ça, pour sensibiliser, sa famille ne croyait pas. » (Agathe, Ivoirienne, Tunis)

La violence de la mort et de la survie en mer a marqué l'esprit d'Agathe à jamais, elle n'a plus jamais tenté la traversée et elle essaie de s'installer légalement en Tunisie en créant son propre projet malgré les difficultés. Ces événements traumatiques peuvent marquer les migrantes, mais d'autres les voient comme une chance pour retenter à nouveau l'harga. La mort des migrants en mer constitue un frein pour certaines, pour d'autres la traversée constitue la seule issue de sortie, et ils et elles n'hésitent pas à en convaincre leur entourage.

## Le bunker : no-women's land

Si le décès dans la Méditerranée constitue la violence ultime à laquelle les migrant.e.s sont exposé.e.s, le chemin pour arriver à ce bateau est déjà parsemé de violences qui édifient une nouvelle strate du continuum des violences. Plusieurs migrantes, particulièrement celles établies à Sfax, expliquent dans leurs témoignages le fonctionnement conventionnel de la traversée de la Méditerranée depuis des points stratégiques de la côte sfaxienne. Le premier contact se produit avec un passeur tunisien ou un migrant subsaharien qui assiste les passeurs dans la captation de migrant.e.s, avec lesquels elles accordent le prix préalablement. Dès ces premiers contacts, les femmes peuvent souffrir de multiples violences, dont les violences économiques – l'escroquerie – sont les plus récurrentes mais aussi des violences physiques lorsqu'elles se plaignent du comportement des passeurs. Henriette, une femme ivoirienne venue en Tunisie expressément pour traverser la Méditerranée a été victime d'escroquerie de la part d'un tunisien qui lui avait promis de voyager dans un bateau commercial.

« Je suis arrivée par le biais d'un Tunisien, quand je suis arrivée, le même jour j'ai dormi chez lui et le lendemain il m'a pris 2000Euros, ils m'ont amené au village et on a essayé de traverser mais ça n'a pas marché et on est revenu. Une fois ici, j'ai demandé à ce qu'il me rende mon argent et dès qu'il y aura une autre opportunité qu'il m'appelle, il me dit non. J'ai commencé à me battre avec lui pour qu'il me rende mon argent, j'ai crié, il a donc appelé trois autres Tunisiens qui sont venus, ils m'ont battu presque à mort et m'ont mis dehors... j'ai appelé mes amies et on m'a emmenée à l'hôpital » (Henriette, Ivoirienne, Sfax)

Dans d'autres cas, les passeurs entreprennent le voyage sans prévenir les migrantes en prenant leur argent avec eux. C'est le cas d'Ayya, Ivoirienne établie à Sfax, qui nous raconte comme elle a perdu son argent lors de différentes tentatives d'harga. Elle a essayé plusieurs fois depuis son arrivée, sans succès.

« Une fois, j'étais enceinte, un subsaharien est venu me convaincre qu'il y avait un voyage déjà prêt que je pourrais accoucher de l'autre côté pour avoir une vie meilleure. Alors que je voulais le faire ici, mais j'ai parlé à mon mari et on s'est mis d'accord pour partir. J'ai donné l'argent pour mon mari, ma sœur et pour moi. Ils nous disent de venir dans



deux jours, ce qu'on fait, et ils nous ont programmé à nouveau et au final ils sont partis sans nous, avec mes 10500DT !! Une autre fois, il nous a pris, il est allé nous lancer dans un champs d'olive loin de Sfax alors qu'il n'avait rien de prévu là-bas et il a partagé l'argent avec les Tunisiens. » (Ayya, Ivoirienne, Sfax)

Chantale, ivoirienne établie à Sfax pour migrer vers l'Europe, aborde une autre forme d'arnaque mise en place par les « passeurs » consistant à les balader dans l'eau comme s'ils s'étaient perdus afin de ne pas risquer l'arrestation, et récupérer quand même l'argent des migrants : « le passeur dit au capitaine d'aller avec vous tourner sur la mer et vous faire revenir et dans ce cas l'argent est perdu. J'ai essayé ça fais déjà 5 fois et toujours rien. » (Chantale, Ivoirienne, Sfax)

Les migrant.e.s attendent le « lancement » du voyage, parfois pendant des semaines ou des mois en fonction de la météo, du contrôle maritime effectué par la Garde Nationale, etc. Une fois le « voyage » programmé, l'« organisation » conduit les migrant.e.s dans des lieux d'attente, ce que les migrantes appellent le « bunker ». C'est une sorte de maison où les migrant.e.s sont entassé.e.s les un.e.s sur les autres dans des conditions insalubres, sans accès à la nourriture ni à l'eau potable parfois, et cela pendant des jours, voire des semaines. Juste avant le lancement, certain.e.s migrant.e.s sont amené.e.s dans des champs d'oliviers isolés où ils attendent le coup d'envoi vers le bateau avec des camions. Ces lieux d'attente, les bunkers, constituent des lieux de multiples violences envers les femmes, une sorte de no-women's land, selon Camilla Panhard, où les femmes sont livrées à elles-mêmes sans réseau de soutien, sans aucune ressource pour prévenir la violence à laquelle elles peuvent être exposées.

Dans les bunkers alors que l'attente peut parfois durer un mois, des conditions de vie très dures ont été longuement décrites par plusieurs femmes : « Les bunkers aussi si le départ c'est dans un mois, vous êtes bloqués dans des maison à ne pas se laver, ne pas pisser, vous ne mangez pas, vous êtes juste là, à attendre le moment du départ qui peut arriver à n'importe quel moment » (Chantale, Ivoirienne, Sfax). Les migrantes pointent l'insalubrité des lieux, la surpopulation allant jusqu'à 100 personnes dans une S+1 ou encore la famine :

« Lorsque j'essayais de rentrer en Europe, je suis arrivée dans le premier bunker ça n'a pas été facile, il y avait pas de matelas, c'était deux chambres salon, il avait rien, on a mis des tissus au sol et on a dormi sur les carreaux glacés. C'était interdit de sortir, mais nous nous sommes entêtés et nous sommes allées au marché, pour chercher deux couettes lourdes pour dormir. Ils allaient nous lancer la semaine suivante, puis on a été dans un autre bunker éloigné de la ville, Dieu seulement sait la misère qu'on a vécue là-bas. Ils nous ont dit que ce serait un ou deux jours de ne pas amener de la nourriture ou des vêtements ni rien, juste un peu de pain et une boîte de sardines. On a trouvé un lieu avec du sol cimenté uniquement, pas de lumière, pas de douche, seulement de toile. Une chambre, salon, pour près de 60 personnes. On ne dormait pas, on était assis chacun contre chacun, entre les jambes de l'autre, on a fait cinq jours comme ça. En mangeant le pain rassasié, un pain à 5 avec deux morceaux de sardines, deux fois par jours. Il faisait chaud et il nous avait été interdit d'ouvrir les fenêtres et la porte, il faisait trop chaud. On



ne pouvait pas se laver, seulement pipi et les selles. On a fait 5 jours dans cette souffrance. Il y avait tous les jours le désordre, il y avait des bagarres, les gens étaient très sales, nous étions beaucoup avec une seule douche, toilette ensemble. C'était vraiment la saleté, j'ai eu tout le corps qui me démangeait car je n'étais pas habituée à vivre dans la saleté, on a même choppé des infections vaginales à cause de la saleté là-bas. » (Anna, Ivoirienne, Tunis)

D'autres femmes, comme Ayya, pointent non seulement l'absence de nourriture mais aussi le fait d'être à la merci des « passeurs » pendant toute la période d'attente : « vous êtes environs 100 personnes et on vous met dans une petite pièce, on vous donne du pain sec avec une petite bouteille d'eau pour une journée et si le voyage est programmé dans une semaine vous allez vous plier à leurs règles pendant ce temps ! Puis ils viennent souvent proposer aux femmes de coucher avec eux pour nous payer 10DT ou nous emmener plus de nourriture. Ces Tunisiens s'en foutent que tu sois femme ou homme, que tu sois à l'aise ou pas. » (Ayya, Ivoirienne, Sfax) Les femmes s'exposent ainsi à des violences sexuelles, à des abus en raison de leur situation de vulnérabilité, surtout celles qui voyagent seules.

Par la suite, elles sont envoyées dans les champs près de la mer, elles logent dans des lieux insalubres, qui peuvent mettre en péril leur santé, notamment lorsqu'elles sont enceintes proches du terme : « L'année passée, j'ai essayé de traverser étant enceinte donc ils nous ont mis dans un entrepôt où on élève des moutons et il y avait plein de selles d'animaux et nous avons dormi là. Le lendemain ils sont venus nous chercher pour nous envoyer au bord de l'eau, c'est là que j'ai eu mal et j'ai dû annuler mon voyage sur le champ pour me rendre à l'hôpital et accoucher. » (Nadège, Ivoirienne, Sfax). Beaucoup de femmes tentent la traversée lorsqu'elles sont proches du terme dans le but d'accoucher dans le nouveau pays d'accueil où le « droit du sol » de l'enfant peut les aider à régulariser leur situation à l'arrivée.

Ces tentatives peuvent avoir des conséquences très graves sur leur santé car pendant la lancée il faut énormément marcher, voire courir, ou encore s'agripper aux arbres pendant des heures : « on vous envoie au village une fois là-bas on vous demande de grimper sur des oliviers pour se cacher pour pas que les Tunisiens nous voient tu te caches là-bas du matin 6h jusqu'au soir 20h ou on descend pour dormir dans des sacs sur les herbes et le lendemain 4h on remonte à nouveau chaque jour » (Chantale, Ivoirienne, Sfax) Pour continuer leur chemin jusqu'au bateau, elles doivent emprunter des camions de fortune qui sont inaccessibles pour certaines d'entre elles : « Nous sommes descendus et avons couru vers un camion dans le sable, il était tellement haut qu'on ne pouvait pas monter, certains se sont blessés d'autres ont perdu leurs affaires, leur téléphone dans le pressé. D'autres n'ont même pas pu monter. Nous sommes partis, on a marché dans le sable du désert jusqu'aux genoux presque, pendant une heure, fallait aller vite pour arriver à la maison au bord de l'eau. » (Anna, Ivoirienne, Tunis). Dans ces moments, les passeurs n'attendent personne, les femmes peuvent se trouver au milieu de nulle part, toutes seules, blessées, affamées et parfois sans aucun moyen de communication. D'ailleurs dans la précipitation du voyage, certains hommes n'hésitent pas à tracer leur route en laissant derrière leur femme en grossesse ou portant leurs enfants.



Une fois dans le bateau, la situation peut empirer lorsque la Garde Nationale ou la police les poursuit, Anna a tenté le bateau deux fois avec le même résultat, voyage annulé une fois sur le bateau en raison du contrôle maritime :

« Nous sommes montés sur le bateau lorsque la police a parqué devant nous, ils avaient alerté qu'on était sur l'eau donc on a dû tourner dans l'eau de 20h jusqu'à 2h du matin, on était mouillés, il faisait froid, et là, le bateau ne pouvait pas nous laisser près de l'eau et comme la marée était basse on a dû marcher jusqu'à au bord avec l'eau jusqu'au cou... on est arrivé au village et chacun se débrouillait pour rentrer au bunker. Entretemps, des nouveaux venus sont arrivés, il avait encore plus de gens, on avait plus d'argent, il y avait plus d'entente, il y avait la violence là-bas, des autres qui se battaient, même des menaces avec des couteaux. On avait essayé encore de partir, ça n'a pas marché, la police nous avait attrapés, on a marché du bord de l'eau de 2h à 5h du matin pour arriver en ville, des kilomètres. Nous étions blessés de partout, nous sommes arrivés au bunker nous avons fait deux jours malades, j'étais très malade. On passait des jours sans manger, parfois un peu de pain et de yaourt... grâce à Dieu on a eu la santé, et aujourd'hui tout va bien, parce qu'on a eu des maladies là-bas, on a vécu des choses là-bas, qui m'ont traumatisée. Je ne conseille pas à quelqu'un d'essayer de traverser la méditerranée. »  
(Anna, Ivoirienne, Tunis)

Tant le bunker que le passage dans les champs sont des moments-clés de démultiplication des violences pour les migrantes, du fait de la nature illégale du transit mais également en raison de leur genre. La majorité de femmes ont vécu des violences physiques, psychologiques, morales, économiques et certaines des violences sexuelles. Les viols et les agressions sexuelles sont monnaie courante dans le transit vers l'Europe. Cependant les migrantes ont tendance à éviter ce sujet lors des focus groups et les entretiens car elles en subissent encore les conséquences psychologiques et morales et craignent d'être exposées à la double victimisation. Alice, une migrante ivoirienne a voulu briser le silence qui entoure les violences sexuelles dans les bunkers et explique également les raisons du refus des femmes à aborder cette question : « Nous notre bunker on nous a mis dans un endroit où nous nous sommes faites violer, heureusement ce n'était pas mon cas je ne me suis pas faites violer mais on m'a doigté je n'en ai jamais parlé à personne parce que ce sont des choses qui blessent, qui font honte et surtout qui font mal » (Alice, Ivoirienne, Sfax). Avec beaucoup d'indignation et de rage, Alice nous raconte la scène pour révéler l'enchaînement d'injustices, de mauvais traitements et de violences que des citoyens tunisiens leur ont infligé dans une situation de vulnérabilité avec l'impossibilité de se défendre :

« Ils nous ont envoyés dans un champs d'olive dans un village tunisien, j'étais enceinte de mon fils a cette période, après des Tunisiens sont venus, ils ont envoyé un chien berger sur nous, il nous aboyait et ils disent qu'on doit cotiser de l'argent pour lui donner pour que le chien se calme ce qu'on a fait et le chien est parti et quelques temps après il ya un jeune qui est venu il dit qu'il est venu cueillir des olives et on s'est encore cotisé pour lui donner et il nous a dit de quitter le village sinon tous les gens du village vont venir nous faire des problèmes et il nous a demandé d'aller dans un champs d'olive où il avait une petite maison dans laquelle on faisait tout - chier, pisser, manger. À partir de 19h il y a des jeunes, qui arrivent en moto et ils avaient des Heineken en main avec des couteaux. Ils





ont mis de côté les hommes parmi nous et ils ont commencé à tous nous fouiller et il y avait beaucoup de femmes enceintes et des femmes avec leur enfant, donc on ne pouvait pas fuir, on s'est dit qu'on allait leur demander pardon pour qu'il ne nous touchent pas et de prendre tout ce qu'ils veulent et partent ! Après nous avoir fouiller et pris tout notre argent et nos téléphones, ils disent qu'ils veulent les fesses donc ils ont violé trois filles parmi nous, moi à cause de ma grossesse ils m'ont fait coucher et m'ont doigté il a mis ses doigts dans moi et je ne sais pas si c'est la tête ou les pieds de l'enfant qu'il a touché mais il a commencé à crier... je lui a demandé de faire vite, vu qu'il veut me violer qu'il en finisse ! Nos frères sont là, à regarder en pleurant, ils ne pouvaient rien contre des couteaux et les champs d'olives sont très loin de la ville pour courir appeler de l'aide. Quand ils ont terminé, ils ont allé appeler la police qui est arrivée avec 4 grosses voitures et nous ont demandé de nous mettre à genoux, ce qu'on a fait, on s'est exécuté et moi je suis malade j'ai des problèmes de cœur donc je me suis évanouie et ils m'ont fait monter avec quelques filles. Le troisième jour, ils ont appelé une ONG qui est venue régler notre situation mais avant la police avait déjà mis des délits sur nous, comme quoi on avait de la drogue et des trucs comme ça. Dans tous les cas ce n'est pas facile non plus dans les bunkers pour nous que dis-je pour traverser même ce n'est pas facile » (Alice, Ivoirienne, Sfax)

Le témoignage perçant d'Alice nous montre à quel point le transit est un no-women's land où elles sont des proies pour tous ceux qui les découvrent dans cette situation de vulnérabilité. Les Tunisiens qui les trouvent profitent de leur impossibilité de se défendre en les agressant avec des chiens, en leur volant le peu de ressources qui leur restent. Ils leur tendent un piège afin de mieux exécuter leurs atrocités au milieu de la nuit dans des lieux inhabités, en présence d'enfants et des migrants qui ne peuvent rien pour elles face aux hommes armés. La police loin de courir à leur secours, les appréhende et émet des fausses accusations sur eux. Dans ces conditions aucune des femmes n'oserait porter plainte pour les violences sexuelles subies. Ainsi ces délits restent impunis et les agresseurs sont sortis indemnes.

Sans doute, les tentatives de traversée accentuent la situation de vulnérabilité de ces femmes. Après avoir vécu un enfer pendant ces jours d'enfermement, de cavale dans les champs et dans la mer, elles se voient contrainte de revenir au point de départ : sans ressource, sans argent, sans logement, sans travail. Ainsi débute un nouveau cycle de violences et d'exploitation de tout type qui les amènera certainement à retenter la traversée pour essayer de sortir du continuum des violences. Ce dernier ne s'arrête certainement pas de l'autre côté de la mer. En effet, les violences de genre suivent les migrantes tout au long de leur transit mais aussi après l'installation définitive.



## Conclusions

L'enquête réalisée auprès des femmes migrantes originaires des régions subsaharienne et européenne montre, malgré des contextes régionaux différents et leurs statuts diversifiés, des tendances générales des violences de genre vécues par les migrantes. L'enquête présente également les conséquences directes de ces violences sur leur état de santé physique et psychologique. Des facteurs exacerbant les violences ont pu être identifiés, notamment la situation irrégulière pour la plupart des migrantes. Parallèlement, l'étude retrace également les ressources dont disposent les femmes pour affronter la violence sexiste dans les différents environnements abordés par cette recherche. L'approche intersectionnelle des violences nous a permis de constater l'imbrication des rapports inégalitaires en fonction de leurs origines, de leur race, de leur situation familiale ou encore de leur orientation sexuelle ou de leur identité et expression de genre.

Nous nous sommes appuyées sur les récits de femmes pour tracer une cartographie des violences de genre. Elle constitue une sorte de boucle menant les migrantes à un transit continu que ce soit au niveau international ou national. Cela concerne également le transit locatif dont l'objectif est de fuir les violences et de rechercher une stabilité qui leur permettrait d'avancer dans leurs vies. Cette cartographie commence par retracer les violences liées au transit menant les femmes en Tunisie : certaines ont fui leur pays ou leur famille, d'autres ont fui l'horreur en Libye. D'autres enfin transitent via une filiale irrégulière de transit qui les enrôle à leur insu dans la traite de personnes, ou dans d'autres cas, dans des conditions de travail et de vie déplorables parsemées des violences racistes, économiques, physiques et morales. Nous avons aperçu, à l'instar d'autres recherches effectuées en Tunisie, la féminisation de la traite en Tunisie. Celle-ci cantonne les femmes à des emplois historiquement féminins et sous-valorisés où les violences se reproduisent exponentiellement à la situation de vulnérabilité de la femme : l'isolement, la méconnaissance du pays, de la langue et de la loi, l'absence d'un réseau de soutien et de connexion avec des associations, etc.

L'installation en Tunisie s'effectue prioritairement à travers des situations de traite ou d'exploitation professionnelle très grave, ou par la demande d'asile dans le pays. Certains profils, des étudiantes et des européennes, empruntent un parcours d'installation dans lequel la violence est davantage atténuée, sans disparaître pour autant, notamment en ce qui concerne les violences institutionnelles et racistes. L'installation est rarement une installation définitive, mais plutôt une étape de plus dans le transit des femmes, principalement subsahariennes. Il peut s'agir de vouloir rejoindre l'Europe à travers l'harga ou d'espérer effectuer une « installation officielle » avec le statut de réfugiée, bien qu'il demeure actuellement très rare. Nous avons vu que l'installation est corrélative à l'obtention de ressources pour survivre dans le transit. En même temps elle est une source majeure des violences que les migrantes subsahariennes vivent en Tunisie : violences économiques, sexuelles, physiques qui vont jusqu'à des passages à tabac et des menaces constantes à l'intégrité des femmes. Similairement à l'accès au travail irrégulier, l'accès à la demande d'asile peut être un moyen pour les femmes de stabiliser leur statut en Tunisie et avoir accès à des services médicaux et à des moyens économiques, bien que ces derniers



ne couvrent pas le coût de la vie en Tunisie. Paradoxalement, ce même système s'est avéré un agent de violences, de par sa nature et l'absence de cadre juridique d'accueil et de protection des demandeurs d'asile et réfugiés. Cela se reflète notamment à travers des dépassements dans les centres d'hébergement pour migrantes, des violences lorsqu'elles ont recours à des services sociaux ou médicaux ou encore lorsqu'elles sont confrontées aux forces de l'ordre.

La période d'installation en Tunisie constitue une forte période de violences du fait de la méconnaissance du contexte, de la surexposition au travail irrégulier et à la traite mais également en raison de l'absence de ressources pour contrer ces violences. Les femmes migrantes ont accès à une série de ressources allant de la défense communautaire, à l'aide des associations et des syndicats. En effet, l'UGTT a mis en place un système de défense des travailleurs migrants auquel ils et elles peuvent avoir accès pour se défendre face au non-paiement des salaires ou à la présence de violences<sup>65</sup>, une première dans la région. Néanmoins, la majorité des femmes rencontrées dans cette recherche n'ont pas connaissance de cette action et lors d'une des focus groups une migrante étudiante a fait part de cette ressource aux autres femmes. Cette forme de transmission est très représentée chez les migrants, et joue un rôle préventif dans le cadre des violences économiques - salaires ; des violences politiques - confiscation des passeports ; des violences physiques et sexuelles sur le lieu de travail, notamment via la transmission active lorsque l'une d'entre elles est remplacée et croise la nouvelle arrivante. Plus les femmes connaissent le contexte tunisien, moins elles sont confrontées aux violences car elles font tout pour les éviter. Ainsi dès qu'une suspicion à leur égard est déclarée, elles préfèrent se retirer ou mettre en œuvre l'une de leurs ressources.

En ce qui concerne la violence au quotidien, nous avons exploré avec les femmes migrantes deux aspects fondamentaux qui cartographient la violence de la vie en tant que migrante en Tunisie. D'un côté les violences en provenance des institutions et des citoyens tunisiens et d'un autre la violence intra-communautaire. Cette dernière a lieu soit dans le cadre de la violence conjugale - qui peut également être mixte - ou dans le groupe social issu de la migration. Dans ce chapitre, nous avons constaté que tant les migrantes subsahariennes que les européennes sont confrontées aux violences institutionnelles, notamment de la part des forces de l'ordre et des administrations ; aux violences sexistes dans l'espace public et les lieux de loisirs ainsi qu'à la violence conjugale. En dépit de l'analogie de certaines violences, nous ne pouvons pas faire de rapprochements sur leurs vécus. Effectivement, l'intersectionnalité des violences démontre que la population migrante subsaharienne se retrouve dans une situation de vulnérabilité qui influence grandement l'accès aux ressources - police, avocats, moyens de transport privatisés, moyens financiers. À cela s'ajoute d'autres paramètres comme l'orientation sexuelle ou l'expression de genre, la couleur de peau en raison du racisme prééminent ou encore le

---

<sup>65</sup> <https://www.terre-asile-tunisie.org/index.php/39-actualites/actualites-migrations-en-tunisie/718-l-ugtt-ouvre-ses-portes-aux-travailleurs-subsahariens-une-premiere-dans-le-monde-arabe>



lieu d'habitation, etc. D'ailleurs, certaines violences assujettissent uniquement les femmes subsahariennes. C'est surtout le cas des violences institutionnelles comme médicale et policière – via le rapatriement ou l'emprisonnement<sup>66</sup> –. Ces violences ont principalement lieu dans les centres éducatifs ou dans les lieux d'habitation, qui rappelons-le constituent une violence extrême pour les femmes migrantes subsahariennes fortement marquées par l'itinérance locative et l'insécurité.

Mise à part les structures inégalitaires différant en fonction de l'origine nationale et la couleur de peau, nous avons pu constater le fléau des violences sexistes dans l'espace public – transports publics compris – avec des témoignages d'harcèlement sexuel, de tentatives de viol et d'agressions sexuelles très courantes. Ces dernières ont des conséquences sur l'occupation de cet espace par les femmes, une occupation passagère qui témoigne de leur sentiment d'insécurité très pesant. Les migrantes développent un système d'autoprotection qui s'appuie sur l'évitement –absence de contact visuel, d'interactions avec des inconnus, etc. – ; la violence verbale et physique et l'accompagnement par des agents masculins pour éviter les agressions sexistes. Le recours aux forces de l'ordre demeure une exception. En effet, une seule migrante a été prise en charge par la police. Ce cas est fortement marqué par les privilèges dont elle jouit, de par son travail en ambassade et son lieu de résidence dans une zone touristique. L'enquête a également permis d'identifier les forces de l'ordre comme des sources primaires de violence à l'encontre des migrantes sous plusieurs modalités : refus de prise en compte des plaintes, absence de traduction, non-application du droit à sa propre défense et sa propre version des faits, rapatriements punitifs, arrestations illégales, profilage racial, menaces d'expulsion, extorsions, fausses accusations, refoulement aux frontières, et un long etcetera.

Au même titre que les violences sexistes, nous constatons la profusion des violences médicales dans les récits des migrantes subsahariennes avec des expériences de violences physiques et psychologiques extrêmes dans des situations de vulnérabilité très forte comme l'accouchement ou la maladie grave. Les migrantes subsahariennes sont particulièrement exposées à des mauvais traitements, au racisme, à l'isolement dans les lieux des soins, aux vols et à l'extorsion de la part des employés de ces centres de soins. À cela s'additionne, dans certains cas, l'absence de moyens économiques engendrant le refus de prise en charge médicale, violence médicale par excellence. Les violences liées à l'habitation sont également très présentes dans les récits des migrantes qui pointent le racisme, l'extorsion, la malhonnêteté et le contrôle social des propriétaires et des voisins. Ces violences s'ajoutent à la réclusion dans certains quartiers ainsi que l'état calamiteux des lieux d'habitation qui leur sont accessibles – insalubrité, contrôle de l'accès aux biens vitaux comme l'eau ou l'électricité, etc.

---

<sup>66</sup> Freedman Jane, « Violences de genre et « crise » des réfugié-e-s en Europe », *Mouvements*, 2018/1 (n° 93), p. 60-65. DOI : 10.3917/mouv.093.0060. URL : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2018-1-page-60.htm>



L'enquête a également permis de montrer la prévalence de la violence conjugale dans les deux communautés étudiées. Cela malgré les difficultés à obtenir des récits sur ce sujet encore tabou pour beaucoup de femmes, en particulier celles à l'épicentre du cycle de la violence conjugale. Grâce aux témoignages, une banalisation généralisée des violences psychologiques et morales a été constatée, surtout lorsque celles-ci se présentent sous forme de violence verbale, nommée comme « faire des paroles » dans les témoignages. Pourtant, beaucoup de femmes sont confrontées à ces violences : les insultes, le contrôle, l'isolement, le mépris ou encore la jalousie extrême. La surreprésentation de ces violences est corrélative à la normalisation de ces comportements masculins. Les migrantes ont tendance à excuser ces actes en raison de la généralisation de ces actions, paroles ou gestes. Deux formes de violence psychologique et morale ont été plus largement abordées dans le texte, le gaslighting et l'abandon. Elles impactent la santé mentale des femmes qui se trouvent alors confrontées à la perte de confiance en soi-même, au questionnement continu ou encore à l'insécurité dans leurs relations postérieures. Les violences physiques ont également été abordées par trois récits de migrantes. Ces violences s'accompagnent de violences psychologiques, verbales, économiques et sexuelles. Dans le contexte de la violence conjugale chez les migrantes, nous constatons la présence d'un important rapport de pouvoir de l'homme sur la femme migrante à cause du poids du « mandat traditionnel » qui exige le respect de la femme envers l'homme. Les traditions et la religion jouent un rôle fondamental dans l'établissement du cycle de la violence chez les migrantes subsahariennes car dès qu'elles tentent de rompre la cyclicité de la violence, elles sont exposées à des discours mettant en avant le couple, les enfants ou encore le respect du mari. Dans ce contexte culturel, les femmes ont recours à leur entourage pour sortir de la violence. Toutefois les traditions favorisent le dialogue et la résolution amiable, quitte à mettre en danger la femme. Comme nous l'avons remarqué dans le texte, la communauté est une source d'aide mais également un obstacle à la sortie du cycle de violence. Rappelons également que les migrantes subsahariennes vivent d'autres contraintes propres à leur situation irrégulière - impossibilité de porter plainte - leur dépendance économique et sociale du mari, la possible perte des enfants ou de sa communauté comme conséquence de la séparation.

Face aux différentes violences conjugales, les migrantes s'appuient majoritairement sur leur entourage, sur la communauté, sur l'église - lieu communautaire par excellence des migrantes subsahariennes. Peu d'entre elles ont recours à des associations : les migrantes subsahariennes méconnaissent les services de la société civile. Celles qui les connaissent ont parfois été confrontées à des refus. Les femmes européennes ne font pas appel aux associations non plus ; bien qu'elles les connaissent, certaines disent se sentir illégitime d'user de ces services. Elles préfèrent prendre en charge un suivi psychologique privé qui leur permet d'aller de l'avant après les violences conjugales. L'évitement a été également abordé par les migrantes subsahariennes comme forme de contournement des violences conjugales. Elles embrassent le célibat pour ne pas être confrontées aux violences. Finalement, un point qui nous semble fondamental dans la violence conjugale, c'est la méconnaissance générale des femmes migrantes de la loi 2017-58: les violences psychologiques et morales ne seraient pas reconnues par la loi tunisienne selon certaines femmes migrantes et elles pensent ne pas pouvoir s'y référer en raison de leur statut irrégulier.



Nous avons conclu que les violences quotidiennes au sein de la communauté subsaharienne sont diverses : sexuelles, homophobes, physiques et économiques. Cette partie finale dénonce le rôle de la propre communauté dans la reproduction des violences dans le milieu du travail, notamment la traite et l'exploitation économique. Elle est aussi responsable du retour à la case transit des femmes migrantes. Les personnes de la communauté ont construit des réseaux de traite, d'exploitation sexuelle et de transit illégal par mer en collaboration avec des Tunisiens. Ils tirent profit de la méconnaissance des femmes du contexte tunisien, de leur situation de vulnérabilité en les poussant à transiter via la mer en dépit du danger et parfois en les dépouillant de leurs ressources financières dans des faux « voyages ».

L'étude se termine par les violences dans le domaine de l'immigration irrégulière, ou *harga*, où les migrantes nous ont fait part de la multiplicité des violences vécues dans un contexte d'illégalité qui empêche tout mise au point des ressources de protection des femmes face aux violences sexuelles, économiques, physiques et psychologiques. Les témoignages, très crus, des femmes montrent des scènes de violence, de l'impunité totale des auteurs de violence et de la reproduction sans parangon des systèmes d'oppression sexiste et raciste. Et pourtant, les femmes tentent cette traversée infernale à plusieurs reprises, à croire que les violences systémiques poussent les femmes à quitter coûte que coûte le pays. Il n'est pas anodin que le transit soit la seule voie « empruntable » par ces femmes qui subissent le continuum des violences dès qu'elles pensent à quitter leur pays jusqu'au moment de monter dans ces bateaux.

Le continuum des violences de genre dans le contexte migratoire tunisien a un impact architectural qui engendre la cyclicité du transit des femmes migrantes subsahariennes : les femmes fuient leur pays dans des violences, transitent divers espaces où les violences se multiplient et se diversifient. Elles s'établissent ensuite en Tunisie pendant une période indéterminée où des nouvelles violences s'ajoutent : violences racistes, violences sexistes dans l'espace public, violence policière, violence dans leurs emplois, dans les services de santé, dans les institutions puis la violence dans leurs relations de couple et dans leur propre communauté. Une nouvelle fuite s'impose alors, celle-ci conditionnée par les violences systémiques du contrôle aux frontières, l'absence de liberté de circulation pour tout un continent, les rythmes de l'illégalité et l'absence de scrupules. Elles tentent un départ vers « El Dorado », cette Europe rêvée des droits humains qui est loin d'en être un, afin de fuir à nouveau les violences. Cependant de nouvelles violences se reproduisent dans ces voyages marqués par la mort, la violence et la peur. Malgré tout ou à cause de cela, elles réessaient à plusieurs reprises. Certaines migrantes font le choix d'y rester, tentent la régularisation, la sortie du cycle des violences. Elles tentent également de sortir du cycle des indemnités à payer pour pouvoir quitter le territoire un jour. Cela leur permettrait de voir leurs parents, d'essayer de reconnaître leurs enfants restés au pays et qu'elles n'ont pas pu faire venir en raison de leur statut irrégulier et l'absence d'une possibilité de regroupement familial dans ce contexte.

En définitive, dès que les femmes commencent leur projet de migration elles entrent dans un cycle de violences démultipliées et des situations de vulnérabilité qui impactent leur



santé physique et psychologique. Dans ce contexte violent, les migrantes bâtissent leurs propres ressources de protection intracommunautaire. Elles ont aussi recours aux ressources extracommunautaires proposées par des institutions internationales, nationales et des associations. Cette étude montre les limites de ces ressources et la nécessité d'adapter une stratégie de lutte contre les violences de genre, qui inclut les femmes migrantes dans tous les aspects de la vie : l'emploi, la migration, l'accès à la santé, à la justice, à la sécurité, au logement, à la citoyenneté et à la libre circulation.



## Bibliographie

Auclair, Isabelle, Le continuum des violences genrées dans les trajectoires migratoires des Colombiennes en situation de refuge en Équateur, thèse de l'Université du Laval, 2016.

ASF, POLICY BRIEF, La traite des êtres humains en Tunisie : la lutte contre l'impunité est primordiale pour prévenir le crime, Janvier 2020

ASF, Jamal Jaidi, « La traite des personnes en Tunisie. Lecture de dossiers judiciaires Etat des lieux réalisé dans 20 Tribunaux de première instance », Tunis.

ATSR, Migration et santé. Déterminants sociaux et santé des migrant.e.s, Projet de migration mixte des jeunes, moteurs de migration et besoins en services de santé sexuelle et reproductive, 2018

Ben Sedrine, Said, Défis à relever pour un accueil décent de la migration subsaharienne en Tunisie, Fondation Friedrich Ebert, 2018.

Bouju, Jacky et De Bruijn, Mirjam, « Violences structurelles et violences systémiques. La violence ordinaire des rapports sociaux en Afrique », Bulletin de l'APAD [En ligne], 27-28 | 2008, mis en ligne le 20 juin 2008, consulté le 24 novembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/apad/3673> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.3673>

Bustamante, Jorge A., Extreme Vulnerability of Migrants: The Cases of the United States and Mexico. Migraciones internacionales, 6(1), 2011, p. 97-118. Recuperado en 18 de enero de 2022, de [http://www.scielo.org.mx/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S1665-89062011000100004&lng=es&lng=en](http://www.scielo.org.mx/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S1665-89062011000100004&lng=es&lng=en).

Cassarini Camille, « L'immigration subsaharienne en Tunisie : de la reconnaissance d'un fait social à la création d'un enjeu gestionnaire », Migrations Société, 2020/1 (N° 179), p. 43-57. DOI : 10.3917/migra.179.0043. URL : <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2020-1-page-43.htm>

Faret Laurent, « Migrations de la violence, violence en migration. Les vulnérabilités des populations centraméricaines en mobilité vers le Nord », Revue européenne des migrations internationales, 2020/1 (Vol. 36), p. 31-52. DOI : 10.4000/remi.14393. URL : <https://www.cairn.info/revue-europeenne-des-migrations-internationales-2020-1-page-31.htm>

Fekih, Naima, « La traite de jeunes femmes migrantes subsahariennes en tunisie: entre droits garantissant la dignité humaine et réalité tragique », Collectivus, Revista de Ciencias Sociales, 6(2), 141-157. P.150

FTDES, Pour une politique migratoire tunisienne inclusive et protectrice du droit, 2018.





FTDES, Migrant placed in the Wardia Centre : Detained then deported or “forcibly” returned, 2019

Freedman, Jane et Bahija Jamal, Violence à l’égard des femmes migrantes et réfugiées dans la région euro-méditerranéenne. Études de cas : France, Italie, Egypte & Maroc, Réseau Euro-Méditerranéen des droits de l’Homme, Copenhague, 2008.

Gaytan Cuesta, Andrea, Mujeres cruzando fronteras, la Feminización de las Migraciones y la Incorporación de la Teoría del Género a las Teorías Migratorias, 2010.

Galtung, Johan « Cultural violence », Journal of Peace Research, vol. 27, n°3, 1990, pp. 291 - 305

JaspardMaryse, et al., Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale. Paris, 2003, p. 11.

Jaouadi, Imen, Evaluation de base des vulnérabilités socioéconomiques et sanitaires des migrants pour un accès effectif aux services de santé en Tunisie, OIM, 2016

Kallel, Slim et al. « La violence fondée sur le genre dans l’espace public », CREDIF, 2016, p.72-74

Khazaei Faten, « Les violences conjugales à la marge : le cas des femmes migrantes en Suisse », Cahiers du Genre, 2019/1 (n° 66), p. 71-90. DOI : 10.3917/cdge.066.0071. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2019-1-page-71.htm>

Kelly, Liz, The Continuum of Sexual Violence, Women, Violence and Social Control, 1987 pp 46-60 .

Khouaja, Ahmed, « Le Logement : Miroir et vecteur de discriminations à l’égard des femmes », Beity, 2020 p. 125.

Khouili, Ramy, Mapping des migrants et des acteurs clés sur le Grand Tunis. 2017

Quijano, Anibal, Race et colonialité du pouvoir, in Christine Verschuur et Christine Catarino, Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale, Genève, Cahiers Genre et Développement, n°9, Genève, Paris, L’Harmattan, 2013, pp. 67-73

« En finir avec le harcèlement de rue », Ballast, 2014/1 (N° 1), p. 52-63. DOI : 10.3917/ball.001.0052. URL : <https://www.cairn.info/revue-ballast1-2014-1-page-52.htm>

Médecins du Monde, « Migration et Santé, déterminants sociaux et santé des migrants », 2017-2018.



Menjibar, Cecilia, Educational Hopes, Documented Dreams: Guatemalan and Salvadoran Immigrants' Legality and Educational Prospects, The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science V. 620:1 pp. 177-193

Msaki, Faten « From sub-Saharan African states to Tunisia: A quantitative study on the situation of migrants in Tunisia: general aspects, pathways and aspirations, FTDES, 2020.

Nasraoui, Mustapha « Les travailleurs migrants subsahariens en Tunisie face aux restrictions législatives sur l'emploi des étrangers », Revue européenne des migrations internationales, vol. 33 - n°4 | 2017, 159-178

Odasso, Laura, « Des mariages noirs : la violence conjugale et le contrôle de la migration en Belgique », Recherches familiales, 2019/1, p. 92

OIM Tunisie, « Etude exploratoire de la traite des personnes en Tunisie », 2013.

OIM, « Migration de retour : lien entre irrégularité et renforcement de la vulnérabilité des migrants ivoiriens en Tunisie, au Maroc et en Algérie », 2010.

Pouessel, Stéphanie, « Tunisie : la loi contre les discriminations raciales ne profite pas à ceux qui en ont besoin », Middle East Eye édition française, 2019.

Smain Laacher « Les violences faites aux femmes pendant leur voyage clandestin : Algérie, France, Espagne, Maroc », UNHCR, 2010.

Tasmina Akrimi, Entre sécurisation et racialisation : L'expérience subsaharienne en Tunisie, FTDES, 2020

Terre d'Asile, « Portraits de migrants : les composantes migratoires du paysage tunisien, » 2016, « Parcours de vie de femmes migrantes en Tunisie. Entre inégalités, discriminations et ambitions », Juin 2020. « Regard sur la traite transnationale des êtres humains en Tunisie », 2020.

Tomkiewicz, Stanislaw, L'Adolescence volée, Edition Calman Levy, Paris, 1999.

UNFPA, « Moteurs de migration et besoins en services de santé sexuelle et reproductive », 2017.

Yerochewski, Carole. « Présentation : travail et informalité : nouvelles figures de l'exploitation et des mobilisations au Nord et au Sud. » Sociologie et sociétés, volume 47, numéro 1, printemps 2015, p. 5-16. <https://doi.org/10.7202/1034416ar>







2022 © United Nations Population Fund

